

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) de la Ville de Saumur



Sommaire du document

Préambule : Cadre et méthode choisis pour l'élaboration du PEdT

Chapitre 1 : Périmètre et public du PEdT6

1. Territoire concerné
2. Public concerné
3. Établissements d'accueil du jeune enfant
4. Écoles et d'établissements d'enseignement concernés (publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat)

Chapitre 2 : Organisation de la semaine scolaire à Saumur.....7

1. Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations
2. Une répartition des écoles en trois groupes
3. Une organisation du temps scolaire et des Activités Éducatives Périscolaires simplifiée
4. Adaptations à l'organisation de la semaine scolaire
5. Accueils périscolaires déclarés
6. Temps éducatifs périscolaires non déclarés

Chapitre 3 : État des lieux et éléments de diagnostic.....11

1. Présentation des éléments de diagnostic issus de l'Analyse des Besoins Sociaux 2013
2. Structures municipales non-sportives accueillant ou intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents (hors accueils de loisirs)
3. Soutien à la pratique d'activités physiques et sportives
4. Structures associatives accueillant ou intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents
5. Équipements culturels communautaires et intercommunautaires accueillant des enfants et des jeunes

Chapitre 4 : Activités périscolaires et extrascolaires.....27

1. Temps périscolaires du matin, du soir et du mercredi matin
2. Accueils de loisirs de l'Île des Enfants et du Petit Souper

Chapitre 5 : Besoins répertoriés, contraintes du territoire.....30

1. La nécessaire prise en compte de l'enfant dans sa globalité (temps, parents, environnement familial)
2. Les contraintes du territoire
3. La notion de parcours éducatif dans le cadre des AEP

Chapitre 6 : Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les acteurs et partenaires..... 33

1. Acteurs et partenaires du projet
2. Objectifs éducatifs priorités
3. Objectifs opérationnels
4. Propositions d'actions hiérarchisées

5. Autres propositions d'actions
6. Effets attendus

Chapitre 7 : Activités Éducatives Périscolaires.....36

1. Cinq domaines d'activités définis
2. Objectifs éducatifs des AEP
3. Une offre éducative locale riche et variée sur le temps scolaire
4. Un contenu des AEP diversifié
5. Du personnel qualifié
6. Des Intervenants extérieurs diversifiés
7. Des modules de 5 à 6 séances
8. La prise en charge des enfants des ULIS
9. La classe externalisée de l'IME au Clos Coutard
10. La prise en charge des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs et accueil périscolaire

Chapitre 8 : Articulation du PEdT avec les dispositifs existants.....47

1. Avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
2. Avec le Socle Commun des Compétences et de la Culture et les projets d'école
3. Avec le Contrat de Ville et le Programme de Réussite Éducative (PRE)
4. Avec le Projet du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)
5. Avec le Contrat « Territoire Lecture » (CTL)
6. Avec un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
7. Avec le Contrat Local de Santé

Chapitre 9 : Modalités de mise en œuvre.....52

1. Modalités d'inscription aux Activités Éducatives Périscolaires et participation financière des familles
2. Modalités d'inscription aux temps périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi et participation financière des familles
3. Modalités d'information des familles

Chapitre 10 : Pilotage, suivi et évaluation.....54

1. Comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial
2. Comité de suivi des temps éducatifs périscolaires et des Activités Éducatives Périscolaires (AEP)
3. Éléments d'évaluation

Chapitre 11 : Évaluation PEdT 2014/2017 – Restitution, analyse et perspectives.....57

1. Évaluation continue
2. Évaluation à l'issue des 3 ans
3. Synthèse des avis recueillis par thématique
4. Synthèse et éléments d'analyse - Perspectives

Chapitre 12 : Contacts et annexes.....83

La Ville de Saumur est labellisée **Ville Amie des Enfants** par l'UNICEF depuis 2004 et a renouvelé cet engagement en 2015. UNICEF France a, à l'occasion des élections municipales de 2014, réinterrogé les villes membres du réseau sur leur partenariat avec elle et leur engagement pour une politique locale innovante en faveur des enfants et des adolescents. Le cahier des charges du nouveau label est plus exigeant au regard des actions et des projets mis en œuvre en direction des enfants et des adolescents en France, pour une meilleure application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) au niveau local. La Ville a signé une convention d'objectifs élaborée sur la base du dossier de candidature en lien avec l'UNICEF France et s'est engagée par une délibération prise en Conseil Municipal.

A travers cet engagement, la Ville souhaite promouvoir une approche de l'enfant et du jeune dans sa globalité, aussi bien dans ses propres dispositifs municipaux que dans ceux qu'elle soutient.

Il s'agit à travers cette politique globale au service de l'Enfance et de la Jeunesse d'apporter une réponse de qualité, coordonnée et adaptée aux besoins de tous les enfants et de tous les jeunes saumurois. Cela se traduit par une offre éducative, culturelle et sportive diversifiée, des lieux d'accueil et d'activités de qualité, l'accompagnement et le soutien aux actions ou initiatives ayant une vraie plus-value pédagogique et éducative.

En cohérence avec cette politique volontariste, dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires et de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs périscolaires en 2014, la Ville de Saumur a décidé d'élaborer un **Projet Éducatif Territorial (PEdT)**, afin de mobiliser toutes les ressources du territoire et de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie, pour favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire et éducative de chacun.

L'ambition de ce PEdT est de définir les orientations et les objectifs prioritaires communs aux différents partenaires éducatifs et de veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités proposées.

Il a été élaboré à l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs périscolaires, appelés Activités Éducatives Périscolaires (AEP) à Saumur, mais son ambition est beaucoup plus large.

Il vise à définir un cadre global et cohérent à l'action éducative de la Ville et de ses partenaires et donc à traduire l'ambition éducative collective pour Saumur et les enfants qui y résident.

Au-delà même des temps scolaires et périscolaires se déroulant au sein des écoles et des établissements privés d'enseignement, le PEdT a ainsi vocation à porter sur les autres temps de l'enfant :

- temps périscolaire du soir et du mercredi après-midi en dehors du cadre scolaire ou des AEP (accueils de loisirs du mercredi, activités sportives, artistiques, culturelles ou autres proposées par les collectivités publiques et le tissu associatif local le soir ou le mercredi) ;
- temps extrascolaire (activités sportives, artistiques, culturelles ou autres proposées par les collectivités publiques et le tissu associatif local le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires, accueils de loisirs, activités estivales) ... ;
- temps familial.

Après 3 années d'exercice et une phase d'évaluation et d'analyse, dont nous allons ici rendre compte, la Ville de Saumur a souhaité renouveler son **Projet Éducatif Territorial**, et ce quelle que soit la décision qui sera prise sur le maintien ou non de l'organisation scolaire à 4,5 jours.

Le territoire concerné est constitué par la Ville de Saumur (communes déléguées comprises).

Concernant le public visé, le premier PEdT ciblait les enfants scolarisés âgés de plus de 2 ans jusqu'à leur entrée au collège, quelle que soit la nature de leur établissement d'enseignement (public ou privé).

Cependant suite aux différents projets développés au cours de l'exercice, il est apparu très vite l'intérêt d'aborder les questions éducatives, dans une démarche de continuité, dès le premier âge et d'élargir également le champ de compétences vers l'adolescence pour faire le lien avec le collège.

La Ville de Saumur propose donc d'étendre son nouveau PEdT **de 0 à 12 ans**.

En 2014 la Ville de Saumur avait élaboré ce Projet Éducatif Territorial dans le cadre d'un échange et d'une concertation entre tous les acteurs éducatifs du territoire.

C'est à cet effet qu'avaient été organisées les **Assises de l'Éducation** en octobre et novembre 2014.

Y avaient été conviés les quelques 150 acteurs éducatifs de Saumur : écoles et établissements d'enseignement, parents d'élèves, institutions et organismes sociaux ou intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation, établissements et associations en lien ou accueillant des enfants et jeunes handicapés ou inadaptés, associations intervenant dans le domaine de la prévention, de l'éducation, de l'accompagnement ou du soutien scolaire, de l'enfance ou de la jeunesse, associations sportives ayant développé un projet éducatif ...

Ils s'étaient appuyé sur des éléments de diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux établie par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville, ainsi que sur une synthèse des résultats de la consultation des 6/18 ans réalisée par la Ville en partenariat avec l'UNICEF, à partir de questionnaires renseignés par les enfants et les jeunes portant sur leur perception des droits des enfants à Saumur et permettant de leur donner la parole.

Un travail en ateliers et groupes de travail avait été mené sur la base de quatre thématiques :

- La réussite éducative: une préoccupation partagée ?
- Culture, sports et loisirs au service de l'éducation,
- Les temps de l'éducation et de l'enfant,
- L'éducation au service du vivre ensemble. Différences socioculturelles, handicap... comment favoriser l'inclusion scolaire et sociale.

afin de répondre aux questions suivantes :

- y a t-il des besoins non satisfaits au niveau du territoire ?
- quels sont les atouts et contraintes du territoire ?
- quels objectifs éducatifs partageons-nous ou pourrions nous partager ?

Les objectifs éducatifs partagés, et priorisés, au cours des débats et des échanges lors de ces Assises sont toujours aujourd'hui le socle du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Saumur.

Voir en annexe 1 le relevé de conclusions des 1ères Assises de l'Éducation et la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

Chapitre 1 : Périmètre et public du PEdT

1. Territoire concerné

Le territoire concerné est celui de la Ville de Saumur, comprenant les 4 communes déléguées de Bagneux, Dampierre-sur-Loire, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées.

2. Public concerné

La tranche d'âge visée du PEdT 2014/2017 était celle des enfants de 2 ans à 11 ans c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée au collège, quelle que soit la nature de leur établissement d'enseignement (public ou privé).

Pour la nouvelle période contractuelle, au regard des évolutions qui ont eu lieu et de l'évaluation qui a été menée, la Ville de Saumur propose d'élargir la tranche d'âge de **0 à 12 ans**, afin de valoriser et développer les travaux autour de la continuité éducative dès la petite enfance et de travailler sur la continuité école / collège en développant notamment des actions passerelles ; et suivre à la marge certains projets à destination des adolescents, en lien avec le Programme de Réussite Éducative (à destination des 2 – 16 ans) pour un premier pas vers des perspectives d'élargissement futur.

3. Établissements d'accueil du jeune enfant :

Multi-accueil Chauvet

11 rue du Prêche

Âge des enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans

43 places, 30 réguliers et 13 occasionnels.

Multi-accueil Reine de Sicile

66 rue Waldeck rousseau

Âge des enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans

42 places, 30 accueils réguliers et 12 occasionnels.

Multi-accueil Maison de l'Enfance

880 avenue François Mitterrand

Âge des enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans

60 places, 48 accueils réguliers et 12 occasionnels.

Halte-garderie « La Farandole »

Place de la Poterne

Âge des enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans

15 places pour des accueils occasionnels.

4. Écoles et établissements d'enseignement du 1^{er} degré concernés (publics et privés sous contrat d'association avec l'État)

1 452 enfants scolarisés dans les écoles publiques :

Niveau maternelle, moins de trois ans : 52 enfants

Niveau maternelle, entre trois et cinq ans : 525 enfants

Niveau élémentaire : 875 enfants

1 202 enfants scolarisés dans les écoles privées, établissements privées d'enseignement du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État.

Ceux-ci n'ont pas souhaité appliquer les nouveaux temps éducatifs à la rentrée 2014.
La Ville de Saumur souhaite cependant proposer une offre éducative locale cohérente et globale, pour tous les enfants saumurois.
Des activités et interventions éducatives ont été ainsi maintenues par la Ville sur le temps scolaire au profit des élèves des établissements privés.

1203 jeunes scolarisés dans les collèges publics

1297 jeunes scolarisés dans les collèges privés

Pour le 1^{er} degré, 4 écoles élémentaires publiques, 6 écoles primaires publiques, 4 écoles maternelles publiques, ainsi que 6 établissements d'enseignement primaires privés et 1 établissement d'enseignement élémentaire privé.

Enseignement public :

École élémentaire des RECOLLETS, 7 Rue Sévigné
École élémentaire MAREMAILLETTE, 8 Rue Maremaillette
École élémentaire CHARLES PERRAULT, Rue du Chemin Vert
École élémentaire LOUIS PERGAUD, Avenue de la Croix de Guerre - St Lambert des Levées

École primaire JEAN DE LA FONTAINE, Quai Mayaud
École primaire LES HAUTES VIGNES, Rue François Bedouet - St Hilaire St Florent
École primaire MILLOCHEAU, 66 Rue Auguste Courtoison
École primaire LES VIOLETTES, Rue Fricotelle
École primaire LE CLOS COUTARD, Rue du Clos Coutard
École primaire LE DOLMEN, 27 Rue du Dolmen – Bagneux

École maternelle L'ARCHE D'OREE, 3 Rue Seigneur
École maternelle CHANZY, 2 Rue Chanzy
École maternelle LE PETIT POU CET, Rue du Chemin Vert
École maternelle LA COCCINELLE, Avenue de la Croix de Guerre - St Lambert des Levées

Enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat :

École NOTRE DAME DE LA VISITATION, Rue Paul Bert
École SAINTE-ANNE, Rue du Pont Fouchard - Bagneux
École NOTRE DAME DE NANTILLY, Rue Sévigné
École L'ABBAYE, 19 rue de l'Abbaye - St Hilaire St Florent
École SAINT-NICOLAS, Rue de la Petite Bilange
Institution SAINT-ANDRE, Place Dupetit-Thouars

Ecole élémentaire SAINT-LOUIS, 47 rue d'Alsace

Pour le 2nd degré, 4 collèges publics et 3 collèges privés

Enseignement public secondaire :

Collège YOLANDE D'ANJOU, Place des Récollets
Collège PIERRE-MENDES FRANCE, 45 rue du Docteur Schweitzer
Collège DELESSERT, boulevard Delessert
Collège HONORE DE BALZAC, 19 rue d la Prévoté- St Lambert des Levées

Enseignement privé secondaire :

Collège privé SAINT-LOUIS, 47, rue d'Alsace
Institution SAINT-ANDRE, 5 place Dupetit-Thouars
Collège privé SAINTE-ANNE, 15 rue François Bedouet - St Hilaire St Florent

Voir en annexe 2 le tableau des effectifs des écoles et établissements d'enseignement et la liste des structures petite enfance - parentalité.

Chapitre 2 : Organisation de la semaine scolaire à Saumur

Un groupe de travail a été constitué à partir de mai 2013 pour mener une réflexion sur le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Présidé par l'élue déléguée à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, il était composé de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Saumur, ou de son représentant, et de représentants de parents d'élèves, désignés sur la base du volontariat à la suite d'un appel à candidatures auprès de l'ensemble des représentants de parents d'élèves membres des 15 conseils d'école.

Un animateur municipal de temps périscolaire et une ATSEM participaient également aux réunions de ce groupe de travail, organisées par le service Éducation de la Ville.

A l'issue de plusieurs réunions de ce groupe de travail, une première organisation de la semaine scolaire avait été arrêtée et validée pour les quinze écoles publiques de Saumur, conformément à la lettre du 21 février 2014 adressée par Monsieur le Maire de Saumur à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire.

1. Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations

Le 7 mai 2014 est paru le décret n° 2014-457, portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Compte tenu des délais très restreints fixés pour pouvoir opter pour une telle expérimentation, la Municipalité a fait appel au groupe de travail déjà constitué en 2013.

A l'issue de deux réunions de travail et après prise en compte de certaines observations et propositions des représentants de parents d'élèves, la Ville de Saumur et les conseils d'écoles publiques ont proposé conjointement, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, dérogeant aux dispositions des premier et deuxième alinéas de l'article D. 521-10 du Code de l'Éducation.

Cette organisation a fait l'objet d'un avis favorable de 13 conseils d'école sur 15, seuls les conseils d'école des écoles Jean de la Fontaine et du Dolmen ayant émis un avis défavorable.

La Ville a demandé à ce que cette expérimentation s'applique dans toutes les écoles de la Ville de Saumur (communes déléguées comprises).

Ces adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ont été autorisées par Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes par arrêté du 27 juin 2014.

Les objectifs visés par la Ville à travers cette expérimentation sont les suivants :

- simplifier l'organisation des horaires avec une seule plage d'Activités Éducatives Périscolaires (AEP) par semaine pour chaque école, au lieu des deux initialement prévues.
Cela permet notamment :
 - d'allonger le temps consacré aux activités (jusqu'à 2h20 au lieu d'1h55 auparavant) ;

- d'optimiser l'emploi du temps des animateurs et des intervenants extérieurs, au vu notamment de la richesse et de la diversité de l'offre éducative et associative locale, pour améliorer la qualité et la diversité des activités proposées aux enfants ;

- rendre plus lisibles les horaires pour les parents en fixant une heure de sortie unique et identique tous les jours, à 16h20, même les jours d'activités ;
- mieux respecter le rythme des enfants en proposant une seule plage d'activités au lieu de deux, à un horaire fixe. En effet, les retours d'expérience d'autres villes montrent que l'alternance de ces plages, à des horaires différents, perturbe les enfants. Par respect pour leur rythme et pour préserver une certaine mixité sociale au sein des écoles pendant les AEP, et contrairement à d'autres villes, la Ville a volontairement exclu le vendredi après-midi des plages d'AEP possibles (une coupure de 2 jours et demi du vendredi midi au lundi matin étant fortement préjudiciable pour la santé des enfants, selon les chronobiologistes).
- atténuer le coût de la réforme pour le budget de la Ville, ce qui permettra de solliciter davantage de partenaires extérieurs (associations sportives, culturelles, d'éducation à l'environnement ...) et d'améliorer la qualité des AEP, dans une logique de « loisirs éducatifs » de qualité.

Saumur étant labellisée Ville Amie des Enfants par l'UNICEF, la Ville cherche ainsi à mieux concilier son ambition éducative, à travers la qualité souhaitée pour les activités éducatives périscolaires, l'intérêt et le rythme des enfants et les contraintes d'organisation des familles.

2. Une répartition des écoles en trois groupes

Cette nouvelle organisation de la semaine scolaire est répartie sur 8 demi-journées, comprenant cinq matinées.

Les écoles maternelles, élémentaires et primaires sont réparties en 3 groupes avec les mêmes horaires d'entrée (8h30) et de sortie de classe (16h20) mais avec des plages réservées aux AEP, Activités Éducatives Périscolaires, spécifiques à chaque groupe.

Cette nouvelle organisation n'est applicable que pour une seule année scolaire, pour un groupe d'écoles donné. L'emploi du temps de la semaine scolaire a vocation à « tourner » chaque année par roulement entre chacun des trois groupes.

Ainsi, les temps d'Activités Éducatives Périscolaires (AEP) des écoles de chacun des groupes ont lieu :

Pour les écoles du groupe 1 :	Pour les écoles du groupe 2 :	Pour les écoles du groupe 3 :
en 2017 – 2018 : le lundi	en 2017 – 2018 : le mardi	en 2017 – 2018 : le jeudi
en 2018 – 2019 : le mardi	en 2018 – 2019 : le jeudi	en 2018 – 2019 : le lundi
en 2019 – 2020 : le jeudi	en 2019 – 2020 : le lundi	en 2019 – 2020 : le mardi

Par ailleurs, la Ville de Saumur propose une adaptation avec des horaires spécifiques pour l'école primaire Jean de la Fontaine, au regard d'une contrainte de transport pour les enfants domiciliés dans la commune déléguée de Dampierre-sur-Loire.

3. Une organisation du temps scolaire et des Activités Éducatives Périscolaires simplifiée

Les AEP durent 2h20 pour chaque école. Elles sont gratuites pour les familles et non obligatoires.

Le temps de classe est identique pour toutes les écoles (école Jean de la Fontaine exceptée) :
8h30 – 12h00 ; 14h00 – 16h20
8h30 – 12h00 le jour d'AEP
8h30 – 11h30 le mercredi matin

Voir en annexe 3 les organisations de la semaine scolaire des trois groupes d'écoles, ainsi que celle propre à l'école primaire Jean de la Fontaine.

4. Adaptations à l'organisation de la semaine scolaire

Des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant aux dispositions des 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'art D. 521-10 du Code de l'Éducation sont sollicitées.

Ces adaptations restent toutefois conformes à l'article 1 du décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, à savoir 8 demi-journées d'enseignement par semaine comprenant au moins 5 matinées, et un volume des heures d'enseignement ne dépassant pas 6h par jour et 3h30 par demi-journée.

5. Accueils périscolaires déclarés

La Ville de Saumur a fait le choix de déclarer en accueils collectifs de mineurs multi sites les temps d'Activités Éducatives Périscolaires et d'accueil périscolaire du matin et du soir (du lundi au vendredi, mercredi matin compris) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et donc de pouvoir bénéficier à ce titre de la prestation de service de la CAF, tout en bénéficiant le cas échéant des taux d'encadrement assouplis.

L'encadrement de ces accueils de loisirs déclarés est assuré par du personnel qualifié d'animation de temps éducatifs et la direction assurée par deux coordonnateurs de temps éducatifs, par ailleurs responsables des accueils de loisirs, secondés par deux adjoints.

Toutes ces personnes ont le niveau de qualification requis pour assurer ces missions, en conformité avec les conditions fixées par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de la réglementation relative à la protection des mineurs (Code de l'action sociale et des familles).

Des dérogations ont cependant été sollicitées et accordées pour des personnes titulaires du BAFA ou équivalent, ayant plus de 21 ans et des expériences significatives dans les accueils de loisirs de mineurs, amenées à exercer des fonctions de direction sur les temps d'accueil de loisirs périscolaire du matin et du soir.

Un référent de temps éducatifs, également animateur auprès des enfants sur les temps péri du mercredi et extra scolaires (accueil de loisirs), a été désigné pour chaque école élémentaire et primaire. Ce référent est la personne privilégiée pour assurer le lien avec les parents et l'équipe enseignante.

Dans les écoles maternelles, ce rôle est assuré par les coordonnateurs de temps éducatifs secondés par les référents de l'école élémentaire de proximité, en s'appuyant au quotidien sur les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), personnes repères pour les enfants et les parents.

Voir en annexe 4 le tableau récapitulatif relatif à la déclaration faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

6. Temps éducatifs périscolaires non déclarés

Garderie gratuite de 16h20 à 16h30 :

C'est un temps de liaison entre le temps de classe ou d'AEP s'achevant à 16h20, d'une part, et les temps d'étude surveillée (ou de garderie pour les enfants d'âge maternel) ou d'aide aux leçons débutant à 16h30, d'autre part.

Étude surveillée (pour les enfants d'âge élémentaire) ou garderie gratuite (pour les enfants d'âge maternel) :

Un temps d'étude surveillée, gratuit, est proposé tous les jours de 16h30 à 17h15, pour les enfants d'âge élémentaire.

C'est un temps « calme » de garderie, pendant lequel les enfants sont placés sous la surveillance d'un adulte pour y apprendre leurs leçons, dans une salle aménagée à cet effet, sur la base d'un taux d'encadrement d'environ un adulte pour trente enfants.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment pendant ce temps, afin de leur permettre, s'ils le peuvent et s'ils le souhaitent, de venir chercher leur enfant à tout instant, permettant ainsi d'alléger le temps de présence des enfants à l'école, tout en leur offrant la possibilité d'apprendre leurs leçons.

Pour les enfants d'âge maternel, le temps de garderie est conçu comme un temps d'activités libres, permettant notamment aux enfants de prendre leur goûter.

Aide aux leçons :

C'est un nouveau temps périscolaire mis en place sur proposition des représentants de parents d'élèves membres du groupe de travail « Rythmes scolaires ».

Pour les familles qui le souhaitent et dans la limite des places disponibles, il s'agit d'un temps gratuit privilégié d'accompagnement des enfants dans l'apprentissage de leurs leçons, proposé aux enfants d'âge élémentaire, deux fois par semaine, sur le même créneau que celui des études surveillées.

Ce temps est assuré dans le cadre d'un taux d'encadrement renforcé (un adulte pour 18 enfants environ) et par des personnels devant répondre à des conditions de qualification et de qualités pédagogiques plus rigoureuses que pour les autres temps périscolaires.

Il peut être assuré par des personnels enseignants, sur la base du volontariat.

Afin de ne pas perturber les conditions d'apprentissage des leçons par les enfants par des allées et venues successives, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à l'issue de ce temps, et non en cours de séance.

Garderie le mercredi midi de 11h30 à 12h45, gratuite de 11h30 à 12h00.

Pause méridienne :

La Ville de Saumur organise et assure un service public de restauration scolaire dans les écoles publiques de la Ville, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, hormis pour l'école des Hautes Vignes dont c'est l'association de parents d'élèves qui gère la préparation sur place et le service.

Le temps de pause méridienne et de restauration scolaire exige la présence continue de l'enfant sur la totalité du créneau horaire.

Chapitre 3 : État des lieux et éléments de diagnostic

1. Présentation des éléments de diagnostic issus de l'Analyse des Besoins Sociaux 2013 mise à jour en 2015

L'enjeu est particulièrement fort pour la Ville de Saumur dont l'Analyse des Besoins Sociaux met en évidence le poids important de familles monoparentales, souvent plus vulnérables parmi les familles avec enfant(s), et malgré un taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant, des problèmes de réussite éducative clairement identifiés et un faible taux de scolarisation des 18-24 ans (36% contre 53% en Maine-et-Loire).

Carte d'identité du territoire :

Démographie et structures familiales

- Population municipale

Baisse de 5% de la population municipale entre 2006 et 2011 (+3% en Maine et Loire).

- Répartition de la population par âge

29% de moins de 25 ans parmi la population en 2011 (33% en Maine et Loire). Baisse de 9% de cette tranche d'âge entre 2006 et 2011.

29% de 60 ans et plus parmi la population en 2011 (23% en Maine et Loire). Hausse de 4% de cette tranche d'âge entre 2006 et 2011.

- Structures familiales

Presque autant de familles sans enfant (49%) que de familles avec enfant(s) (51%) en 2011.

Parmi les familles avec enfant(s), 67% sont des couples avec enfant(s) et 33% des familles monoparentales (19% de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) en Maine et Loire).

- Nombre d'enfants bénéficiaires de mesures éducatives Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

178 enfants suivis à Saumur contre 735 à Angers, soit à Saumur 6,5 enfants suivis pour 1000 habitants contre 4,93 enfants pour 1000 habitants à Angers.

Population active

- Taux d'emploi et taux de chômage

Seulement 59% des 15-64 ans ont un emploi en 2011 (66% en Maine et Loire).

Taux de chômage au sens du recensement estimé à 17% en 2011 (11% en Maine et Loire).

- Niveaux de formation de la population

65% de la population non scolarisée à un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) en 2011 (62% en Maine et Loire).

- Catégories socioprofessionnelles de la population active

Surreprésentation des employés et des ouvriers (57%) contre 12% de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2011 (même tendance observée sur le département : 57% et 11%).

Précarité

- Revenu médian

Revenu médian de 1 435€ en 2011, soit 59€ de moins qu'en Maine et Loire et 167€ de moins qu'en France).

- Taux de pauvreté

Part des ménages qui disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté (954€ en 2009).

Estimé à 21% en 2009 à Saumur contre 12% sur le département et 14% en France métropolitaine.

Enfance Jeunesse :

Démographie

- Moins de 6 ans : Baisse de 6% entre 2006 et 2011.

Hausse des 0-2 ans (+4%), baisse des 3-5 ans (-15%).

- 6-24 ans : Baisse de 10% entre 2006 et 2011.

Baisse des 6-10 ans (-12%), baisse des 11-17 ans (-12%), baisse des 18-24 ans (-7%).

Vie scolaire

- Écoles et établissements d'enseignement

A la rentrée 2017, Saumur compte 21 écoles et établissements d'enseignement du 1er degré (14 dans le public et 7 dans le privé).

La même année, Saumur compte 11 établissements du 2nd degré (6 dans le public et 5 dans le privé).

- Effectifs

Baisse des effectifs dans les écoles et établissements publics saumurois entre 2009 et 2014 (-13% maternelles, -12% élémentaires, -3% collèges, -40% lycées).

Au sein de l'enseignement privé, légère baisse des effectifs dans les classes maternelles (-6%) et hausse des effectifs au sein des classes élémentaires (+2%) et secondaires (+5% collèges, +14% lycées).

- Réussite aux examens et retard scolaire

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet en 2014 proche des tendances académiques et nationales (84% contre 86%), mais des résultats enregistrés dans le public inférieurs de 15 points (71%).

Retard scolaire plus important dans le public qu'ailleurs (12% d'élèves en retard d'au moins un an en 6ème).

- Taux de scolarisation

Taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant en 2011 : 96% (97% Maine et Loire).

Faible taux de scolarisation des 18-24 ans en 2011 : 36% (53% en Maine et Loire).

- Apprentissage et enseignement supérieur

Entre 2005 et 2014, les effectifs de l'enseignement supérieur ont augmenté de 36%.

Les effectifs de l'apprentissage ont diminué de 18% entre 2006 et 2013.

Emploi et insertion professionnelle

- Niveaux de formation

57% des 20-24 ans non scolarisés ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) en 2011 (45% Maine et Loire).

- Taux de chômage

Taux de chômage des 15-24 ans en 2009 estimé à 28% (20% en Maine et Loire).

- Conditions d'emploi

Parmi les 15-24 ans salariés, 54% ont un emploi précaire en 2009 (57% en Maine et Loire).

L'Analyse des Besoins Sociaux est accessible en ligne sur le site de la Ville de Saumur,

http://www.ville-saumur.fr/images/pdf/analysedesbesoinssociaux/ABS2015_Saumur_BD4.pdf

2. Structures municipales non-sportives accueillant ou intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents (hors accueils de loisirs)

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) permet d'accompagner de manière individualisée des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité, dans l'objectif de réduire les obstacles qui compromettent leur réussite éducative.

Dispositif de prévention et de soutien, gratuit pour les familles, il intervient dans les domaines suivants : scolarité, santé, éducatif, social, culture et loisir, pour notamment aider l'enfant ou le jeune à prendre confiance en lui et en ses compétences.

L'équipe « technique », pluridisciplinaire et pluripartenariale (Conseil Départemental, Éducation Nationale, SCOPE, service de prévention spécialisée ASEA), privilégie une approche globale de la situation de chaque enfant et l'association des parents tout au long de l'accompagnement.

Une charte de déontologie co-signée par ses partenaires précise les modalités de partenariat au sein du réseau local et fixe le cadre des échanges entre les professionnels au sujet de situations familiales.

Se déroulant essentiellement hors temps scolaire, les actions du PRE ont vocation à soutenir l'action éducative assurée par les parents et à compléter celle assurée par l'école et par des dispositifs portés par diverses institutions sur le territoire. Le PRE et ses partenaires sont engagés à mobiliser le droit commun en priorité et à rechercher la plus grande cohérence et la meilleure articulation possible entre les différentes interventions dont un enfant, un jeune, une famille, peuvent bénéficier.

Durant l'année scolaire 2016-2017, 81 jeunes saumurois ont été accompagnés par le PRE dans le cadre d'un parcours personnalisé. Dans la majorité des cas, ce sont des professionnels de l'Éducation Nationale qui ont repéré des difficultés de leurs élèves pouvant relever d'un soutien du PRE, et ont orienté les familles vers le dispositif. D'autres acteurs sont également engagés dans la mobilisation du dispositif (travailleurs sociaux, animateurs, acteurs associatifs, soignants, personnel municipal). Les familles ont également la possibilité de solliciter le dispositif de façon indépendante et autonome.

Le dispositif permet notamment de rendre plus lisible et accessible l'offre de droit commun, souvent "opaque" pour les familles.

En matière de soutien à la parentalité et de sensibilisation des parents à leur rôle et à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, les interventions du PRE visent à soutenir et à renforcer la fonction parentale en cherchant notamment à (re)créer du lien entre l'enfant ou le jeune, ses parents et les institutions éducatives, notamment l'institution scolaire.

Dans le domaine de la scolarité, différentes actions sont menées :

- **Accompagnement à la scolarité**, à destination des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité scolaire et ne bénéficiant pas des conditions optimales de réussite scolaire dans leur environnement immédiat.

L'intervention se déroule le plus souvent au domicile familial à raison de deux séances hebdomadaires hors temps scolaire. Elle comprend à la fois l'aide au travail scolaire personnel de l'enfant (leçons, révisions), le soutien aux parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant et l'accès aux apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Cette action vise à développer chez l'enfant son désir d'apprendre et doit contribuer à son épanouissement personnel en valorisant et en développant ses capacités.

Avec les collégiens plus particulièrement, il s'agit de leur permettre de donner du sens à l'effort scolaire et à la qualification, de les rendre acteur de leur parcours scolaire et de les aider à gagner en autonomie, dans une logique de **prévention du décrochage scolaire**.

- **« Coup de Pouce Langage » :**

Cette action s'adresse à des enfants âgés de 4 à 5 ans, scolarisés en classe de moyenne ou grande section montrant des signes de fragilité langagière (langage peu structuré, vocabulaire très restreint) en lien avec une stimulation insuffisante dans leur environnement. Il s'agit de les aider à acquérir un langage structuré permettant ultérieurement l'apprentissage du « lire-écrire » en leur proposant des temps de dialogue réguliers en relation duelle (1 enfant – 1 bénévole).

Chaque enfant participe à deux séances par semaine scolaire pendant toute l'année scolaire.

L'action mobilise une vingtaine de bénévoles, coordonnés par l'animatrice référente de l'action.

Cette action vise également à donner aux enfants le goût du livre et à conforter le rôle des parents, à les accompagner dans la découverte de la littérature enfantine.

Accompagné durant trois ans par l'Asforel (Association de Formation et de Recherche sur le Langage) à l'origine de cette action, le PRE s'associe depuis la rentrée 2017 à l'Inspection de l'Éducation Nationale (conseillers pédagogiques et coordonnatrice REP), impliquée notamment dans la formation des bénévoles.

Année 2017-2018 :

- École du Petit Poucet : 8 enfants de moyenne section,
- École des Violettes : 4 enfants de grande section,
- École la Coccinelle : 4 enfants de moyenne et grande section,
- École Millocheau : 4 enfants de moyenne et grande section.

Voir en annexe 5 les données statistiques du PRE de Saumur pour l'année scolaire 2016/2017 et le flyer.

L'ESPACE PARENTS :

C'est un lieu convivial d'accompagnement et de ressources où chacun invente et construit sa propre manière d'être parent.

L'Espace Parents est une structure municipale, située 9 rue Molière, au sein du Guichet Famille et à proximité du Relais Assistants Maternels. Elle a été créée en 2002 suite à des constats de différents professionnels intervenant auprès des familles (dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention et protection de l'enfance...) sur le changement du modèle familial classique, l'augmentation de la monoparentalité, l'isolement des parents, des séjours à la maternité de plus en plus courts, des difficultés d'identification des besoins du jeune enfant... Certains parents se retrouvent en effet mis en difficulté par l'arrivée d'un enfant, la séparation du couple ou l'éducation de celui-ci avec une perte de repères et de confiance.

L'Espace Parents est, avant tout, un lieu de ressources pour les futurs parents et les parents (de la naissance jusqu'à 6 ans), avec pour missions :

- La prévention des troubles de la relation précoce parents-enfants en accompagnant les parents dans leur fonction parentale,
- La prévention de l'isolement des familles, en favorisant les rencontres et le lien social, et en informant ou orientant les parents vers les services et les partenaires qui existent sur le territoire si les questionnements dépassent le champ de la petite enfance ou si les parents souhaitent un accompagnement spécifique.

C'est un service dédié à l'accompagnement des parents dans leurs compétences pour améliorer le bien-être de l'enfant et du parent, en accès libre et gratuit et confidentiel.

L'Espace Parents propose différents modes d'intervention : entretiens individuels lors des permanences ou sur RDV (95 passages de parents en entretien individuel en 2016) et actions collectives permettant de parler, d'imaginer, d'échanger entre parents autour de leur rôle de parents et de la place de l'enfant, en fonction des différents thèmes proposés (1371 rencontres de parents lors de ces actions collectives en 2016).

- Groupes de parole ou ateliers
- Rencontres des parents dans les lieux qu'ils fréquentent
- Permanences dans les locaux des Restos du cœur, dans une école d'un quartier prioritaire
- Participation régulière aux animations et aux Mercredi famille du Centre Social et Culturel Jacques Percereau.
- Actions et projets à destination des parents en partenariat avec d'autres institutions, structures et services de la Ville (ateliers maternité, p'tit dèj des parents avec la médiathèque, un corps pour grandir : ateliers parents enfants dans des écoles des quartiers prioritaires, rencontres parents baby-sitters)...

LA MAISON DES PETITS PAS

C'est un lieu d'accueil enfants-parents et d'écoute ouvert aux futurs parents et aux enfants de 0 à 4 accompagnés d'un ou des deux parents, ou d'un adulte familial.

A la suite d'une étude menée par le Centre Communal d'Action Sociale en 1995 et au regard de constats posés par les établissements d'accueils de la petite enfance sur de fréquents dysfonctionnements dans la relation du tout petit avec sa mère, affectant les attitudes comportementales et le développement affectif de celui-ci et ce quel que soit le milieu familial, la Ville de Saumur, en partenariat avec la CAF et le Conseil Général, a créé en centre ville un établissement de type "Maison verte" dénommée "La Maison des Petits Pas".

Les objectifs de cette structure sont de favoriser et valoriser une relation parents-enfants et de prévenir les troubles relationnels de la petite enfance liés à la constitution de l'identité de l'enfant, à sa socialisation précoce et à son langage.

Ce lieu s'inscrit donc dans le cadre d'une prévention primaire, où l'enfant de moins de 4 ans sera accueilli avec un adulte qui lui est familier (père, mère, grand-parent, membres de la famille). Les femmes enceintes sont également accueillies au sein de cette structure.

La Maison des Petits Pas est située 1 rue Célestin Port, près de la médiathèque.

L'accueil se fait le lundi après-midi, le jeudi matin et après-midi, en présence de deux professionnelles de l'enfance et de la famille (3025 personnes accueillies pour 1671 enfants sur 128 demi-journées d'ouverture en 2016).

L'accès au lieu est libre, anonyme et gratuit. De plus, les accueillantes assurent la confidentialité des échanges et le respect de chacun.

Ce lieu est aménagé afin de proposer des espaces de jeu aux enfants de moins de 4 ans et ainsi faciliter les échanges entre enfants et entre adultes.

Les enfants peuvent ainsi :

- Rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes en toute sécurité affective car ils sont accompagnés de leurs parents : cela prépare à la séparation, à la découverte de l'autre (passerelle vers la crèche, l'école...)
- Découvrir de petites règles de vie en société
- Être reconnu en tant que personne avec des envies, des besoins (les accueillantes accordent une place très importante à la parole adressée à l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ce que peut vivre l'enfant)

Les adultes peuvent, quant à eux :

- Rencontrer d'autres façons d'être parents en échangeant ou observant les autres adultes présents : cela leur permet parfois de trouver leurs solutions
- Être reconnus dans leur manière d'être père-mère, femme, homme
- Rompre leur isolement ou leur solitude (de nombreux échanges et rencontres se poursuivent en dehors de la structure)
- Partager un moment convivial avec leur enfant sans être perturbé par les impératifs du quotidien
- Poser des questions aux professionnelles ou aux autres parents présents. Les professionnelles n'apporteront pas de solutions toutes faites mais plutôt instaureront un dialogue afin que les parents trouvent les solutions qui leur correspondent.

La Maison des Petits Pas est donc un lieu passerelle entre la famille et la société ; espace de socialisation pour l'enfant et le parent, chacun y est accueilli dans sa singularité, dans le respect des différences et des parcours de vie propres à chacun.

Des familles de toutes origines sociales, culturelles sont accueillies, se rencontrent et échangent autour de leur rôle de parents. C'est un lieu qui permet une véritable mixité sociale.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS :

Le R.A.M est un lieu d'informations, d'animations et d'échanges.

En direction des parents et futurs parents, le R.A.M :

- les informe sur l'ensemble des modes d'accueil individuels ou collectifs
- leur communique la liste des assistants maternels agréés
- les soutient dans leurs démarches administratives
- leur délivre une information générale en matière de droit du travail et les oriente vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques
- leur propose d'échanger autour de l'éveil et du développement de l'enfant lors de soirées à thème, de conférences.

En direction des assistants maternels, le R.A.M :

- transmet leurs coordonnées et leurs disponibilités aux parents en recherche d'un mode d'accueil
- les informe des conditions d'accès et d'exercice du métier d'assistant maternel
- les informe sur leur statut, leurs droits, les possibilités de formation
- les écoute et les accompagne dans l'exercice quotidien de leur profession
- leur propose des réunions à thème, des conférences, des rencontres festives.

LE CENTRE JACQUES PERCEREAU

Le Centre Jacques Percereau, situé sur le quartier du Chemin Vert, intervient sur le territoire prioritaire de la Ville (Hauts-Quartiers, Chemin Vert). Dans le cadre de sa mission d'animation de la vie sociale et des axes prioritaires de son projet social, la structure développe des actions collectives auprès des familles, visant notamment à renforcer les liens intrafamiliaux par un soutien à la fonction parentale.

La population des quartiers est marquée par une forte présence de familles monoparentales. Cette situation entraîne parfois des difficultés pour le parent dans sa fonction vis-à-vis de son enfant. En l'absence de « couple parental » au sein du foyer, le parent se retrouve seul face à ses questionnements, ne sachant où trouver un soutien, des conseils. Ces mamans pour la majorité se retrouvent donc dans une situation d'isolement particulièrement marquée.

Par ailleurs, les questionnements concernant l'éducation des enfants font souvent l'objet de préoccupations courantes chez les familles rencontrées dans leur ensemble.

Les difficultés, voire l'incapacité pour certains parents de suivre la scolarité de leur enfant est un constat assez marqué, lié à leur propre "vie scolaire" (certaines parents sont analphabètes), dans un contexte social parfois précaire.

Les enjeux spécifiques du centre Jacques PERCEREAU en matière d'accompagnement des familles visent à :

- Soutenir les initiatives des familles dans l'organisation d'activités ou d'animations, en promouvant l'intérêt des projet partiellement ou totalement autofinancés
- Favoriser les relations et la solidarité entre les familles par le biais d'animations conviviales permettant la rencontre
- Développer des actions collectives permettant la cohésion au sein des familles (ou intrafamiliales) en travaillant le lien parents-enfants
- Favoriser le développement d'une co-éducation en facilitant le lien entre les familles et les autres adultes référents de l'enfant (école, lieu d'accueil parents-enfants...)
- Proposer des activités diverses permettant des échanges et le partage d'expériences en "parentalité"

Un travail est mené auprès des écoles par l'animatrice référente famille pour élaborer des actions communes avec les équipes éducatives et les associations de parents d'élèves.

En parallèle de ces actions concrètes, des réunions de travail sur le thème de la Réussite éducative des jeunes saumurois se sont tenues en octobre 2013 et février 2014. Ces rencontres avaient pour objectifs :

1. sur la base de l'activité des acteurs locaux présents, de partager des constats, relatifs à la problématique de la réussite éducative des jeunes saumurois en ciblant les enfants d'âge maternel et élémentaire
2. selon les constats posés, d'envisager d'éventuels leviers d'actions.

Des démarches sont en cours avec l'Inspection de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Saumur afin de conduire une ou plusieurs actions en direction des parents d'élèves des écoles des quartiers prioritaires, en étroite collaboration avec les équipes enseignantes et municipales, dans le cadre des orientations du Ministère de l'Éducation Nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires (circulaire ministérielle n° 2013-142 du 15 octobre 2013).

L'ÉCOLE D'ART

L'École d'Art de la Ville de Saumur a pour mission d'offrir à la population une pratique artistique et une ouverture culturelle à travers les disciplines proposées, aussi bien à destination des débutants que des amateurs confirmés.

Elle est située au Jardin des Plantes, place des Récollets à Saumur et est dirigée par une professeure, diplômée, responsable de l'enseignement artistique.

Son projet pédagogique est fondé sur l'apprentissage et la maîtrise des bases et des fondamentaux. Il favorise l'invention et la créativité pour permettre d'accéder à une plus grande liberté d'expression.

L'École d'Art propose diverses formes de pratique tout au long de l'année (ateliers, stages, médiations artistiques) sur la base d'une tarification attractive pour les ateliers et stages, calculée sur le Quotient Familial pour les mineurs.

Pour ces stages et ateliers, elle accueille les élèves à partir de 5 ans révolus au jour du début de l'activité.

Plusieurs stages ponctuels sont proposés pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants et/ou adolescents et/ou adultes.

Des séances à l'extérieur de l'École d'Art peuvent être organisées selon les besoins déterminés par la professeure.

L'École d'Art propose des cycles de médiation artistiques à destination des écoles de la Ville de Saumur (cycles I, II, III) et intervient également dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires proposées aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Saumur, les accueils de loisirs et peut participer à des projets spécifiques notamment à destination des populations du quartier prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville.

LA LUDOTHEQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La Ville de Saumur gère depuis 1991 une ludothèque municipale sur le quartier du Chemin Vert, une activité qui s'est développée et s'est ensuite déclinée sur deux sites dont un en centre ville en lien avec la Maison des Petits Pas, avant de se recentrer sur un tout nouveau site « La Maison de l'Enfance » inaugurée en janvier 2014 qui accueille également un multi accueil.

La ludothèque est un équipement culturel et de loisirs destiné à encourager et développer la pratique du jeu, individuelle ou collective. C'est un lieu ressource pour les parents et les professionnels animé par des ludothécaires, avec une collection de plus de 3000 jeux, des espaces de jeu destinés aux enfants, adolescents et adultes de tous âges, où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.

Qu'ils soient d'éveil, d'adresse, de stratégie, de hasard, de construction..., qu'ils réclament pions, cartes, dés, billes..., jeux et jouets constituent autant d'invitations à jouer, à grandir, à échanger.

Des interventions, des animations sont organisées sur Saumur et les communes déléguées avec les écoles et établissements scolaires, les établissements pour personnes âgées, les structures petite enfance, enfance et jeunesse, de manière régulière ou ponctuelle, au sein de la ludothèque ou hors les murs.

La ludothèque organise également, au début du mois de juin, en partenariat avec le service municipal Petite Enfance et des associations locales, une manifestation « Venez Jouer » qui se déroule sur une semaine et accueille près de 3000 personnes.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Saumur est un lieu de rencontre, de ressources, d'écoute et d'aide aux projets pour les jeunes saumurois.

Ces derniers peuvent trouver auprès des animateurs du PIJ des réponses à leur besoin d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.

Le PIJ permet d'orienter et de répondre aux questions dans les domaines aussi différents que la scolarité, l'orientation, le logement, les métiers, la santé, la mobilité, les loisirs, la vie pratique, le baby-sitting, les vacances, ou encore les sports.

Le PIJ de Saumur organise des rendez-vous réguliers avec des séances d'informations spécifiques ce sont "**les mercredis du PIJ**", sur le BAFA, l'Engagement citoyen,...

D'autres temps forts sont proposés comme les rencontres "**Baby-sitting**", "**Semaine de la mobilité**" et "**Jobs d'été**".

Baby-sitting

Le Point Information Jeunesse de la Ville de Saumur en partenariat avec l'Espace Parents a organisé et mis en place 2 rendez vous sous forme de "speed dating" entre les parents et les baby-sitters avec inscriptions en amont via le site internet de la ville.

Cette rencontre permet aux parents de rencontrer des baby-sitters et de trouver la personne correspondant à leurs critères de recherche. Les critères souvent mis en avant dans le questionnaire bilan sont : l'expérience, la disponibilité et la mobilité des baby-sitters. Les types de demandes concernent essentiellement les gardes occasionnelles semaine et week-end.

3. Soutien à la pratique d'activités physiques et sportives

Label « Ville ludique et sportive »

Co-organisés par la FIFAS et le Groupe Moniteur, sous le haut-patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, le label « Ville ludique et sportive » a pour objet de valoriser et récompenser les collectivités territoriales qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive pour tous sur leur territoire. Sur la base d'un cahier des charges pré-établi, la Ville de Saumur a été labellisée en 2013 pour une durée de 3 ans.

Label « Ville sportive » attribué par le Comité Régional Olympique et Sportif

La Ville de Saumur a présenté un dossier qui a été accepté, de 1 à 3 flammes seront attribuées le 16 décembre 2018.

La Ville participe également au concours de la Ville la plus sportive de la région des Pays de Loire, pour les villes de plus de 15000 habitants, et a reçu le jury le 02 octobre 2017 afin qu'il puisse évaluer la politique sportive et visiter les installations.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe sportif Jean Chacun

Complexe sportif des Rives du Thouet

Complexe sportif du Clos Coutard

Complexe sportif de Saint-Lambert (gymnase, salle Gym Agglo, terrains de sport)

Stade omnisports d'Offard

Stade Pierre de Bodman

Stade de Chantemerle et des Guéderies

Centre tennistique du Bois-Blou

Espace sportif Gil Merck (dojo)

Espace sportif du Petit Anjou (tennis de table et boxes)

Stade Michel Nepveux

Salle du Thouet

Gymnase du Vigneau

Gymnase du Chemin Vert

Gymnase des Hauts Sentiers

Piscines du Val de Thouet et de l'Île d'Offard (agglomération)

Golf de Saumur (2 parcours de 9 trous)
Base nautique et de loisirs de Millocheau (voile, canoë-kayak)
Base nautique d'aviron Claude Baroux
Centres équestres
Cercle de la Ville, jeu de boule de fort de Saumur
+ Salle Robert Amy (gymnase associatif)
+ gymnases LASALLE (gymnases militaires)

Parmi ces équipements, deux stades omnisports, un complexe de terrains de basketball, handball, athlétisme et la base nautique et de loisirs de Millocheau sont en libre accès, ainsi que des terrains multisports situés dans le quartier prioritaire du Chemin Vert Hauts Quartiers.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

L'École Municipale des Sports est un dispositif visant à accueillir des enfants, des jeunes et parfois un public familial pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives sur différents temps et différentes périodes.

Les principaux champs d'action de l'EMS sont :

L'EMS scolaire

En partenariat avec l'Éducation Nationale et l'enseignement catholique, une douzaine d'activités sportives sont proposées aux élèves saumurois de 90 classes publiques et privées, de la grande section de maternelle au CM2. Les 3 éducateurs territoriaux et les 6 éducateurs sportifs des associations partenaires interviennent auprès des classes en collaboration avec les enseignants, pour une initiation aux activités sportives, dans le respect des programmes officiels de l'Éducation Nationale.

L'EMS extrascolaire

A chaque période de vacances scolaires, sont proposées sous forme de stage, journée ou demi-journée en fonction des âges :

- des activités multisports pour les enfants âgés de 6 à 11 ans ;
- des activités spécifiques diverses comme les sports collectifs, les sports de raquette, le golf, le bowling, le trampoline ... pour les jeunes de 12 à 18 ans ;
- des actions « Sport pour tous » : tournois de badminton, tennis de table, futsal, tournois beach l'été, raids sportifs, ... pour des temps festifs et sportifs en famille.

1 877 personnes se sont inscrites en 2013 pour 3 512 participations comptabilisées à ces activités.

L'EMS Activités Éducatives Périscolaires (AEP) :

Le service des Sports, à travers le dispositif EMS, propose et organise les activités physiques et sportives se déroulant au sein des écoles publiques (ou à l'extérieur) pendant les temps d'AEP, en collaboration avec les coordonnateurs de temps éducatifs et la chargée de mission PEdT, par la programmation des interventions des éducateurs sportifs municipaux et associatifs.

Des actions d'accompagnement et de formation sont également menées par les éducateurs sportifs municipaux, auprès des animateurs qui interviennent dans les accueils de loisirs, dans les écoles sur la pause méridienne et sur les AEP pour la mise en place et l'encadrement de jeux sportifs.

LES « FAITES DU SPORT »

Cette action se décline aujourd'hui sous deux formes :

- une « Faites du sport en quartier », courant mai ;
- une « Faites du sport » à l'échelle de tout le territoire de la ville, courant juin.

L'objectif est de proposer au grand public la découverte gratuite de plusieurs familles d'activités physiques et sportives, qu'il s'agisse de sports universels (athlétisme, football, basketball, handball, badminton, tennis de table, escrime, gymnastique, cyclisme...), de sports de coopération (escalade avec la présence d'un mur artificiel) permettant aux jeunes d'explorer les dimensions d'interrelation et d'assurance entre pratiquants, d'activités urbaines (animations et démonstrations de « hip hop » et réalisation d'un graff sur le thème des sports) ou de baptêmes d'équitation ou de voile.

Un service de transport par navettes est mis gratuitement à disposition pour se rendre sur les différents sites.

De nombreux enfants et adolescents peuvent à cette occasion découvrir et vérifier leurs goûts, mais aussi leurs aptitudes, choisir une activité de prédilection en toute connaissance de cause et éventuellement rejoindre un club sportif.

L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, à titre de loisirs ou jusqu'à la compétition de haut niveau, est un axe majeur de la politique sportive de la Ville de Saumur.

La Ville a donc mis en place un dispositif destiné à faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives pour les enfants et les jeunes de familles à revenus contraints, domiciliés à Saumur.

Cette aide financière s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 15 ans révolus ;

- souhaitant intégrer une association exerçant son activité sur le territoire de la Ville de Saumur afin d'y pratiquer une activité physique et sportive régulière,
- habitant Saumur et ses communes déléguées,
- dont la famille a un quotient familial inférieur ou égal à 605.

Voir en annexe 6 le formulaire d'« Aide à la pratique sportive » à remplir par les familles et les associations.

4. Structures associatives accueillant ou intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents

La Ville de Saumur est riche d'un tissu associatif dense qui offre une diversité en termes d'offre culturelle, sportive et de loisirs sur l'ensemble du territoire, dans différents domaines :

- **la culture**
- **le sport**
- **les loisirs**
- **l'environnement, défense, sauvegarde**
- **l'éducation, la formation**

Les principales structures intervenant plus particulièrement dans le domaine éducatif sont les suivantes :

O.A.S.I.S. : Organisme d'Accompagnement Scolaire Intercycle de Saumur

Le but de cette association est d'accompagner les enfants et les jeunes en difficultés scolaires et favoriser ainsi leur intégration dans l'école, à travers une aide gratuite au travail du soir (ou éveil du mercredi pour les plus petits) dans des locaux extrascolaires, sur les différents quartiers de la ville. Fidèle à ses principes et à ses statuts, OASIS apporte, dans chacun des groupes, une aide individualisée et personnalisée, essentielle pour chaque enfant accueilli et pour ses parents (ou ses représentants juridiques) quand ceux-ci ne peuvent assurer l'aide au travail pour diverses raisons.

L'objectif est de créer une relation privilégiée et bienveillante entre les intervenants bénévoles, les enfants et les jeunes qui fréquentent les groupes O.A.S.I.S. et leurs parents pour leur permettre, au-delà de l'aide immédiate, de reprendre confiance en leurs capacités personnelles par rapport à leur travail scolaire.

Cette action d'accompagnement prend appui sur le travail du soir. Elle peut être aussi parfois un retour sur des points non compris et non acquis par l'enfant ou le jeune, dans le respect des contenus étudiés en classe, et en fonction de ce qui est possible dans le temps de la séance d'accompagnement. 88 enfants et jeunes ont ainsi été accompagnés en 2013 sur les 9 groupes (Bagneux, St Lambert, Croix Verte, Les Tourelles, Chemin Vert avec 3 groupes, Hauts Quartiers avec 2 groupes).

Lire et Faire Lire

"Lire et Faire Lire" est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives. "Lire et Faire Lire" est développé dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

A la demande de l'enseignant, ou animateur, et en cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe (6 enfants maximum), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Cinq écoles de Saumur, Louis Pergaud, le Clos Coutard, Millocheau, les Violettes, Maremaillette et Charles Perrault, sur le temps de pause méridienne, ainsi que des groupes d'enfants des accueils de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, bénéficient d'une intervention sur le temps de pause méridienne dans le cadre de ce dispositif au bénéfice d'enfants âgés de 4 à 11 ans, avec le soutien de la Ville à travers une subvention accordée à la coordination départementale.

Le recrutement et la formation des équipes de bénévoles sont assurées par la coordination départementale.

UNIS-CITE

Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité") de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Unis-Cité répond ainsi à la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie, au service de l'intérêt collectif au sein de notre société.

Projet « Les Vitaminés »

La mission « Les Vitaminés », proposée par Unis-Cité au cœur des quartiers, a pour ambition d'encourager les enfants de 6 à 11 ans et leurs parents à adopter une alimentation plus saine et à pratiquer une activité physique régulière.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Saumur, les volontaires en service civique d'Unis-Cité, mobilisés sur le projet « Les Vitaminés », proposent d'organiser deux fois par semaine, dans des écoles ciblées, des animations autour de l'alimentation et des activités physiques ludiques sur le temps de la pause méridienne, ainsi qu'auprès des enfants des accueils de loisirs du Petit Souper et de l'Île des Enfants.

L'objectif est de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation plus équilibrée, de faire participer les enfants à des jeux actifs, de les inciter à manger plus de fruits et légumes et de mener une sensibilisation collective par des animations pédagogiques sur les différents temps d'intervention :

- **Les temps de pause méridienne**
- **Les Goûters actifs** dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires
- **Les Mercredis de la forme** (1 fois par mois) dans les accueils de loisirs avec proposition d'activités sportives pour "Bien bouger" le matin, puis jeux et goûter l'après-midi.

Projet « Néo-citoyens »

Ce dispositif présente l'avantage de prendre en compte la totalité des temps de l'enfant à l'école, que ce soit sur le temps scolaire organisé par l'Éducation nationale, ou les temps éducatifs périscolaires organisés par la Ville.

Cette approche globale permet de contribuer à la notion essentielle de « vivre ensemble à l'école », à laquelle la Ville attache une attention particulière.

Les jeunes volontaires interviennent pendant la pause méridienne sur le temps de restauration et de récréation, pendant les Activités Éducatives Périscolaires sur des projets spécifiques co-construits avec les animateurs et sur le temps scolaire pendant la récréation du matin en organisant des jeux de cours, sous la responsabilité des enseignants.

L'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA)

Depuis 2005, la Ville de Saumur est signataire des conventions pluriannuelles départementales définissant les conditions de mise en œuvre d'une mission de prévention spécialisée et de coopération entre l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) et les partenaires institutionnels concernés : le Département de Maine et Loire, les villes d'Angers, Cholet, Trélazé et Saumur et la communauté d'agglomération du Choletais.

Lors de la tenue de la dernière commission départementale de prévention spécialisée, le Conseil Général a proposé à ses partenaires de reconduire cette action par la signature d'une convention déléguant la mission de prévention spécialisée à l'ASEA pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

A Saumur, les éducateurs de prévention de l'ASEA interviennent sur deux quartiers : le Chemin Vert et les Hauts Quartiers.

Leur action se décline :

- d'une part, par une approche individuelle des jeunes ;
- d'autre part, par un travail collectif à partir du local de l'ASEA situé rue Gay Lussac au Chemin Vert.

Elle vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles.

La SCOPE (Sport Culture Ouverture et Orientation Pédagogique)

La SCOPE développe des activités d'intérêt social, à caractère culturel, sportif, dans une démarche d'éducation populaire, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

La SCOPE est un lieu ouvert à tous, sans discrimination.

Elle est un vecteur de lien social sur les quartiers. Elle est présente sur le Chemin Vert, les Hauts Quartiers, SCOPE Nord et Bagneux. Chaque local est un lieu convivial, de rencontre, d'échange, d'écoute, identifié par les jeunes. C'est un lieu de socialisation et d'émancipation où l'on favorise l'autonomie et l'épanouissement des jeunes. Ce sont des lieux de prévention, d'éducation, d'apprentissage.

Des actions passerelle sont organisées en lien avec les accueils de loisirs de la Ville permettant de mutualiser les compétences des équipes pédagogiques et de faire découvrir aux enfants, à travers des projets communs, ces lieux d'accueil destinés à la jeunesse.

La SCOPE organise par ailleurs dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances des actions et des séjours collectifs à destination des jeunes les plus éloignés de l'offre d'animation traditionnelle avec une volonté d'y conforter la place des jeunes filles. Elle met en œuvre des logiques de partenariat avec les éducateurs de prévention spécialisée de l'ASEA, les travailleurs sociaux de la CAF et de la MDS.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saumur

Les activités et les animations de la MJC s'organisent en huit domaines déclinés dans son projet territorial d'éducation populaire. Ce projet précise les objectifs de cette structure qui cherche à favoriser l'accès d'une diversité d'enfants et de jeunes à des activités éducatives, culturelles, artistiques, physiques, de découverte, d'expression, de loisirs..., en proposant une offre de loisirs éducatifs différente et complémentaire des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) via des activités régulières et proposées sur des créneaux limités afin de permettre aux familles d'organiser le temps de loisirs éducatifs de leurs enfants d'une manière conciliable avec la pratique d'autres activités auprès d'autres partenaires (clubs sportifs, école de musique,...).

Cette diversité de l'offre de loisirs permet à chaque famille d'organiser les parcours éducatifs de leurs enfants en fonction de leurs envies, besoins et contraintes.

La MJC se donne pour mission d'accueillir et accompagner les jeunes à partir de ce qui les fédère, ce qui leur ouvre des perspectives, en tenant compte de leurs besoins en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs, d'éducation et de temps libre, sans omettre toute action qui faciliterait l'accès à la formation, l'insertion et l'emploi.

Le BAOBAB espace d'accueil et de vie de la MJC est un lieu d'animation jeunesse situé en centre ville, dont les actions peuvent être complémentaires voire co-produites avec les autres opérateurs jeunesse de proximité notamment le PIJ et la SCOPE

Les activités destinées aux enfants :

- **Boxe anglaise** : à partir de 14/15 ans. Un atelier pour les 8/14 ans est en projet pour 2018/2019. Respect des règles, discipline, souplesse, tonicité, la boxe permet un travail sur soi et oblige à tout gérer : attaque, défense et énergie.
- **Enfants conteurs** : 6/9 ans. Des contes pour jouer, pour rêver et pour s'entraîner à prendre la parole.
- **Éveil à la gym / gym motricité** : 4/6 ans. La dynamique du jeu au service de la coordination et de la motricité.
- **Planète Tam-Tam** : 8/12 ans. Découverte des instruments, apprentissage de l'écoute, le lâcher prise, l'expression de soi, acquisition d'un savoir spécifique.
- **Robotique** : 8/10 ans et 11/13 ans. Initiation à la mécanique, l'informatique, l'électronique et à la programmation pour réaliser un robot en équipe.
- **Zumba** : 12/16 ans. Programme complet de fitness d'origine colombienne pour adolescent(e)s.
- **Arts Plastiques -Dessin – Peinture** : Apprendre des techniques pour éveiller son sens artistique, se faire plaisir.
- **Bandes dessinées** : Initiation à la BD : du scénario au story-board, de la réalisation traditionnelle
- au numérique, en passant par le Manga, apprenez à créer votre univers graphique. ,
- **Breakdance** : une danse HIP-HOP de la rue bourrée de ressorts, alliage de la performance et du geste.
- **Capoeira** : La capoeira est un art martial brésilien qui puise ses racines dans les méthodes de combat et les danses des peuples africains du temps de l'esclavage au Brésil.
- **Cirque** : Des activités ludiques et diversifiées pour un loisir éducatif et formateur
- **Danse Modern'Jazz** : Apprendre une technique de danse jazz qui repose sur l'équilibre, le rythme, le placement du corps et la coordination, comme on le voit dans les médias des vidéos musicales et des comédies musicales.
- **Éveil Danse** : Ouvrir le corps aux horizons de la danse.
- **Street Dance**: Pour découvrir un mélange de plusieurs danses HIP-HOP réunies dans des chorégraphies rythmées par le son des États-Unis.
- **Théâtre** : Se mettre dans la peau d'un personnage au service de l'émotion, du texte, de l'histoire...
- **Badminton**
- **Club Multimédia enfants**

5. Équipements culturels communautaires et intercommunautaires accueillant des enfants et des jeunes

La Médiathèque de la Communauté d'Agglomération de Saumur

La médiathèque de Saumur appartient au réseau "L'imagin'R" réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui regroupe les deux médiathèques communautaires de Saumur et de Montreuil-Bellay et quatorze bibliothèques relais et points lecture répartis sur le territoire de l'agglomération. Il est né en 2006 d'un projet partagé avec les communes et le Conseil général de Maine-et-Loire, via la bibliothèque départementale de prêt.

Depuis le 1er janvier 2017, la médiathèque de Doué-en-Anjou fait partie du réseau l'imagin'R. Elle proposera ultérieurement les mêmes services que l'ensemble des bibliothèques du territoire (tarifs et carte d'inscription uniques, navette de distribution des réservations, accès à tous les documents du réseau...). De nouvelles bibliothèques associées rejoindront le réseau à partir de 2018.

La médiathèque de Saumur propose un large choix de documents en libre accès : des livres, des BD, des revues, des CD audio, des DVD... Plus de 5 000 nouveautés par an et des collections encyclopédiques pour tous les âges :

- o 11 000 romans
- o 6 500 albums et contes pour enfants
- o 5 000 bandes dessinées et mangas
- o 700 livres sonores
- o 30 000 documentaires
- o 11 000 CD audio
- o 3 500 DVD
- o 1 200 ouvrages sur l'Anjou
- o 178 journaux et revues

Plus de 30 000 livres, 5 000 disques vinyles issus des premières heures de la discothèque, 533 titres de périodiques sont par ailleurs conservés en magasin. Ils sont répertoriés et communiqués sur demande pour le prêt ou la consultation sur place aux banques de renseignements.

Les collections destinées au public jeunesse sont déployées sur l'ensemble du bâtiment.

Elles se composent de :

- Albums
- Romans, contes poésie, théâtre
- Bandes dessinées et mangas
- Documentaires
- Revues
- DVD
- CD
- Accès public Internet
- Espace numérique avec des tablettes

La médiathèque est également dotée d'un espace dédié aux tout petits et d'un auditorium.

La médiathèque propose tout au long de l'année de nombreux rendez-vous à destination de tous les publics :

- des animations régulières :

- les p'tites frimousses (lecture pour les enfants de 0-4ans)
- Ciné-mômes (projections jeune public)
- La bibliothèque anglophone d'Angers et ses activités
- Appli hour (découverte d'applis)
- A vous de jouer (les rendez-vous ludothèque)

- Café littéraire et musikéciné
- Le P'tit dej des parents
- Les soirées pyjama
- Ateliers bricolage
- Frimoussaillons (comptines les pieds dans l'eau à la piscine du Val de Thouet)
- Des rencontres de lecteurs (Prix des lecteurs du Saumurois/recontre d'un auteur jeunesse dans le cadre de Mots et Frimousses) etc.

- mais également, tout au long de l'année, des animations thématiques (expositions / ateliers / projections / concerts / lectures...) à destination de tous les publics.

Accueils de groupe

Des services spécifiques et des conditions particulières de prêt sont proposés aux établissements scolaires, aux associations et aux collectivités.

La médiathèque reçoit sur rendez-vous les classes de la maternelle au lycée, les enfants des structures jeunesse et les groupes d'adultes en formation professionnelle pour leur présenter leurs collections et services, les familiariser à la recherche documentaire et les inciter à fréquenter les lieux de façon autonome. Ces accueils s'adaptent à la demande et à l'actualité événementielle des bibliothèques.

- Accueil ponctuel : Il s'agit soit d'une visite découverte de la bibliothèque, soit d'une visite liée à un évènement à la bibliothèque (exposition, atelier, projection...).
- Accueil suivi : Il concerne les établissements scolaires. Les classes travaillent à la bibliothèque sur plusieurs séances autour de projets proposés par la bibliothèque en début d'année scolaire, ou répondant à des demandes des enseignants.

La médiathèque développent des actions avec les partenaires de la Petite enfance dans le cadre de son projet "Mots et Frimousses". Plusieurs fois par an, les bibliothécaires interviennent dans les structures d'accueil (crèches, halte garderies...) pour proposer des temps de lecture et faire un dépôt de livres. Les enfants accompagnés des assistantes maternelles affiliées aux réseaux RAM du territoire sont quant eux accueillis dans la bibliothèque pour partager des moments autour du livre. Ces moments peuvent être prolongés à domicile grâce au prêt de livres accordé aux assistantes maternelles.

L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Syndicat Mixte de l'École Intercommunale de Musique du Saumurois regroupe la commune nouvelle de Doué-en-Anjou, la commune de Montreuil-Bellay et la Ville de Saumur.

L'École de Musique dispose de trois antennes réparties sur le territoire : une à Doué-la-Fontaine, une à Montreuil-Bellay et une autre à Saumur, place Verdun. Elle a pour mission de former des musiciens amateurs et de permettre à certains jeunes talents d'accéder aux Conservatoires. Elle accueille, chaque année, environ 600 élèves.

Elle fait appel à 24 professeurs de musique.

Les disciplines pratiquées :

- Formation Musicale, éveil à partir de 4 ans
- Chant choral enfants et adultes
- Piano
- Violon
- Violoncelle
- Guitare acoustique
- Guitare électrique
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Basson

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba
- Percussion, batterie
- Pratiques d'ensembles.

Trois parcours :

Le Parcours de Sensibilisation

Pour des enfants de 4 à 7 ans (Moyenne Section à Cours Préparatoire). Ce sont des classes d'éveil où les éléments fondamentaux de la musique, l'écoute, le rythme, le chant sont abordés d'une manière ludique. Il n'y a pas de pratique instrumentale mais une découverte des instruments enseignés au sein de l'École pour permettre de faire un choix personnel.

Le Parcours Complet

Ce parcours, qui garantit un enseignement musical complet, permet de passer de l'initiation à la qualification en une dizaine d'années. Il s'adresse à ceux qui souhaitent avoir une pratique musicale très soutenue. Les études sont structurées en cycles, limitées dans le temps et sanctionnées par des examens. La formation musicale y est obligatoire.

Le Parcours Libre

Ce parcours, moins contraignant, permet à chacun d'organiser ses études musicales en fonction du temps dont il dispose et de l'énergie qu'il veut y consacrer. Il n'est soumis à aucun examen, seulement des évaluations régulières et des auditions publiques. La formation musicale n'y est pas obligatoire. Trois options peuvent être choisies au maximum parmi les suivantes : Formation Instrumentale (un seul instrument possible), Ensemble Cordes, Ensemble Vents, Chant choral, Formation Musicale.

Chapitre 4 : Activités périscolaires et extrascolaires

1. TEMPS PERISCOLAIRES DU MATIN, DU SOIR ET DU MERCREDI MIDI

La Ville de Saumur organise et assure un service municipal d'accueil des enfants, avant et après la classe, en période scolaire, dans les écoles publiques maternelles, élémentaires et primaires de la Ville (communes déléguées comprises), dans les lieux et aux horaires définis par l'annexe 1 du présent règlement.

Ces différents temps sont les suivants :

- temps d'accueil périscolaire du matin (du lundi au vendredi, mercredi compris) et de fin de journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- temps de garderie :
 - en fin d'après-midi, de 16h20 à 17h15, pour les enfants d'âge maternel, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
 - le mercredi midi, de 11h30 à 12h45, pour tous les enfants ;
- temps d'étude surveillée en fin d'après-midi, de 16h30 à 17h15, pour les enfants d'âge élémentaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- temps d'aide aux leçons en fin d'après-midi, de 16h30 à 17h15, pour les enfants d'âge élémentaire, dans la limite des places disponibles, deux fois par semaine, conformément à

l'organisation de la semaine scolaire applicable à l'école (cf. plannings joints en annexe 2 au présent règlement).

Les temps d'accueil du matin et de fin de journée sont déclarés auprès des services de l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, DDCS) comme accueils de loisirs périscolaires.

A ce titre :

- les dispositions du règlement les concernant sont établies conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- ces temps d'accueil sont assurés dans le cadre d'un projet éducatif transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, à la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, à la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire et au service de Protection Maternelle Infantile du Département de Maine-et-Loire.

Ce projet éducatif fixe des objectifs éducatifs, s'inscrivant dans le cadre de ceux du Projet Éducatif Territorial (PEdT) et partagés avec l'équipe d'animation et d'encadrement, les familles et la communauté éducative dans son ensemble.

Il définit les conditions de sa mise en œuvre.

Il prend en compte les besoins physiologiques et psychologiques des enfants accueillis, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités par les enfants.

Il est à disposition des parents et de toute personne souhaitant le consulter, sur le site Internet de la Ville, au service Éducation ainsi que sur chacun des sites d'accueil périscolaire.

- la Ville s'engage à assurer le fonctionnement de ces temps d'accueil grâce à du personnel municipal d'animation et d'encadrement répondant aux normes d'encadrement et aux conditions de qualification fixées par la réglementation en vigueur, soit :
 - un adulte pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans ;
 - un adulte pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

Pour les autres temps, les objectifs de taux d'encadrement maximum que la Ville cherche d'elle-même à respecter sont les suivants :

- temps d'aide aux leçons : un adulte pour 18 enfants d'âge élémentaire ;
- temps d'étude surveillée : un adulte pour 30 enfants d'âge élémentaire ;
- temps de garderie :
 - un adulte pour 15 enfants d'âge maternel ;
 - un adulte pour 25 enfants d'âge élémentaire.

Ces différents taux d'encadrement peuvent légèrement varier selon la configuration des lieux, l'âge des enfants ou les difficultés rencontrées dans chacun des sites.

Voir en annexe 7 le règlement de fonctionnement des temps périscolaires.

2. ACCUEILS DE LOISIRS ILE DES ENFANTS ET PETIT SOUPER

L'Ile des Enfants (IDE) au Chemin Vert et le Petit Souper à St Hilaire-St Florent accueillent les enfants scolarisés de plus de 2 ans jusqu'à 12 ans (jusqu'au dernier jour des vacances d'été suivant la date du douzième anniversaire) dont au moins l'un des 2 parents habite la Ville de Saumur.

Fréquentation 2016		Mercredis		Petites vacances		Eté		Total année		
		Nbre enfants	Nbre journées	Nbre enfants	Nbre journées	Nbre enfants	Nbre journées	Nbre enfants	Nbre journées	
Petit Souper	Journée 2 -11 ans			305	1947	457	4603	524	6550	8355
	½ journée 2-11 ans	10	56					10	56	
	½ journée AR 2-11 ans	116	1749					116	1749	
Ile Des Enfants	Journée 2-5 ans	25	548	155	1085	95	1154	158	2787	4254
	Journée 6-11 ans	34	765	126	503	61	199	175	1467	
	½ journée AR 2-5 ans	90	1342					90	1342	2981
	½ journée AR 6-11 ans	105	1639					105	1639	
	½ journée 2-5 ans	21	147	33	127	26	204	50	478	974
	½ journée 6-11 ans	9	91	34	187	30	219	42	496	

Organisation depuis la rentrée de septembre 2014 :

Les mercredis en période scolaire :

- soit à la journée avec repas de 7h30 à 18h30 à l'Ile des Enfants pour les enfants saumurois scolarisés dans une école privée ;
- soit à la demi-journée avec repas et transport de 11h30 à 18h30 à l'Ile des Enfants et au Petit Souper pour les enfants saumurois scolarisés dans une école publique ;
- soit à la demi-journée sans repas et sans transport de 13h30 à 18h30 à l'Ile des Enfants ou au Petit Souper.

Pendant les petites et grandes vacances scolaires :

- pour les enfants scolarisés de plus de 2 ans à 4 ans, accueil au choix des parents :
 - soit à l'Ile des Enfants ou au Petit Souper à la journée de 7h30 à 18h30
 - soit à l'Ile des Enfants à la demi journée l'après midi de 13h30 à 18h30.
- pour les enfants de 4 à 6 ans, accueil au choix des parents :
 - soit à l'Ile des Enfants, à la journée de 7h30 à 18h30 ou à la demi journée l'après midi de 13h30 à 18h30 ;
 - soit au Petit Souper, à la journée de 17h30 à 18h30
 - à la journée avec repas de 7h30 à 18h30 ;
 - pour les enfants de 4 à 6 ans, accueil au choix des parents :
- pour les enfants de 6 à 11 ans, accueil au choix des parents :
 - soit à l'Ile des Enfants, à la demi journée l'après midi de 13h30 à 18h30 ;
 - soit au Petit Souper, à la journée de 7h30 à 18h30.

Les créneaux de 7h30 à 9h00, de 13h30 à 14h00 et de 17h15 à 18h30 sont des temps d'accueil péri centre qui n'intègrent pas de programme particulier d'activités ou d'animations.

Transport

Un transport collectif avec prise en charge et encadrement assuré par des animateurs est proposée chaque aux familles dont les enfants ne peuvent être accompagnés jusqu'à l'ALSH par leurs parents ou tuteurs légaux.

Il est uniquement dédié :

- le mercredi :
 - à partir de 11h30 aux enfants scolarisés dans une école publique ;
 - à partir de 17h30 aux enfants du Petit Souper.
- pendant les vacances scolaires :

- le matin et le soir aux enfants inscrits au Petit Souper.

Pendant les vacances, le service est proposé, permettant :

- soit de se rendre au Petit Souper pour les enfants qui y sont inscrits ;
- soit d'emmener au Petit Souper les enfants déposés par leurs familles à l'Île des Enfants, sans être obligées de s'y rendre elles-mêmes, pour les familles ayant des enfants inscrits dans les 2 accueils de loisirs.

Seuls les enfants qui fréquentent les modes d'accueil à la journée peuvent en bénéficier.

Les parents ou tuteurs légaux doivent inscrire leur(s) enfant(s) à ce service.

Voir en annexe 8 le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs.

Chapitre 5 : Besoins répertoriés en 2014

1. La nécessaire prise en compte de l'enfant dans sa globalité (temps, parents, environnement familial)

L'élaboration d'un PEdT est l'occasion de réfléchir aux besoins de l'enfant dans sa globalité, sans le cloisonner dans les différents espaces temps qui rythment sa journée. Une coopération de tous les acteurs éducatifs qui interviennent auprès de l'enfant sur ces différents temps constitue un enjeu majeur pour sa réussite éducative et scolaire.

La circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale n° 2013-142 du 15 octobre 2013 rappelle cette nécessité de renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires :

« Améliorer les résultats du système éducatif pour les élèves et pour le pays et rebâtir une École juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, sont des objectifs au cœur du projet de refondation de l'École.

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction. »

Le groupe de travail « Les temps de l'Éducation et de l'enfant » mis en place lors des Assises de l'Éducation a soulevé un certain nombre de problématiques, mettant en évidence le besoin d'informer les familles des offres de service, des dispositifs d'aide et des missions des différents acteurs locaux et de développer des actions comme support à la rencontre, aux échanges et à la mixité sociale.

Le groupe de travail « La Réussite éducative : une préoccupation partagée ? » met également en évidence la nécessité de faire alliance avec les parents et de développer une dynamique de co-éducation, donc une démarche participative.

Permettre aux familles d'être réellement acteurs de la réussite éducative de leur enfant et donc prendre en compte les axes et priorités des parents, établir une relation de confiance avec les familles, sont essentiels pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison.

Les parents sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. Un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire.

Le besoin d'information est largement exprimé par les parents, sur tous les temps de vie de l'enfant hors de la famille.

En ce qui concerne l'offre culturelle, sportive et de loisirs, particulièrement riche et variée à Saumur, elle n'est cependant pas forcément bien repérée et accessible par toutes les familles, pour des problèmes financiers, de mobilité, de méconnaissance ou de manque d'intérêt.

2. Les contraintes du territoire

Les travaux des groupes de travail constitués lors des Assises de L'Éducation ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles, de freins et de contraintes :

liés à la famille :

- Les conditions de vie difficiles de certaines familles fragilisées par une précarité socio-économique, un sentiment d'exclusion, des problèmes de santé, un accès difficile aux soins, à la culture, aux loisirs,...
- Des difficultés éducatives, voire des carences, parfois sans sollicitation des dispositifs sociaux par crainte du placement de leur enfant
- Des difficultés de mobilité ou d'ouverture culturelle pour certaines familles
- Les difficultés rencontrées par les institutions, les professionnels, les associations, les enseignants, les représentants de parents d'élèves au sein des conseils d'école ou les associations de parents d'élèves pour mobiliser certains parents, notamment dans certaines écoles et dans certains quartiers

liés au milieu scolaire :

- L'échec scolaire : les ruptures de scolarité, les difficultés scolaires, le décrochage
- La réticence de certains parents à communiquer avec le personnel de l'école
- Les difficultés rencontrées par certains parents pour suivre la scolarité de leur enfant

liés au milieu extrascolaire :

- Des difficultés de lisibilité et d'accessibilité de l'offre culturelle, sportive et de loisir pourtant riche et variée.
- Une méconnaissance des services et dispositifs d'aide
- Un comportement parfois consumériste des familles
- Dans certaines familles, un manque d'accompagnement et de soutien à la pratique sportive ou culturelle de leur enfant
- Une difficulté à assurer et à rendre effectifs le "vivre ensemble" et une certaine mixité sociale dans le cadre scolaire (phénomène d'évitement de certaines écoles publiques) ou dans la pratique de certaines activités socio-culturelles ou sportives

Les différents groupes de travail ont fait le constat commun d'une méconnaissance des acteurs socio-éducatifs entre eux, d'une certaine culture du cloisonnement et par conséquent d'un certain « morcellement » de la prise en charge de l'enfant, parfois d'un manque de cohérence.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs et de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial, l'identification et la prise en compte de ces différentes contraintes ont donc conduit la Ville :

- d'une part à mettre en œuvre une approche globale et concertée associant la totalité des acteurs socio-éducatifs, au travers des Assises de l'Éducation ;
- d'autre part à rechercher la mise en place de parcours éducatifs cohérents au titre des Activités Éducatives Périscolaires, prenant en compte la totalité des temps de l'enfant et des activités pouvant leur être proposées sur ces différents temps.

3. La notion de parcours éducatif dans le cadre des AEP

Labellisée « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF, la Ville de Saumur souhaite favoriser le plus possible la participation des enfants et des jeunes à la mise en œuvre de ses politiques publiques municipales.

A ce titre, la question du choix des activités par les enfants eux-mêmes soulève un certain nombre de réserves, au-delà des difficultés pratiques de mise en œuvre :

- le choix des enfants doit être suffisamment éclairé pour être vraiment objectif ;
- ne vaut-il mieux pas proposer un cursus cohérent et varié à chaque enfant, dans le cadre d'une offre équilibrée et diversifiée, afin d'éviter les demandes massives sur certaines activités populaires et le rejet d'autres par méconnaissance ?

La volonté de la Ville est en tout cas de proposer un cursus cohérent et varié à chaque enfant, de répartir les enfants par groupes d'âge homogène, sur une ou deux années d'âge maximum, sauf projets particuliers.

Afin de répondre à l'ambition de diversité, l'objectif est de pouvoir proposer à chaque enfant des activités correspondant à chacun des thèmes définis, ou au moins trois d'entre eux, au cours de son parcours sur l'année.

La question d'un possible choix d'une ou plusieurs activités par les enfants eux-mêmes a été de nouveau posée après un premier bilan, à l'issue de la première année de mise en œuvre des AEP, dans le cadre de l'évaluation du PEdT, conformément à la proposition faite à l'occasion des Assises de l'Éducation par le groupe de travail « Culture, sports, loisirs au service de l'éducation ». Cela n'est pas apparu pertinent. Le retour globalement positif des familles par rapport à la qualité et la diversité des activités proposées a plutôt conforté la Ville dans son choix. A noter cependant que des ajustements sont réalisés à la marge avec des changements de groupe pour certains enfants, en accord avec les parents, à qui l'activité proposée ne convenait pas.

Une vigilance particulière doit être apportée aux temps de transition et à la mise en place de repères pour les enfants. Une communication appropriée doit être mise en place pour les familles.

Les activités proposées sont menées sous forme de projets par les ATSEM et les animateurs de temps éducatifs avec une progression dans les apports éducatifs, en fonction de l'intérêt des enfants, de leurs envies. Il n'y a pas d'attente de résultats, mais la définition d'objectifs pédagogiques, de critères d'évaluation, dans un souci de qualité attendue des interventions et d'ajustement. La compétence professionnelle des animateurs de temps éducatifs et des intervenants est exigée pour tenir ces engagements de qualité, dans la nature des échanges, le contenu des interventions et les capacités d'adaptation et d'ajustement et donc d'observation et d'évaluation. L'avis, le ressenti des enfants sera recherché sur ces phases d'évaluation.

Dans les écoles maternelles, ce sont les ATSEM, personnes repères pour les enfants et les parents, qui encadrent majoritairement les enfants. Des animateurs de temps éducatifs peuvent venir compléter l'équipe pédagogique auprès des plus grands.

Pour cette tranche d'âge, il s'agit notamment, conformément aux recommandations du Ministère de l'éducation Nationale, « d'adapter les activités aux besoins des jeunes enfants » (« Les bonnes pratiques en maternelle »), de respecter les besoins de repos (sieste et temps calmes), de leur permettre de participer à des activités adaptées, de prendre le temps de jouer, d'observer, de manipuler, ou de ne rien faire.

Une attention particulière est donc portée aux enfants d'âge maternel, afin de respecter au mieux leur rythme. Des activités adaptées leur sont proposées par les personnes qu'ils connaissent, en fonction des saisons, de leurs envies, en respectant les temps de repos et de récréation nécessaires à leur bien-être.

Alternance des temps éducatifs dans le cadre des AEP

Les Activités Éducatives Périscolaires se déroulent sur une plage horaire de 2h20.

Cet après-midi s'organise autour de plusieurs temps alternés, avec une activité longue structurée qui s'appuie sur des projets pédagogiques précis, validés, avec éventuellement l'intervention d'intervenants municipaux ou associatifs, et des temps plus informels en début ou fin d'après-midi. Pendant ces derniers, les animateurs de temps éducatifs sont encouragés à solliciter l'avis des enfants pour construire ces temps en fonction des attentes et des besoins exprimés, y compris le besoin de repos, de ne "rien faire" mais dans un espace adapté et aménagé.

La Ville de Saumur, labellisée « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF, a en effet pour ambition de valoriser l'expression des enfants, leur participation, pour développer leur autonomie et favoriser le « vivre ensemble ». Le libre choix des enfants peut alors d'avantage s'exprimer.

Chapitre 6 : Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les acteurs et partenaires

Les objectifs éducatifs partagés, et priorisés, au cours des débats et des échanges lors des Assises de l'Education de 2014, sont aujourd'hui toujours d'actualité et constituent le socle du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Saumur.

1. Acteurs et partenaires du projet

Les partenaires institutionnels : services de l'État (Inspection de l'éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental et services du Département intervenant sur le territoire saumurois (Maison Départementale des Solidarités de Saumur), Communauté d'Agglomération Saumur Agglo, UNICEF, fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP, représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles, directeurs d'écoles et chefs d'établissements d'enseignement privé (et au-delà équipes éducatives des écoles et établissements d'enseignement), Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,.

Les partenaires associatifs : associations intervenant dans le domaine éducatif (O.A.S.I.S., MJC, SCOPE, MJC de Saumur, Lire et Faire Lire, Unis-Cité ...), associations sportives et culturelles, associations d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature, associations intervenant dans le domaine de la prévention et de la santé...

Les services de la Ville, notamment ceux intervenant auprès des enfants et des jeunes : services Éducation et Animation Enfance-Jeunesse bien sûr, en charge de l'organisation et de la mise en œuvre des moyens attribués aux écoles sur le temps scolaire et des activités et temps éducatifs périscolaires, mais aussi le service des Sports, l'École d'art, le service Ville d'Art et d'Histoire, les Archives municipales, le service Réussite Éducative, le Centre Social et Culturel Jacques Percereau, l'Espace Parents du service Petite Enfance de la Ville, ...

Les familles, à travers leurs représentants dans les associations de parents d'élèves dans le groupe de travail constitué pour l'application de la Réforme des Rythmes Scolaires à Saumur, jusqu'au comité de suivi, en passant par les ateliers créés lors des Assises de l'éducation, sans oublier les phases d'évaluation.

Les parents sont également sollicités à titre individuel dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires pour accompagner les groupes d'enfants lors des déplacements sur les équipements sportifs et autres sorties nécessitant un taux d'encadrement renforcé, pour intervenir eux-mêmes ponctuellement ou partager un moment d'échanges en fin de période notamment et prendre connaissance des travaux réalisés par leurs enfants.

L'objectif est de favoriser le lien entre les parents et les équipes éducatives qui interviennent auprès de l'enfant et l'investissement des parents.

Les enfants pour la programmation et l'organisation des temps informels et l'évaluation des projets d'activités proposés. La Ville de Saumur, en tant que Ville Amie des Enfants, a pour ambition de favoriser la participation et l'expression des enfants dans toutes les phases de concertation en amont et pas seulement pendant les phases d'évaluation.

2. Objectifs éducatifs priorités

Les Assises de l'éducation ont permis de définir des objectifs éducatifs partagés, et de les prioriser, en les proposant au vote (3 maximum par personne) aux 50 participants lors des 2^{èmes} Assises de l'éducation du 20 novembre 2014 :

1. Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en favorisant le bien-être, l'expression et la participation citoyenne et en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes, ainsi que les situations de réussite, plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes les moins favorisés socialement. (28 voix)
2. Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire (à l'offre éducative au sens large, notamment culturelle, sportive, de loisir, patrimoine), notamment à ceux qui en semblent éloignés, en rendant l'offre plus lisible aux habitants et aux professionnels et plus accessible. (21 voix)
2. Favoriser le Vivre Ensemble, la mixité, faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective. (21 voix)
4. Mieux se connaître entre partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille, développer le travail en réseau, pour rendre lisibles les initiatives et missions de chacun. (19 voix)
5. Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre familles. Faire alliance avec les parents et développer une dynamique de co-éducation, dans une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité. (18 voix)
5. Renforcer la réussite éducative et scolaire de l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école et en renforçant l'accompagnement des parents autour de la scolarité de l'enfant. Favoriser une démarche de co-éducation, pour une cohérence entre les différents temps de l'enfant. (18 voix)

3. Objectifs opérationnels

Favoriser les apprentissages par tous les sens, avec mise en partage des résultats. Promouvoir les activités favorisant l'épanouissement et le bien-être, au-delà de la recherche de performance ou de conformités aux normes. Inciter et encourager les enfants et les jeunes à s'exprimer, à prendre des responsabilités, à monter des projets.

Améliorer la communication, la transmission de l'information. Faciliter l'accès à l'information. Médiatiser les dispositifs existants. Inciter à la mobilité. Développer une aide à la pratique culturelle, à l'instar de l'aide à la pratique sportive. Rendre la pratique d'activités accessible au plus grand nombre: tarifs, transport, accompagnement (adultes référents).

Lutter contre toutes formes de discrimination (liées au sexe, à l'origine ethnique, au niveau social, au mode de vie, au handicap,..). Encourager la mobilité, l'ouverture, la curiosité.

Renforcer les propositions de rencontres ou d'animations à destination des familles, afin de créer du lien, d'animer les quartiers, de favoriser la mixité sociale, de favoriser le lien parents-enfants.

Sensibiliser les parents à l'enjeu scolaire de leur enfant. Favoriser l'implication des parents, voire l'immersion durant un temps donné. Faciliter l'intégration des parents maîtrisant difficilement la langue française. Développer des tutorats individuels et collectifs. Sensibiliser les adultes et notamment les parents au respect du rythme des enfants, à la chronobiologie, à la continuité des repères.

4. Propositions d'actions hiérarchisées

Une trentaine d'actions ont été proposées par les groupes de travail et soumises au vote le 20 novembre (6 maximum par personne) :

1 - Pratiquer le débat d'idées. Associer les enfants à la définition des projets. Favoriser l'expression du ressenti des enfants. (21 voix)

2 - Avoir un lieu unique d'accès à l'information: Guichet unique, Point Information Familles, Maison de quartiers ou Maison des Familles. (19 voix)

3 - Développer les lieux ou temps d'animation pour les parents et les enfants autour d'un support ludique, d'évènements festifs. (18 voix)

4 - Création de répertoire(s), d'un support d'information unique (offre éducative, associations). (14 voix)

5 - Confier des responsabilités d'actions aux enfants et aux jeunes. (13 voix)

6 - Simplification des modalités d'utilisation de certains dispositifs et d'inscription. (10 voix)

6 - Rendre la Fête du sport itinérante d'une année sur l'autre pour toucher les différents quartiers ou communes déléguées. (10 voix)

8 - Utilisation des modes de communication adaptés aux jeunes (application téléphone mobile et tablette, réseaux sociaux, sms), aux non lecteurs, aux familles d'origine étrangères. Communication suffisamment anticipée pour être efficace. (9 voix)

5. Autres propositions d'actions

- Favoriser l'expression des enfants dans des instances consultatives comme le Conseil Municipal des Enfants, et aussi dans les quartiers, les écoles (notamment dans les conseils d'école). (8)
- Désigner des référents par quartier ou communes déléguées. (8)
- Création d'un répertoire (acteurs). (8)
- Rencontres avec tous les acteurs de terrain pour les actions de proximité. (8)
- Faire participer les enfants au PEdT (7)
- Opérations "Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration" ou journée d'intégration pour les parents au sein des écoles. (7)
- Programmer des activités enfants/parents. (6)
- Développer les initiatives d'accès à la culture et les actions de Lire et Faire Lire. (6)
- Organisation de temps de présentation et de rencontres thématiques avec l'ensemble des partenaires. (6)
- Convier, impliquer le plus souvent possible les parents. (5)

- Organisation de temps de concertation entre les différents intervenants (enseignants, ATSEM, animateurs,...) pour une meilleure cohérence de la journée: continuité des repères et liaison avec le projet d'école. (5)
- Développer le tutorat par des étudiants, des personnes retraitées, des bénévoles pour des accompagnements individuels ou collectifs. (5)
- Mise en place d'une aide à la pratique culturelle. (5)
- Mise en place de moyens de paiement aidés remis aux familles par les travailleurs sociaux. (5)
- Proposer des activités d'éveil dès le plus jeune âge (avant 6 ans). (5)
- Mise en place d'un projet, évènement sportif ou autre, à destination de tous. (4)
- Développer les échanges inter quartiers. Valorisation des actions et initiatives qui émergent des quartiers prioritaires. (4)
- Proposer des animations, des rencontres, des conférences stimulant l'échange et la curiosité réciproque entre différents publics. (3)
- Ouvrir l'école au temps extrascolaire (créer des liens et des passerelles). (3)
- Proposer des activités de découverte sur du temps scolaire et/ou sur le temps des Activités Éducatives Périscolaires (AEP), et des séances de découverte sur le temps extrascolaire. (2)
- Associer les parents aux choix des activités proposées, notamment les Activités Éducatives Périscolaires. (2)

6. Effets attendus

Enfants préparés à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles communes.

Confiance en soi de l'enfant ou du jeune.

Désir des enfants et des jeunes de « réussir », de « s'en sortir », « d'avancer ».

Accès favorisé à des soins de qualité.

Développement des interventions de prévention des difficultés dès le plus jeune âge et des situations de réussite qui valorisent l'enfant (et ses parents).

Accès à la culture, au sport, au loisir, pour tous, sans discrimination.

Offre rendue lisible et adaptée aux attentes du public pour recueillir adhésion et enthousiasme.

Dynamique d'échange et de réseau entre les différents acteurs (enfant, parents, pros,...).

Chapitre 7 : Activités Éducatives Périscolaires

Dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires (AEP) qui sont organisées à compter de septembre 2014, la Ville de Saumur souhaite proposer aux enfants des activités de qualité, de « loisirs éducatifs », avec une forte plus-value éducative, à la hauteur de l'ambition éducative et des objectifs de réussite scolaire et éducative des enfants que la Ville souhaite se fixer au travers de ce Projet Éducatif Territorial.

Le PEdT cherchera à favoriser :

- L'épanouissement personnel des enfants sur tous leurs temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire
- La réussite scolaire et éducative de chacun
- L'égalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, culturelles ...
- L'accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen

1. Cinq domaines d'activités définis

- **Activités physiques et sportives** : Sport collectif, activités nautiques, équitation, danse, motricité,...
- **Activités artistiques et culturelles** : découverte du patrimoine, théâtre, éveil musical, jeux de société, contes, modelage, dessin,...
- **Activités scientifiques et techniques** : culture scientifique, multimédia, éducation à l'image, vidéo, ...
- **Citoyenneté, environnement** : Unicef Droits de l'enfant, engagement solidaire, atelier nature, jardinage, développement durable,...
- **Santé, bien-être** : nutrition, éveil au goût, cuisine, hygiène, éveil sensoriel, relaxation...

2. Objectifs éducatifs des AEP

Favoriser le développement personnel des enfants, leur épanouissement
Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et son environnement
Favoriser sa réussite scolaire
Développer sa curiosité intellectuelle
Renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école
Respecter le rythme de l'enfant et garantir sa sécurité physique et affective
Impliquer les parents
Faire le lien avec l'équipe enseignante et le projet d'école
Proposer des activités de qualité à forte valeur éducative
Proposer des projets ambitieux et innovants
Favoriser les partenariats locaux
Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, culturelles ...
Favoriser l'accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen
Renforcer le lien intergénérationnel

3. Une offre éducative locale riche et variée sur le temps scolaire

La Ville de Saumur proposait déjà avant la réforme, sur le temps scolaire, une offre éducative locale riche et variée :

Domaine	Actions	Ville ou Agglo	Animations écoles maternelles et élémentaires publiques et privées
Culture	Atelier Archives Municipales	Ville	Ateliers « 1914 – 1918 » et « Mon école, mon quartier » proposés conjointement par les Archives municipales et le service Ville d'art et d'histoire, pour sensibiliser à la préservation des archives, sources indispensables à la recherche historique et à la constitution de la mémoire collective.
	Atelier École Intercommunale de Musique du Saumurois	Ville	Présentation d'instruments de musique sur une journée salle Beaurepaire. Et pratiques instrumentales dans les écoles de quartier prioritaire.
	Représentation Spectacle vivant au cours de la saison	Agglo	Spectacles de la saison culturelle. Festival "Aux Ranc'arts des bambins" pour les écoles maternelles. Festival "Mômes en Folie".
	Atelier Ville d'Art et d'Histoire	Ville	Travail de médiation sur différentes thématiques : Une ville du Moyen-âge, un monument public : l'Hôtel de Ville, Monuments sculptés de Saumur, les Objets du cavalier, le Vitrail, le Château : de la forteresse au musée, Le Chardonnet : une cité équestre et militaire, La Loire et Saumur, Fortifications dans la Ville.
	Atelier lecture	Agglo	Visite Découverte de la Médiathèque avec Ateliers Farandoles de grandes histoires, Perles de contes, Livres trésor, séances ciné-contes. Projets thématiques : Découverte de la Bande Dessinée, Lumières d'Asie, film documentaire Abeilles sentinelles.
	École d'Art	Ville	« Face à une œuvre » : travail de sensibilisation à partir d'œuvres contemporaines issues de la collection de l'artothèque d'Angers. Médiations Dessin et Céramique.
	Fête de la Musique	Ville	Représentation de chant choral des écoles publiques.
Jeunesse	Fête de la Science	Ville	Interventions dans les écoles par l'association ALISEE sur le thème de la maîtrise de l'énergie au quotidien, par les Astronomes Amateurs du Saumurois sur l'Univers proche et ce que nous en savons, par la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur Les animaux et les plantes : un lien indissociable et par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sur l'École des Druides.
	Venez Jouer		Accueils de classe sur la manifestation Venez jouer avec découverte des différents espaces de jeu proposés : jeux d'adresse, jeux de société, jeux de construction, univers symboliques, espaces motricité,...
	Ludothèque		Initiation et perfectionnement jeux de société ou jeux de règles (jeux d'association, jeux de langue, jeux de stratégie,...).
Sport	École Municipale des Sports : activités physiques et sportives	Ville	Interventions des éducateurs sportifs territoriaux et associatifs et d'un prestataire équestre privé : judo, sports nautiques, gymnastique, boule de fort, équitation, athlétisme, sports collectifs, courses d'orientation. CROSS des écoles.
Citoyenneté	Journée citoyenne	Ville	A l'initiative du Lion's Club, à destination d'une centaine d'élèves de CM pour découvrir différentes institutions dont la mairie, l'armée, les pompiers, la gendarmerie ainsi que des installations nécessaires à la collectivité comme la déchetterie.
	Saumur Agglopropreté	Agglo	Démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté avec des animations liées aux déchets et au recyclage
	Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine		6 associations partenaires d'éducation à l'environnement et aux patrimoines (Alisée, CTATP Carrefour des Troglodytes Anjou Touraine Poitou, CPIE Touraine Val de Loire, LPO Anjou, Maison de Loire en Anjou, Prieuré de St-Rémy-la-Varenne) et 20 acteurs de la culture, du patrimoine, de l'agriculture, de l'environnement ou de la santé, conçoivent et mettent en œuvre les projets proposés par le PNR sur différentes thématiques : Homme et rivière, Du village au paysage, Nature : milieux espèces, Alimentation et jardin, Pierre et troglo, Energie, Développement durable.

4. Un contenu des AEP diversifié

Pour l'essentiel, les activités sont en grande partie identiques à celles auparavant proposées aux écoles sur le temps scolaire au titre de l'offre éducative locale : des ateliers avec le service Ville d'Art et d'Histoire, l'École d'Art, des activités sportives avec l'École Municipale des Sports, des animations avec les ludothèques ou lors de la Fête de la Science. Il n'est pas possible de choisir l'activité pour son enfant. En revanche, pour certaines activités (notamment celles nécessitant un déplacement ou certaines activités sportives ou culturelles), une information sur le programme sera faite avant chaque période (de vacances à vacances), et avant la sortie elle-même en cas de déplacement ponctuel à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

5. Du personnel qualifié

Principalement du personnel municipal (animateurs et ATSEM), complété par des intervenants extérieurs (services municipaux et de l'agglomération, associations sportives, culturelles ou intervenant auprès des enfants dans différents domaines tels que l'éducation à l'environnement, autres intervenants ...).

Des parents peuvent également être sollicités pour accompagner les enfants à l'occasion de certaines activités, comme ils peuvent l'être aujourd'hui par les enseignants pour des sorties scolaires.

Pour le personnel municipal (ATSEM, agents de service, animateurs et référents de temps éducatifs), la Ville a mis en place un important plan de formation.

Au total, ce sont près de 1 620 heures de formation initiale qui ont été délivrées pour préparer près de 90 agents municipaux aux nouveaux temps éducatifs périscolaires.

Ce parcours de formation s'est poursuivi ensuite, sur la démarche managériale et la relation avec les parents pour les référents, sur certaines compétences techniques (les sciences, les arts,...) et pédagogiques sur la qualité de l'accueil des enfants pour les animateurs et les ATSEM.

Une journée pédagogique a été organisée en partenariat avec le CNFPT en 2016.

La Ville de Saumur a en effet souhaité poursuivre la dynamique installée autour des questions éducatives, sur les conditions d'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne, et construire avec les professionnels un cadre général de fonctionnement collaboratif, basé sur des complémentarités, où l'enfant, replacé au centre de la réflexion, pourra bénéficier d'une prise en charge éducative de qualité, respectueuse de son bien-être et de ses besoins fondamentaux.

Suite à cette première journée pédagogique sur le temps de la pause méridienne, un prolongement de cette journée a été proposé en 2017 autour des situations plus difficiles ou complexes à gérer avec les enfants en situation ou non de handicap et la posture éducative des différents professionnels qui les encadrent.

Ce sont au total près de 5 500 heures de formation qui ont été mis en œuvre de 2014 à 2017 à destination de l'ensemble des personnels éducatifs.

Voir en annexe 9 la charte ATSEM, le tableau récapitulatif des formations et le programme de formation des journées pédagogiques 2016 et 2017.

La fonction de coordination des temps périscolaires est aujourd'hui assurée par 3 **coordonnateurs** de temps éducatifs, 2 étant par ailleurs également responsables des accueils de loisirs, rattachés chacun à un groupe d'école, sous la responsabilité d'une responsable de temps éducatifs.

De plus un **référént de temps éducatif**, également animateur auprès des enfants sur les temps péri et extra scolaires (accueil de loisirs), a été désigné pour chaque école élémentaire et primaire. Ce référent est la personne privilégiée pour faire le lien avec les parents et l'équipe enseignante.

Et le référent est, depuis avril 2015, détaché de ses fonctions d'animation pendant les Activités Éducatives Périscolaires, afin de pouvoir assurer pleinement l'encadrement de l'équipe d'animation.

Sur les écoles maternelles ce furent d'abord les coordonnateurs qui ont assuré ce rôle, accompagnés au quotidien des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), personnes repères pour les enfants et les parents.

Depuis la rentrée 2017, la Ville a privilégié une organisation par groupe scolaire, une école maternelle rattachée à l'école primaire de son secteur géographique, et ce sont aujourd'hui les référents qui assurent ce rôle auprès des écoles maternelles, en sachant que des liens existaient déjà sur les temps de garderie mutualisés.

Intervenants municipaux :

Au sein des différents services de la Ville des agents qualifiés viennent enrichir les propositions d'animation, de sensibilisation, de découverte.

- L'école d'Art avec une enseignante en Arts Plastiques qui propose différentes interventions autour du dessin et de la peinture, la découverte de différentes techniques (craie, peinture, fusain, mine de plomb, pastel) et à partir de différents thèmes, ex :
« Le Corps et l'Identité » sur le thème de l'empreinte, de la trace, du portrait,
« L'Histoire des Civilisations » sur les Arts Premiers, le motif, le masque et l'Univers de Keith Haring,
« Le Rêve » sur la découverte du mouvement surréaliste au travers de l'étude d'œuvres variées.
- Le Service des Sports : les 2 éducateurs sportifs proposent des interventions sur l'Athlétisme, les sports de combat, les sports collectifs (handball, football, basketball, hockey)
- Le Service Ville d'Art et d'Histoire : une enseignante propose des actions de sensibilisation à l'architecture, au patrimoine, au cadre de vie, à travers l'atelier « Mon école, mon quartier, ma ville » qui propose des découvertes guidées du quartier et d'un monument sélectionné (église, tour, monument sculpté,...), de documents d'archives ou récents (photos, vidéo)
- Le Service Animation Enfance Jeunesse à travers son secteur Jeunesse et la ludothèque :
 - Un animateur ayant une compétence spécifique dans le domaine des sciences propose un atelier « La Cuisine dans tous ses états ! » permettant d'aborder les sciences à travers la cuisine, d'expérimenter, d'observer, de diagnostiquer et de déguster, ainsi qu'un atelier robotique.
Des animations sont également programmées et coordonnées par le secteur jeunesse dans le cadre de la Fête de la Science sur les AEP.
 - 3 ludothécaires du secteur ludothèque proposent des ateliers jeux permettant de développer toutes les pratiques ludiques d'éveil à travers le jeu symbolique et le jeu de construction et de développer plus particulièrement la pratique du jeu de société (jeux d'association, de mémoire, de stratégie).
Elles gèrent également les malles de jeux qui ont été constituées depuis septembre 2014 et sont mises à disposition des équipes éducatives dans les écoles pour tous les temps AEP, garderie, pause méridienne, voire temps scolaire pour les enseignants qui souhaitent utiliser cette ressource comme support d'apprentissage.
Des malles à destination des ATSEM ont été également constituée depuis septembre 2016 afin de leur proposer des outils adaptés pour les temps de repos et temps calmes, en lien avec le travail sur la continuité éducative autour de la sieste.
- Le Centre Jacques Percereau :
Afin de contribuer à la lutte contre les inégalités face à la réussite éducative, de développer les relations parent-enfant-école, d'encourager l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, et de développer le lien social entre les familles, le CSCJP est un partenaire privilégié sur le territoire.
Une animatrice sociale référente famille propose des ateliers ludiques utilisant différents supports (activités manuelles, culinaires, ...) impliquant les parents et les enfants, afin de valoriser le parent et l'enfant, de développer les compétences de chacun, de favoriser le vivre ensemble. Le rôle de l'animatrice est aussi de fédérer, de coordonner, d'accompagner les initiatives de parents autour de la constitution d'associations de parents d'élèves par exemple, en lien avec les référents de temps éducatifs et les enseignants et directeurs d'école.
Les fêtes d'école ou de quartiers, comme le carnaval sont des événements fédérateurs qui peuvent permettre de proposer des ateliers de réalisation de décors ou de costumes.

6. Des intervenants extérieurs diversifiés

La Ville de Saumur a souhaité associer les associations et les organismes pouvant se positionner comme partenaires de la Ville pour conduire une ou plusieurs actions éducatives pouvant être proposées aux enfants sur les AEP.

Une réunion a été organisée le 7 juillet 2014 pour présenter aux associations la nouvelle organisation de la semaine scolaire applicable aux écoles publiques de la Ville à compter de septembre 2014, et la mise en œuvre des AEP qui s'intègre dans le Projet Éducatif Territorial.

Des réflexions par ateliers correspondants aux différents domaines d'activités ont été menées, afin de recueillir les avis, les préoccupations et les propositions des partenaires présents.

Partenaires engagés :

- A travers **l'École Municipale des Sports**, le service des Sports coordonne l'intervention des associations sportives :
 - Société Nautique de Saumur Aviron
 - Judo Club du Bassin Saumurois
 - Fédération des sociétés de jeux de boule de fort du Saumurois
 - Pôle Nautique de Saumur (voile, canoë kayak)
 - Saumur Alliance Gymnique
 - Olympique Saumur Football Club
 - Saumur Rugby
 - AS Bayard (football)
 - Saumur Handball
 - Centre Équestre du Petit Souper
 - Association Espérance pour des activités adaptées notamment auprès des enfants d'ULIS

- **L'Abbaye royale de Fontevraud**, site d'exception situé à proximité de Saumur, riche de son histoire, de son patrimoine et de son architecture peut également se découvrir hors les murs. Deux ateliers thématiques animés par les médiateurs professionnels de Fontevraud et proposés pour des interventions dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires ont été plus particulièrement retenus :
 - « Les Petites Histoires de Fontevraud » : Ateliers d'écriture et de jeu théâtral autour de l'histoire de l'abbaye. En s'inspirant de la structure générale du conte, les enfants inventeront une histoire qu'ils pourront jouer ou mimer.
 - « Dans le Scriptorium des Moines » : Initiation à l'enluminure médiévale. Les enfants découvriront le matériel des artistes du Moyen-âge ainsi que certaines de leurs réalisations. Ils réaliseront ensuite une lettrine ou un marque-page.Une visite de l'Abbaye sera le point d'orgue de ces interventions pour les groupes d'enfants qui en auront bénéficié.

- **La LPO Anjou** propose des actions de sensibilisation à la protection des oiseaux et des milieux naturels, la faune et la flore.

La Ville de Saumur, située au cœur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, possède un patrimoine naturel d'une qualité exceptionnelle, labellisé par l'UNESCO à travers l'inscription du site de la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'humanité.

La similitude des objectifs poursuivis par la LPO et la Ville de Saumur a permis d'inscrire ce partenariat dans le cadre d'une convention favorisant notamment la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement : découverte des oiseaux, des papillons, des petites bêtes du jardin, des chauves-souris, fabrication de nichoirs et de gîtes à insectes...

- **Unis-Cité** : engagés tout d'abord sur la mission de santé « Les Vitaminés », les volontaires d'Unis-Cité organisent des Goûters actifs dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires. Ils proposent un accompagnement positif autour des bienfaits des aliments et du sport, pour encourager les enfants à adopter une alimentation plus saine et à pratiquer une activité physique régulière. Ils ont ensuite développé le projet « Néo-citoyens » qui peut se déployer sur

les temps périscolaires (pause méridienne et AEP) et scolaires (animation de jeux de cours sur les temps de récréation du matin). Ce projet vise à faire vivre aux enfants une citoyenneté active au quotidien, en proposant des ateliers pédagogiques, favorisant la coopération et la participation de tous, pour agir concrètement sur le mieux-vivre ensemble à l'école autour des notions de Responsabilité, Respect, Égalité, Tolérance, Entraide, Coopération, Confiance en soi.

- **API Restauration** : dans le cadre du marché conclu avec la Ville pour la fourniture de repas livrés en liaison froide auprès des restaurants scolaires municipaux des écoles publiques le prestataire assure l'organisation de 12 séances dans l'année, sous forme d'ateliers ludiques d'éducation à une alimentation saine et variée, avec une place privilégiée laissée aux fruits et aux légumes frais et une diversité des menus.
Après échanges avec les équipes éducatives des AEP sur la définition des objectifs et le public ciblé, ces séances sont préparées par la diététicienne du prestataire, par ailleurs animatrice en nutrition, et sont proposées sous forme de jeux, de quizz, de découvertes gustatives, alliant le plaisir et la découverte.
- **L'association « Coup de Théâtre de Saumur »** propose une activité intitulée « L'École de l'Acteur" animée par Isabelle BUCAILLE comédienne et metteur en scène.
Dans le cadre des AEP, des ateliers d'expression artistique seront proposés aux enfants, une activité de découverte et d'éveil au théâtre à travers des jeux théâtraux, des improvisations à partir de petits thèmes proposés, des jeux de mime, de prise de conscience de son corps par des déplacements dans l'aire de jeu.
Grâce au jeu théâtral, l'enfant va raconter une histoire, créer un personnage et lui donner vie. L'enfant apprendra ainsi à mieux se connaître et à connaître l'autre, pour plus de respect et d'écoute de l'autre. Il prendra du plaisir individuellement et collectivement. Il sera encouragé à prendre la parole, à s'exprimer devant les autres.
Une "petite forme" théâtrale pourra être présentée aux parents à la fin du module.
- **L'association C'est beau C'est Bon la Relaxation (CBCB)** propose des ateliers relaxation animés par Christelle QUENTIN, relaxologue expressive et évolutive, thérapeute psycho-corporelle.
La relaxation évolutive et expressive propose à chacun de découvrir, expérimenter et développer les outils de sa propre détente ainsi que de mobiliser ses ressources et potentialités.
La relaxation pour les enfants est une réponse très efficace aux fréquents problèmes d'agitation et d'instabilité psychomotrice, dus aux multiples sollicitations auxquelles ils sont soumis.
Elle permet une amélioration sensible des qualités d'écoute, d'attention et de disponibilité.
Une pratique progressive permet d'intégrer les exercices et de les utiliser spontanément, dans une recherche de détente, pour mieux gérer ses émotions et son stress, favoriser la concentration et diminuer la charge émotionnelle dans les relations. Cette activité participe à la construction d'une meilleure estime de soi, d'une confiance en soi et en la vie, au développement de ses sens, de son intuition, et à l'amélioration de ses relations avec les autres.
Les séances durent d'une demi-heure à une heure maximum. Les outils proposés pourront ensuite être régulièrement réutilisés en autonomie par les enfants et les animateurs de temps éducatifs pour des retours au calme au cours des après-midi d'AEP, en alternance avec les différents temps d'activités.
- **Échiquier Saumurois** : un membre bénévole de l'association propose des séances de découverte des échecs. La séance débute par une présentation collective des particularités du jeu, du déplacement des pièces, pour ensuite très vite mettre les enfants en situation de jeu par deux autour d'un échiquier, avec un accompagnement permanent tout au long de la partie. Les débutants et les initiés peuvent ainsi très vite pratiquer.

Le club, qui propose déjà des cours aux enfants, a développé une démarche pédagogique ludique qui leur est tout à fait adaptée, avec un vocabulaire accessible.

Des tournois pourraient être organisés en fin d'année avec des parties en simultané contre un champion du club.

▪ **L'association LOIRE TERRE DE FEU et Benoît POUPLARD céramiste :**

MODELAGE-CÉRAMIQUE : pour aborder différentes techniques de création céramique et découverte de l'argile, en s'appuyant sur l'observation des œuvres d'un artiste. Travail à plaque avec gabarits, modelage d'une sculpture en volume, décors à l'engobe, initiation travail de l'empreinte et décors émaillés.

« **L'ARGILE SONNE !** » Réalisation d'instruments de musique en céramique. Les enfants découvrent le caractère plastique de l'argile (rouler, couper des formes simples), la transformation par le feu et les caractéristiques sonores de l'argile cuite.

▪ **École intercommunale de musique du saumurois :**

Ateliers musicaux percussion/cuivres et bois/corde par les enseignants de l'école de musique, 1h par semaine, sur deux périodes, par petits groupes de 4/5 enfants.

Découverte de la musique et pratique instrumentale avec prêts d'instruments que les enfants peuvent emmener à la maison. Représentation devant les parents en fin de cycle à l'auditorium de l'école de musique.

▪ **L'association Saumur Rando** apporte son concours à l'encadrement des enfants dans les déplacements de proximité, pour se rendre sur les équipements sportifs ou culturels, permettant ainsi de respecter un taux d'encadrement suffisant dans les déplacements, lorsque les parents sollicités ne peuvent se rendre disponibles.

Les équipes éducatives souhaitent en effet favoriser les déplacements à pied, dans une démarche environnementale et de santé, encourageant ainsi les enfants à pratiquer une activité physique régulière.

Voir en annexe 10 le tableau des inscriptions aux différents temps périscolaires à la rentrée 2017 et le tableau des intervenants dans le cadre des AEP.

7. Des modules de 5 à 6 séances

La Ville de Saumur propose :

- de mettre en place des cycles ou modules d'activités équilibrés de **5 à 6 séances** sur chaque période ;
- de prévoir une séance de présentation de l'activité avant de démarrer un module, au retour de chaque période de vacances scolaires, avec transmission des consignes, règles à respecter, tenue adaptée...

Les séances des deux premières semaines de septembre ont été et resteraient réservées à la constitution des groupes d'enfants, à la prise de contact entre les animateurs et les enfants et à la définition des règles de vie communes (discipline, respect, écoute ...) :

- constitution des groupes, prise de contact ;
- information des familles, présentation de l'équipe pédagogique ;
- présentation des activités, des intervenants ;
- investissement des espaces, définition des règles de vie avec les enfants.

8. La prise en charge des enfants des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Deux classes ULIS existent sur Saumur au sein des écoles publiques : à l'école Maremaillette en centre ville et à l'école Charles Perrault au Chemin Vert.

Les deux écoles font partie du 3^{ème} groupe.

Les enfants (12 par classe) sont encadrés sur le temps scolaire par deux adultes, un enseignant spécialisé et un auxiliaire de vie scolaire collectif, à temps partiel, sans compter les prises en charge extérieures avec des professionnels de soins.

De plus, des enfants répartis dans les différentes écoles publiques de la Ville bénéficient de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire et/ou bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Après concertation avec les enseignants des classes ULIS, l'enseignant référent à la scolarisation des enfants handicapés à l'Inspection de l'Éducation Nationale, les coordonnateurs et la chargée de mission PEdT, des préconisations d'organisation ont été définies pour la rentrée scolaire de septembre 2014, à savoir :

1. Maintenir le groupe ULIS en AEP, plutôt que de répartir les enfants de la classe au sein des autres groupes d'enfants.
Prévoir un accueil spécifique de ces enfants, pour tous les temps d'accueil, de transition et d'activités, afin d'éviter les sources d'angoisse chez ces enfants, leur laisser le temps de trouver leurs repères.
2. Dans la mesure du possible, privilégier leur accueil, dans un lieu dédié bien identifié : de préférence les salles de classe habituelles en accord avec l'enseignant pour conserver les repères, en prenant soin de bien accompagner et expliquer les transitions et changements de responsabilité. Encouragement à développer un partenariat fort entre animateur référent et enseignant.
3. Assurer l'encadrement des enfants par une personne expérimentée, motivée.
4. Proposer des activités spécifiques adaptées.
5. Dans un deuxième temps, envisager des inclusions dans des groupes si possible allégés, en fonction des capacités et des besoins de chaque enfant et des activités proposées, après une période d'observation et d'évaluation et échange avec l'enseignant, sur un ou plusieurs modules.

Sur l'ULIS de Maremaillette, au regard des profils d'enfant accueillis et des difficultés d'encadrement et de gestion des conflits rencontrées par l'animateur référent de temps éducatifs, il a fallu très vite l'accompagner et mettre en place un encadrement renforcé.

A partir des vacances de la Toussaint 2014, la Ville a sollicité l'association Espérance, déjà présente sur le territoire saumurois, ayant développé une expertise en matière d'accompagnement et d'organisation de loisirs pour des enfants et des adultes handicapés mentaux ou inadaptés, et qui était déjà intervenue à ce titre dans le cadre des TAP à Angers.

Un éducateur sportif spécialisé de cette association intervient depuis pour proposer des activités physiques et sportives adaptées permettant de canaliser ces enfants et de développer leurs capacités relationnelles de respect et de coopération avec les autres. Il intervient sur un petit groupe d'enfants en alternance avec l'animateur.

Pour l'ULIS de C. Perrault, la Ville de Saumur a mis en place un encadrement renforcé avec un animateur supplémentaire à partir de septembre 2016.

Par ailleurs, des modalités pédagogiques et des objectifs éducatifs spécifiques ont été définis pour ces groupes ULIS : proposer des activités riches et variées au cours de chaque séance d'AEP, mais sans obligation de conduire un projet avec une progression sur plusieurs séances. Les activités sont ainsi organisées séance par séance, à la différence des autres groupes d'enfants d'AEP.

Des évaluations régulières sont effectuées avec les différents intervenants et transmises aux responsables municipaux et élus.

9. La Classe externalisée de l'IME au Clos Coutard

Le décret du 4 avril 2009 issu de la loi du 11 février 2005 fixe les règles de coopération entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation Nationale. Cette coopération doit permettre d'amorcer une rupture avec la logique de filières structurées de manière cloisonnée entre les classes ordinaires et les classes d'enseignement adapté et d'accéder à une logique de parcours individualisé à travers des dispositifs souples et adaptés aux besoins de l'élève susceptibles d'être aménagés tout au long de sa scolarité.

Ainsi pour répondre à la demande d'inclusion, présentée par le Directeur de l'IME Chantemerle de l'ADAPEI 49, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription en accord avec le Maire de la Ville de Saumur, a autorisé, à la rentrée de septembre 2015, l'accueil au sein du groupe scolaire du Clos Coutard d'un groupe classe de l'IME composé de 7 enfants âgés de 6 à 12 ans, déficients intellectuels, orientés par la Maison Départementale de l'Autonomie.

Après une période permettant l'installation du groupe classe au sein de l'école, les enfants accompagnés par l'IME pourront bénéficier d'inclusions individualisées dans des classes de l'école, validées en conseil de cycle, sous l'autorité de l'Inspecteur.

Des sorties notamment à la piscine ont également été partagées.

Buts de l'inclusion

L'objectif de cette action est que les enfants soient stimulés par leur inclusion dans le contexte scolaire ordinaire afin qu'ils puissent développer leurs compétences sociales ainsi que leurs capacités d'apprentissage (lire, écrire, compter).

L'inclusion peut également permettre de prendre en compte la demande des familles en ce qui concerne l'orientation de leur enfant et de les impliquer dans le suivi de sa scolarité.

L'inclusion favorise les interactions entre enfant lors des temps hors enseignement, dans un cadre sécurisé, encadré par une équipe éducative pluridisciplinaire.

La présence à l'école d'enfants de l'IME permet aussi à tous les élèves d'accéder à des valeurs citoyennes telles que le respect de la différence et de la solidarité.

Elle permet aussi de changer les regards des adultes, professionnels et parents, sur le handicap, en proposant des expériences partagées, auprès de professionnels qualifiés capables de transmettre des savoir-être et des savoir-faire aux personnes non formées.

Présence

Après une année d'expérimentation avec une présence du groupe classe 4 matinées par semaine et 2 temps de repas avec un départ à 13h15 au lieu de 12h ; à partir de septembre 2016 présence sur 2 demi-journées sans repas et 2 journées avec repas, avec inclusion d'enfants sur le temps des Activités Éducatives Périscolaires.

Pour l'année scolaire 2017-18 :

lundi 8h30 - 15h45 (pause méridienne 12h à 13h30)

mardi 8h30 – 12h

jeudi 8h30 – 15h45 (pause méridienne 12h à 13h30)

vendredi 8h30 - 12h

10. La Prise en charge des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs et accueil périscolaire

Nouveauté depuis l'été 2017 : un encadrement spécifique

A Saumur, les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un encadrement spécifique lors des activités extra scolaires et, désormais, aussi lors des activités périscolaires.

Engagée auprès des plus jeunes et soucieuse de l'égalité des droits et des chances, la Ville de Saumur, reconnue « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF, souhaite que ses activités soient accessibles à tous. Et pour que le handicap ne soit pas un frein à la participation des enfants qui en sont atteints, elle propose désormais une aide sociale permettant la prise en charge financière de personnel supplémentaire dédié à leur accompagnement durant les animations périscolaires qu'elle organise.

En 2016, la Ville de Saumur a répondu à un appel à projet le Fonds Local Accessibilité Accueil Enfant Handicapé lancé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire et s'est engagée à respecter **la charte départementale de l'accueil des enfants en situation de handicap** élaborée par l'État, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et la CAF.

Depuis l'été 2016, date à laquelle la collectivité a signé cette charte, les enfants qui nécessitent une attention particulière peuvent participer aux activités organisées pendant les vacances scolaires grâce au soutien de personnel supplémentaire. Dans une logique de continuité éducative, la Ville souhaite désormais aller plus loin. Avec le soutien du Centre Communal d'Action Sociale, elle franchit un nouveau palier en étendant ce dispositif d'aide sociale aux activités proposées en temps périscolaire.

Dorénavant, les familles saumuroises, qui souhaitent inscrire leur enfant (bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé - AEEH) aux **activités périscolaires** (temps éducatifs périscolaires, accueils de loisirs du Petit Souper et de l'Île des Enfants, École d'Art) et/ou **extra scolaires** (École d'Art, École Municipale des Sports, S.A.C. Ados été, accueils de loisirs) organisées par la Ville, peuvent faire la demande d'une mise à disposition de personnel d'accompagnement et ainsi bénéficier d'un encadrement renforcé.

La demande de mise à disposition de personnel supplémentaire se fait lors de l'inscription des enfants. Cette demande peut être à l'initiative de la famille et/ou du personnel de l'établissement d'accueil. Si un encadrement humain spécifique s'avère nécessaire, la Ville de Saumur étudiera et organisera un accompagnement adapté, sans coût financier supplémentaire pour la famille, à hauteur de 200 heures maximum d'accueil par an et par enfant (dont 120 heures minimum pendant les vacances scolaires et 80 heures maximum d'accueil pendant les temps éducatifs périscolaires, la pause méridienne ou le mercredi après-midi).

L'aide sociale d'accompagnement spécifique est réservée aux enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), sans conditions de ressources.

Innovant et expérimental, ce dispositif pourra évoluer en fonction des besoins exprimés par les familles.

En 2017, 760h d'encadrement supplémentaire ont été mobilisés en accueils de loisirs et 310 heures en accueils périscolaires.

Logo Ville de SAUMUR

L'aide s'adresse aux enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)

UN NOUVEAU POUVOIR FACE AUX HANDICAPS DES ENFANTS

LE CCAS* DE LA VILLE DE SAUMUR PROPOSE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE DÉDIÉ À L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT LORS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES ORGANISÉES PAR LA VILLE DE SAUMUR.

*CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Renseignements auprès du GUICHET FAMILLE
02 41 83 31 00
guichet.famille@ville-saumur.fr

www.ville-saumur.fr

Représenté(e) sur : f t i y

Chapitre 8 : Articulation du PEdT avec les dispositifs existants

1. Avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Projet Éducatif Territorial a vocation à s'articuler avec le Contrat Enfance Jeunesse.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et à l'optimisation de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il vise à :

- coordonner les politiques enfance et jeunesse, notamment à travers un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis,
- définir une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, un encadrement de qualité,
- favoriser une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité des enfants issus de familles aux revenus modestes, aux services et structures financés,
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Un Contrat Enfance Jeunesse a été conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, la Mutuelle Sociale Agricole de Maine-et-Loire et la Ville de Saumur, aux côtés de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et des autres communes ou établissements publics de coopération intercommunale ayant décidé d'y souscrire.

4 CEJ différents existent sur le territoire :

-Saumur (valable jusqu'au 31/12/2018)

-Doué-en Anjou (expiré depuis le 31/12/2016 – se pose la question d'un avenant et, partant, d'une intégration au contrat de l'Agglomération Saumur Val de Loire OU d'un renouvellement jusqu'au 31/12/2018)

-Gennes : expire en fin d'année 2018

-Longué : expire en fin d'année 2019

Perspectives :

-2018 : diagnostic à l'échelle de Saumur Val de Loire

-2019 : nouveau CEJ

Modalités de fonctionnement : fonctionnement par avenant jusqu'au 31.12.18 - chaque année, des avenants peuvent être pris pour inscrire des actions nouvelles

Coordination par la Communauté d'Agglomération SVL :

-pilotage global du CEJ en lien étroit avec la CAF (conseiller référent : Julien DESCHERES)

-mise en place d'instances de réflexion autour des enjeux concernant l'enfance et la jeunesse

-suivi des financements pour la MSA

Financement :

CAF

-financements accordés par la CAF sous forme de prestations (PSEJ) - la participation financière de la CAF est versée chaque année directement aux communes bénéficiaires, sauf concernant les actions menées par la CA : pour l'année 2016, formation BAFA des animateurs (5 000€) et poste de coordonnateur (4 000 euros).

Le montant global versé par la CAF aux communes en 2015 s'élève à 1 526 651 euros.

MSA

-La MSA peut cofinancer des actions - la participation financière de la MSA est versée à l'Agglo qui la ventile aux communes, étant précisé que la répartition entre celles-ci est calculée par rapport au montants versés par la CAF.

Le montant global versé par la MSA en 2015 s'élève à 55735 euros.

2. Avec le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture et les projets d'école

La Ville de Saumur souhaite porter une attention particulière à l'adéquation, à la cohérence, à la continuité et à la complémentarité des Activités Éducatives Périscolaires avec les projets d'école, dans le respect des missions et des compétences de tous les intervenants auprès des enfants, enseignants, animateurs, intervenants qualifiés.

Seront ainsi particulièrement encouragées les actions, les événements, les projets qui permettront des liens, des passerelles entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans un esprit de collaboration, voire de co-intervention des enseignants avec les animateurs de temps éducatifs.

La phase de concertation préalable des programmes d'activités des AEP et du PEdT a donné lieu à des rencontres régulières entre la Ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale, afin de définir les points de convergence et d'articulation entre les orientations spécifiques de chacun et mettre en perspective les orientations académiques avec les indicateurs locaux, en s'appuyant notamment sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et plus particulièrement les compétences 6 et 7 que sont les compétences sociales et civiques et l'autonomie et l'initiative.

Il s'agit ainsi de mettre en place un véritable parcours civique commun et concerté de l'enfant/élève, s'appuyant tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale, de donner à l'enfant/élève la possibilité d'échanger et d'agir en connaissance de cause.

C'est dans cette perspective que sont proposées des animations telle que la Journée Citoyenne organisée par le Lion's Club avec l'appui et le soutien de la Ville.

Cette journée de sensibilisation à la citoyenneté au travers d'un circuit de rencontre avec des services publics du territoire saumurois se déroule tous les ans depuis 2013 et s'adresse aux enfants de 10-11 ans.

Il s'agit de favoriser l'éveil à la citoyenneté par la rencontre avec les acteurs locaux (Mairie, Pompiers, Police Nationale ou Gendarmerie, station d'épuration, Écoles Militaires de Saumur).

Des temps de préparation communs sont proposés en amont, de manière concertée et complémentaire, d'une part sur le temps des AEP avec le référent animateur de temps éducatifs et d'autre part sur le temps scolaire avec l'enseignant.

Au cours de la Journée Citoyenne elle-même, les enseignants et les animateurs de temps éducatifs sont présents pour encadrer et accompagner les enfants sur les différents ateliers organisés par le Lion's Club et ses partenaires.

Par ailleurs, la Ville de Saumur et l'Inspection de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Saumur encouragent la collaboration des équipes municipales et des équipes enseignantes à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'école.

3. Avec le Contrat de Ville et l'éducation prioritaire

Jusqu'au 31 décembre 2014, quatre quartiers de Saumur présentant des difficultés socio-économiques particulièrement marquées, Chemin Vert, Croix Verte, Hauts Quartiers et Millocheau, étaient reconnus à ce titre comme quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

3 écoles, Petit Poucet, Charles Perrault et Violettes, et 1 collège, Pierre Mendès-France, tous situés dans le quartier Chemin-Vert / Violettes, étaient classés en Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.).

A compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire :
 - un seul quartier prioritaire est retenu en tant que tel, celui du quartier Chemin Vert – Hauts Quartiers (correspondant à 2 anciens quartiers prioritaires) ;
 - les deux précédents quartiers prioritaires de la Croix-Verte et de Millocheau sont classés en territoires de veille active pour une sortie progressive de la politique de la ville.
- dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le Collège Pierre Mendès France situé sur le quartier du Chemin Vert est classé en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) dont font partie également les écoles du Petit Poucet, de Charles Perrault et des Violettes.

Conformément à la circulaire interministérielle du 21 mars 2013 relative au Projet Éducatif Territorial, la Ville de Saumur intègre certaines activités et certaines actions prévues dans le cadre de son PEdT dans les actions éducatives du Contrat de Ville conclu en 2015 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, l'État, la Ville de Saumur, la CAF de Maine-et-Loire et le Département de Maine-et-Loire.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), porté juridiquement par le Centre Communal d'Action Sociale de Saumur, avec le soutien financier de l'État et de la Ville, fait partie intégrante de l'axe « Éducation » du Contrat de Ville.

Le PRE est aujourd'hui financé par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et la Ville de Saumur pour des enfants domiciliés en quartier prioritaire. Des crédits complémentaires de la Ville de Saumur permettent d'en faire également bénéficier des enfants saumurois ne remplissant pas ce critère, sous réserve qu'ils soient scolarisés dans une des écoles ou collèges ciblés par le dispositif.

4. Avec le Projet du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) 2015 - 2019

Le projet du Réseau d'Éducation Prioritaire et ses pilotes de l'Éducation Nationale, veillent à la mise en œuvre des orientations nationales, appuyées sur le référentiel, à une bonne focalisation des projets sur la réussite de tous les élèves, à la priorité donnée aux apprentissages dans le cadre de la classe et à une action pédagogique de fond, étayée par les besoins identifiés par le diagnostic partagé du réseau et de ses résultats.

Le comité de pilotage du réseau, instauré par la circulaire de la refondation de la politique d'éducation prioritaire du 4 juin 2014, doit permettre des échanges utiles entre tous les partenaires du réseau. L'équipe de pilotage veille à articuler ses travaux avec ceux des autres instances locales (Conseil écoles-collège, Programme de Réussite Éducative, Contrat de ville, etc...) dans la perspective d'une bonne synergie et d'une simplicité des modes de travail partagé.

Les priorités définies par le référentiel national :

- Garantir l'acquisition du « Lire, Écrire, Parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.
- Conforter une école bienveillante et exigeante.
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Constitution du REP de Saumur : École Petit Poucet, Charles Perrault, Les Violettes, collège Pierre-Mendès France.

Constat : déperdition entre les écoles de secteur (Distré, Varrains, Chacé, une partie des élèves de Bagneux en fonction de leur lieu d'habitation, Charles Perrault, les Violettes) et le collège PMF. Des demandes de dérogation correspondent à une stratégie d'évitement du collège de secteur. Pour l'année 2016-17, sur 80 élèves de CM2, 56% des élèves sont scolarisés dans le collège de secteur; 34 % sont scolarisés dans le privé.

Le projet REP de Saumur a pour ambition d'assurer lisiblement la continuité école collège autour d'enjeux éducatifs et de démarches partagées définis à l'échelle du réseau.

Des axes prioritaires ont été définis :

➤ **Développer la maîtrise de la langue**

- S'emparer des contenus de programmes des cycles 3 et 4 afin de construire la progressivité des apprentissages
- Concevoir un apprentissage explicite du langage oral
- Favoriser les acquisitions dans le domaine de l'écrit
- Développer les pratiques de lecture personnelle et des échanges organisés à partir de ces lectures dans le cadre privilégié de la B.C.D. et des centres culturels de proximité.

➤ **Améliorer l'estime de soi et la confiance en soi**

- Donner la parole aux élèves à travers des dispositifs adaptés
- Imaginer des démarches d'auto-évaluation des élèves
- Faire émerger un projet d'orientation éclairé, CHOISI
- Valoriser toutes les réussites des élèves et leur implication scolaire
- Mettre les élèves dans des dispositions d'apprentissage favorables

➤ **Approfondir la relation avec les familles**

- Faire des parents d'élèves des acteurs de la réussite de leurs enfants.
- Contribuer à la mise en place d'une École qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

➤ **Renforcer les relations avec les partenaires**

- Travailler en équipe pour renouveler les pratiques pédagogiques en prenant explicitement en compte la nouvelle organisation du temps scolaire
- Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, associations à caractère éducatif, social ou culturel)
- Accompagner le dispositif « Coup de pouce langage » mis en place par la collectivité territoriale sur les écoles du REP
- Maintenir les dispositifs pertinents et efficaces (ATESAC, CESC, ...)

5. Avec le Contrat « Territoire Lecture » (CTL)

Afin de nourrir le volet artistique et culturel du PEdT, la Ville de Saumur souhaite prendre en compte les éléments du Contrat « Territoire Lecture » élaboré par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, afin de pouvoir intégrer la lecture publique aux actions et activités éducatives prévues dans le cadre du PEdT, que ce soit sur le temps scolaire ou sur les temps périscolaires.

Depuis 2010, l'État (notamment le Ministère de la Culture et de la Communication) a développé un plan lecture afin de mobiliser tous les acteurs de la lecture autour d'objectifs ambitieux. Et en 2014 à la Médiathèque de Saumur, les représentants de Saumur Val de Loire ont signé l'avenant 2014 du Contrat Territoire Lecture (datant de 2011) avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de Loire, afin de mettre ces objectifs en œuvre.

Les Contrats Territoire Lecture visent à améliorer la qualité et la cohérence de l'offre de lecture publique, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines. Les objectifs de ces dispositifs sont d'accompagner les collectivités locales face aux nouveaux défis posés par la lecture, de

lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture et de renforcer la coopération entre l'État et les collectivités territoriales.

Différents axes de travail ont été défini, notamment :

- Harmoniser et développer l'action culturelle en intensifiant les partenariats, y compris en dehors des acteurs dits culturels,
- Toucher un public plus large, en créant un service hors les murs pour les publics empêchés,
- Changer l'image des bibliothèques.

L'opération « Mots et Frimousses » ouvre depuis 2014 à tous les acteurs de la petite enfance (et plus uniquement aux assistants maternels), avec une part de formation importante, intégrant un travail avec un auteur pour encourager la vie littéraire.

Cette action prépare le point d'orgue « Aux Renc'arts des bambins ».

Les parents et donc le public adulte est lui aussi associé, avec des rencontres afin de diffuser que « les livres, c'est bon pour les bébés ».

6. Avec un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'association SCOPE a mené en 2015 une réflexion et une démarche en vue de la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens, en s'appuyant sur ses quatre antennes implantées dans les quartiers de la Ville de Saumur (Chemin-Vert, Hauts-Quartiers, Bagneux, Saumur Nord / Saint-Lambert).

Cette démarche a débouché sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), en partenariat et avec le soutien des services de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et de la Ville de Saumur.

Le PEdT doit s'articuler avec ce CLAS qui constitue une réponse pertinente aux enjeux et aux objectifs éducatifs partagés en matière d'accompagnement à la scolarité et de réussite scolaire et éducatives des enfants et des jeunes, établis à partir du diagnostic éducatif local, intégrés à ce titre dans le PEdT.

C'est ainsi qu'a été mené par la responsable du PRE dans le cadre du PEdT, un travail de coordination et de communication autour des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité proposé sur le territoire de la Ville de Saumur par les services municipaux et les associations.

Voir en annexe 11 le dépliant sur les dispositifs gratuits d'accompagnement à la scolarité.

7. Avec le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité ou un groupement de collectivités prévoit la réalisation d'actions et de projets, tels que lutter contre la désertification médicale, répondre au vieillissement de la population, améliorer le bien-être des adolescents, favoriser l'accès au soin des publics précaires...

Durée : Un Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de trois ans avec une évaluation annuelle. Le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire a été signé en décembre 2015 et prendra donc fin en décembre 2018.

Les objectifs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- proposer une offre de santé de proximité, au plus près des problématiques du territoire et de ses habitants.

Les priorités définies dans ce contrat ainsi que les actions qui en découlent ont été élaborées en partenariat avec la population locale, les élus, les professionnels de santé, les établissements de santé, ainsi que tous les acteurs et associations des secteurs sanitaire et médico-social. Les axes retenus portent sur :

- l'accès aux soins : maison et pôle pluridisciplinaire de santé, réseaux de professionnels...
- l'accès aux droits : connaissance des droits en santé, aide à la prise en charge médicale des populations précaires...
- la santé mentale : soutien à la création d'une maison des adolescents, aide au repérage précoce des personnes en souffrance psychique...
- l'éducation et la promotion de la santé : actions de prévention, dynamique sport santé...

Les actions et activités prévues dans le cadre du PEdT, notamment les actions de prévention en matière d'alimentation, de nutrition, de santé, d'accueil d'enfants handicapés ou inadaptés, s'appuieront sur les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du Contrat Local de Santé.

C'est dans le cadre du CLS que se construit actuellement le projet de **Maison Des Adolescents**, lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 13 à 20 ans et leur famille.

Chapitre 9 : Modalités de mise en œuvre

1. Modalités d'inscription aux Activités Éducatives Périscolaires et participation financière des familles

Afin de permettre à la Ville de prévoir le personnel d'animation et d'encadrement nécessaire, en fonction des normes d'encadrement applicables et du nombre d'enfants à accueillir, et d'organiser les temps d'Activités Éducatives Périscolaire (AEP) au bénéfice des enfants dans les meilleures conditions possibles, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale doit au préalable procéder à l'inscription de l'enfant sur ces temps.

Cette inscription est faite pour l'année scolaire.

A cette occasion, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale doit inscrire l'enfant sur une période complète de vacances à vacances :

- Période 1 : de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint
- Période 2 : des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver
- Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps
- Période 5 : des vacances de printemps aux vacances d'été.

Cette inscription vaut engagement de participation à chacun des temps d'AEP de la période correspondante, une fois par semaine, et sur la totalité du créneau horaire de 2h20. Elle peut être librement modifiée de période de vacances à période de vacances.

Le respect de cet engagement de participation par les parents est essentiel pour permettre aux enfants de bénéficier de la qualité des activités proposées pendant les temps d'AEP et d'en retirer tout le bénéfice souhaitable sur le plan éducatif.

La fréquentation des temps d'Activités Éducatives Périscolaires est gratuite pour les familles.

2. Modalités d'inscription aux temps périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi et participation financière des familles

Afin de permettre à la Ville de prévoir le personnel d'animation et d'encadrement nécessaire, notamment en fonction des normes d'encadrement éventuellement applicables et du nombre d'enfants à accueillir, le(s) parent(s) ou la personne exerçant l'autorité parentale doit préciser lors de l'inscription :

- d'une part les jours et périodes de fréquentation des temps d'accueil par l'enfant ;
- d'autre part effectuer un choix entre les temps d'aide aux leçons, dans la limite des places disponibles, et d'étude surveillée.

Cette inscription vaut engagement de participation de l'enfant à chacun des temps d'accueil correspondants.

Elle peut être librement modifiée de période de vacances scolaires à période de vacances scolaires.

La fréquentation des temps d'aide aux leçons, d'études surveillées et de garderie de fin d'après-midi de 16h20 à 17h15 ou du mercredi de 11h30 à 12h00 est gratuite.

La fréquentation des temps d'accueil périscolaire du matin et du soir et de garderie du mercredi au-delà de 12h00 donne lieu à une participation financière.

Elle est basée sur la fréquentation réelle de l'enfant.

3. Modalités d'information des familles :



Foire Aux Questions et plannings sur le site de la Ville

Une communication via le site Internet de la Ville a été mise en place à partir de juin 2014, sous la forme d'une Foire Aux Questions.

La programmation des AEP par école et par groupe est disponible en ligne sur le site de la Ville, avec l'intitulé de l'activité, un court descriptif, le nom de l'animateur et/ou de l'intervenant et le lieu où cela se déroule. La première année, cette programmation était également distribuée à toutes les familles en version papier, avant d'être uniquement affichée et téléchargeable en ligne, par souci d'économie, sauf sur demande pour les familles non connectées.

ECOLE (AEP MARDI)	Groupe	Nom des encadrants	Service Association ou organisme		Domaine d'activités	Activité
	12 CLIS	Steven FERTON	Educateur sportif spécialisé Benoit JOLY	Club de l'Espérance	Activités physiques et sportives / artistiques et culturelles	ACTIVITES ADAPTEES LUDIQUES ET SPORTIVES / LOISIRS CREATIFS à partir de différentes techniques: aquarelle avec gomme à masquer, mosaïque, papier décoré à coller / CRÊPES
	14 (2008) CP	Julien CHEVALIER			Activités physiques et sportives	ATHLETISME: COURSE (Courses de vitesse, de haies et relais) / LANCER (Longueur et multibonds) / SAUT (Vortex et anneaux), 3 ateliers à chaque séance, salle Robert Amy
Elodie ROBINEAU					Santé, bien-être	SENSIBILISATION A LA PREVENTION et découverte des métiers de secours
MAREMALLETTTE	14 (2006/07) CE1, CE2	Catherine JACQUEMARD	Betty HOCHARD	ECOLE D'ART	Activités artistiques et culturelles	CREATION AUTOUR DES ARTS PREMIERS, du Motif, du Masque et de l'univers de Keith Haring (techniques utilisées: peinture, encre, craie)
	14 (2005/06) CE2, CM1	Gwenaëlle MONTAIS	Sophie SASSIER	Ville d'Art et d'Histoire	Activités artistiques et culturelles	ATELIER PATRIMOINE "MON ECOLE, MON QUARTIER, MA VILLE !" Manipulation de documents anciens / Découverte guidée du quartier 13/01, d'un monument 27/01 / Restitution des découvertes dans un livret pédagogique avec photos / Activités ludiques : puzzle vitrail, maquette...
	13 (2004/05) CM1, CM2	Vanessa PINTO		EMS / Fédération des sociétés de jeux de boule de fort	Activités artistiques et culturelles	DECOUVERTE DE LA BOULE DE FORT, SA PRATIQUE, SON HISTOIRE au Cercle de la Ville

Les parents sont invités à des temps de restitution en fin de période pour assister à des représentations de théâtre, de musique,... sans oublier les mots d'information, les affichages et autres expositions proposées.

Les référents de temps éducatifs ont également vocation à être des personnes ressources pour les familles, pouvant notamment faciliter leur accès à ces informations, au sein même des écoles, en lien avec les équipes enseignantes.

Trombinoscopes

Des trombinoscopes sont en place en affichage à l'intérieur de l'école, afin de permettre aux familles d'identifier toutes les personnes qui interviennent sur l'école, que ce soit les ATSEM, les animateurs de temps éducatifs, les coordonnateurs de temps éducatifs ainsi que le personnel de restauration et d'entretien et dans certaines écoles également l'équipe enseignante.

Chapitre 10 : Pilotage, suivi et évaluation

1. Comité de Pilotage du Projet Éducatif Territorial

La réunion de lancement du Comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Saumur a eu lieu le 08 Juillet 2014, puis il a été à nouveau réuni le 14 novembre 2014.

La dernière réunion en date a eu lieu le 07 décembre 2017.

Ce Comité de pilotage réunit les représentants des acteurs institutionnels pour piloter l'élaboration et l'évaluation de la mise en œuvre du PEdT en respectant les domaines de compétence de chacun.

Il a vocation à associer élus de la Ville, services de l'État (Sous-préfet, Éducation Nationale, DDCS), CAF, Conseil Général, communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, enseignement catholique, représentants des fédérations de parents d'élèves, UNICEF, DDEN.

Voir en annexe 12 les comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage du 14 novembre 2014 et du 7 décembre 2017.

2. Comité de suivi des temps éducatifs périscolaires et des Activités Éducatives Périscolaires (AEP)

Dans le cadre d'une démarche visant à développer la démocratie participative, le Conseil Municipal a décidé de créer un « Comité consultatif municipal Écoles publiques- Restauration scolaire », par délibération du 16 mai 2014.

Sa composition est la suivante :

- élus municipaux : adjoint au Maire délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, les élus référents siégeant au sein de chacun des conseils d'école publique, les élus membres de la commission Éducation – Enfance – Jeunesse ;
- Inspecteur de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Saumur, ou son représentant ;
- le médecin scolaire compétent pour la circonscription de Saumur ;
- représentant local de l'Union de Maine-et-Loire des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale ;
- directeurs des écoles publiques de la Ville de Saumur ou un enseignant représentant l'école ;
- représentants locaux des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP ;

- deux représentants par école (un titulaire, un suppléant) des parents d'élèves membres des conseils d'écoles publiques.

Sa première séance plénière d'installation a eu lieu le 25 novembre 2014.

A l'issue de cette séance, deux groupes de travail ont été constitués :

- « Restauration scolaire et des accueils de loisirs municipaux – Menus » ;
- « **Comité de suivi des temps éducatifs périscolaires et des Activités Éducatives Périscolaires (AEP)** ».

Ce dernier groupe de travail est appelé à se réunir une à trois fois par an, afin :

- d'une part d'examiner les conditions de mise en œuvre des temps éducatifs périscolaires et des AEP, d'en établir un bilan, en vue de contribuer à l'évaluation du PEdT ;
- d'autre part de faire toute proposition visant à faire évoluer et à améliorer les modalités et les conditions de mise en œuvre de ces temps et des AEP.

Les services municipaux en charge de la mise en œuvre des temps éducatifs périscolaires et des représentants des agents municipaux référents de temps éducatifs et des ATSEM ont vocation à participer aux réunions de ce groupe de travail.

Les directeurs des écoles publiques de la Ville de Saumur n'ont pas souhaité participer aux réunions de ce groupe de travail, préférant continuer à participer à des réunions bi-latérales Ville – directeurs d'écoles publiques, au cours desquelles les temps éducatifs périscolaires et les AEP pourront être évoqués.

Siègent donc à ce jour à ce comité de suivi :

- l'élu municipal adjoint au Maire délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse
- les représentants locaux des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP
- deux représentants par école (un titulaire, un suppléant) des parents d'élèves membres des conseils d'écoles publiques.

Voir en annexe 13 les comptes-rendus de réunion du Comité de suivi des temps éducatifs périscolaires et des Activités Éducatives Périscolaires (AEP).

3. Éléments d'évaluation

L'évaluation co-construite et co-partagée avec les partenaires éducatifs de la Ville, au sein des instances techniques et de pilotage, permettra de faire évoluer le PEdT afin de répondre au mieux aux besoins des enfants saumurois, pour favoriser leur réussite scolaire et éducative, leur bien-être et leur épanouissement.

L'évaluation du PEdT doit être menée à différents niveaux, afin d'interroger tous les acteurs, à commencer par les enfants, mais aussi les parents, les encadrants, les intervenants, les partenaires associatifs et institutionnels.

L'évaluation doit d'abord recueillir des informations, permettant au Comité de pilotage de porter un jugement sur la valeur du projet, sans chercher à légitimer ou justifier une organisation ou des pratiques, mais permettre d'améliorer ou de modifier.

Périodicité :

- concernant les Activités Éducatives Périscolaires :
 - sur le volet qualitatif, à la fin de chaque période avec les animateurs de temps éducatifs, les intervenants municipaux et les intervenants associatifs, au regard des objectifs pédagogiques préalablement définis.
 - sur le volet quantitatif : évolution des taux d'inscription et de fréquentation des enfants.
- concernant l'ensemble du PEdT :
 - après une année de mise en œuvre, à mi parcours et à l'issue des 3 ans.

Liste d'indicateurs d'évaluation proposés en fonction des objectifs éducatifs retenus dans le cadre du PEdT :

Objectif éducatif	Indicateurs d'évaluation
<p>Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en favorisant le bien-être, l'expression et la participation citoyenne et en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes, ainsi que les situations de réussite, plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes les moins favorisés socialement.</p>	<p>Nombre d'actions visant à favoriser la participation, l'expression des enfants. Nombre de participants.</p>
<p>Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire (à l'offre éducative au sens large, notamment culturelle, sportive, de loisir, patrimoine), notamment à ceux qui en semblent éloignés, en rendant l'offre plus lisible aux habitants et</p>	<p>Nombre de visites sur le site internet de la Ville. Nombre d'enfants inscrits à des activités artistiques, culturelles, sportives, récréatives. Évolution du nombre d'adhérents dans les associations.</p>
<p>Favoriser le Vivre Ensemble, la mixité, faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective.</p>	<p>Nombre d'actions favorisant le Vivre Ensemble. Nombre de participants.</p>
<p>Mieux se connaître entre partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille, développer le travail en réseau, pour rendre lisibles les initiatives et missions de chacun.</p>	<p>Nombre de demandes d'aide. Nombre de rencontres, de participants. Enquête de satisfaction auprès des partenaires.</p>
<p>Renforcer l'accompagnement des familles et favoriser les rencontres entre familles. Faire alliance avec les parents et développer une dynamique de co-éducation, dans une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité.</p>	<p>Nombre d'actions proposées et fréquentation. Enquête de satisfaction auprès des familles.</p>
<p>Renforcer la réussite éducative et scolaire de l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école et en renforçant l'accompagnement des parents autour de la scolarité de l'enfant. Favoriser une démarche de co-éducation, pour une cohérence entre les différents temps de l'enfant.</p>	<p>Nombre et nature des contacts des référents de temps éducatifs avec les parents. Nombre de parents dans les associations de parents d'élèves. Taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves dans les conseils d'école publiques. Nombre d'actions au sein des écoles visant à favoriser la place des parents. Implication des parents. Nombre d'enfants accompagnés dans les dispositifs ou dans le cadre des tutorats. Réussite scolaire.</p>

Chapitre 11 : Évaluation PEdT 2014/2017 – Restitution, analyse et perspectives

Le PEdT est un projet vivant qui a vocation à être évalué et amélioré.

Des évaluations plutôt quantitatives ont été menées tout au long de sa mise en œuvre.

Puis à la fin de la période de validation de son Projet Éducatif Territorial contractualisé, la Ville de Saumur a fait le choix de mener une évaluation davantage qualitative en interrogeant les principaux acteurs de cette réforme.

1. EVALUATION CONTINUE

1.1. Réunions des agents municipaux

Différents formats de réunion ont été mis en place au fur et à mesure de la mise en œuvre du PEdT afin de permettre des évolutions permanentes.

- Point « coordination éducative » hebdomadaire la première année, réunissant les responsables des services *Éducation* et *Animation Enfance Jeunesse*, ainsi que l'équipe de coordinateurs, et de manière facultative la chargée de mission PEdT. Remplacé ensuite par des réunions hebdomadaires de l'équipe de coordinateurs et de leur responsable.
- Échanges réguliers entre la responsable de temps éducatifs et la chargée de mission PEdT et élaboration conjointe de la programmation des AEP.
- Réunion de l'équipe des animateurs référents (10), toutes les 2 semaines en moyenne avec la responsable des temps éducatifs et son adjoint, coordinateur de temps éducatifs.
- Réunion de l'ensemble de l'équipe d'animateurs (20 + 10 référents), régulière la première année, peu fréquente aujourd'hui, hormis la journée de pré-rentrée de cohésion. Au fil du temps, ce sont davantage les référents qui ont pris le relais pour communiquer avec les animateurs et mettre en pratique leur rôle de manager, aidés en cela par le cycle de formation engagé avec le CNFPT. De nouveaux formats de réunion sont nés, privilégiant la proximité et l'efficacité :
- Réunion des animateurs par école animée par chaque référent, une fois par période, 15 jours avant les vacances scolaires, pour travailler sur la programmation de la période suivante.
- Réunion trimestrielle de l'équipe municipale au sein de chaque école, menée par le référent, avec les ATSEM, les animateurs et les agents de service et de restauration.

1.2. Questionnaires parents

Un an après la mise en place de ces nouveaux temps éducatifs, une première phase d'évaluation a été amorcée. La Ville de Saumur, en partenariat avec la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), a recueilli l'avis des parents sur la mise en œuvre des temps éducatifs et sur le contenu des Activités Éducatives Périscolaires (AEP) à travers un questionnaire.

L'année suivante, la Ville de Saumur a souhaité poursuivre cette évaluation. Il était intéressant de savoir si les ajustements effectués suite aux résultats des questionnaires de l'année précédente avaient été bénéfiques.




Ainsi, deux questionnaires ont été réalisés, un pour les familles d'enfants en école maternelle, un pour les familles d'enfants en école élémentaire.

Ils devaient être complétés directement en ligne sur le site Internet de la Ville de Saumur (www.mysaumur.fr) du lundi 30 mai au mardi 14 juin.

Des exemplaires papier étaient également à disposition des parents au Guichet Famille.

1.3. Enquêtes de satisfaction auprès des enfants

En complément, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des enfants, à la fin de la première année, puis à partir de septembre 2015 à chaque fin de période, permettant de repérer notamment les activités les plus prisées et éventuellement les difficultés rencontrées, le climat général.

Ecole / groupe / âge / F ou G :		
« Ton avis nous intéresse ! »		
Quelle activité as-tu pratiquée lors de cette période et qu'en as-tu pensé ?		
<input type="checkbox"/>  (bien)	<input type="checkbox"/>  (pas bien)	<input type="checkbox"/>  (sans opinion)
Pourquoi ? :		

1.4. Bilans avec les intervenants

Par ailleurs, des fiches-bilan renseignées par les intervenants à la fin de chaque période d'activités ont également permis des ajustements réguliers sur les organisations, les espaces d'intervention ou le matériel mis à disposition.

C'est ainsi par exemple que des fiches d'information aux familles ont été créées concernant les activités spécifiques, les sorties ou les tenues adaptées à prévoir, des temps de rencontre organisés entre les intervenants nautiques et les référents pour toutes les questions techniques, d'équipements et de sécurité.

Chaque fin d'année, une réunion de bilan réunissant tous les intervenants municipaux, associatifs et prestataires, est organisée.

Voir en annexe 14 le compte-rendu de la réunion de bilan intervenants AEP 2015/16.

1.5. Comité de suivi Activités Éducatives Périscolaires et Temps Éducatifs Périscolaires

Un groupe de travail « Comité de suivi Activités Éducatives Périscolaires et Temps Éducatifs Périscolaires », émanant du « Comité consultatif écoles publiques et restauration scolaire », a été créé par délibération du conseil municipal le 16 mai 2014.

Membres invités :

- élu municipal adjoint au Maire délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse
- représentants locaux des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP
- deux représentants par école (un titulaire, un suppléant) des parents d'élèves membres des conseils d'écoles publiques.

Des rencontres ont eu lieu tous les ans : le 9 décembre 2014, le 18 juin 2015, le 18 janvier 2016, le 27 juin 2016 et le 26 juin 2017.

Voir en annexe 13 les comptes-rendus de ces réunions.

2. EVALUATION A L'ISSUE DES TROIS ANS

Pour l'évaluation qualitative menée à la fin de la période de validité du PEdT de la Ville de Saumur, il s'est agi d'interroger les principaux acteurs de cette réforme, en premier lieu les parents et les enseignants en conseils d'école, ainsi que les différentes catégories de personnels municipaux chargés de sa mise en œuvre, mais également les autres acteurs éducatifs locaux.

2.1 Choix méthodologiques

2.1.1 Entretiens en conseils d'école

Il paraissait important à l'issue des 3 ans d'expérimentation de pouvoir interroger les enseignants, même si l'Éducation Nationale à travers ses différents représentants (Inspecteur de l'Éducation Nationale, conseillers pédagogiques, directeurs d'écoles, professeurs des écoles) n'avaient pas participé aux groupes de travail sur l'organisation de la semaine scolaire au début de la réforme.

La Ville a donc interrogé les directeurs d'école sur la participation des équipes enseignantes à cette évaluation en réunion des directeurs des écoles publiques le 28 novembre 2016.

M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN), a indiqué qu'au regard de leur charge de travail, il convenait de solliciter le moins possible les équipes enseignantes. Il a donc été validé par M. le Maire et l'IEN que ce sujet soit évoqué en conseil d'école puis qu'une note récapitulative soit présentée lors d'une prochaine réunion des directeurs d'école.

Les questions, ouvertes, ont été préalablement soumises à l'IEN et validées par lui, puis envoyées aux directeurs d'école afin que les membres des conseils d'école puissent en prendre connaissance avant la réunion.

1. Que pensez-vous de l'organisation choisie des différents temps périscolaires à Saumur ?

2. Que pensez-vous de la mise en œuvre et du contenu des Activités Éducatives Périscolaires ?

3. En ce qui concerne les différents temps de vie de l'enfant à l'école, pensez-vous que la nature des échanges entre équipe enseignante, équipe municipale (référent, animateurs, Atsem, coordonnateur) et parents, sont plutôt favorables pour l'enfant en terme de cohérence éducative entre les actions scolaires et périscolaires ?

4. Que pensez-vous de l'impact des nouveaux rythmes sur les enfants en terme de capacités d'attention et de motivation par rapport à l'école et aux apprentissages ?

5. Quelles évolutions dans les relations avec les parents le PEdT a-t-il pu favoriser ?

Certaines écoles ont envoyé les questions à tous les parents d'élèves et ont présenté une synthèse des réponses en conseil d'école.

Le recueil des réponses a été fait par 4 agents de la Ville : la chargée de mission PEdT, la responsable du Programme de Réussite Éducative, la responsable des temps éducatifs et son adjoint, coordinateur de temps éducatifs.

Les règles de respect de l'anonymat dans les restitutions ont été énoncées en préambule de chaque conseil d'école, à savoir que les propos et avis de chacun seraient recueillis et notés mais de manière anonyme, c'est-à-dire en indiquant seulement le statut de la personne qui parle (enseignant, parent, ou autre).

2.1.2 Entretiens avec les agents municipaux

Les choix méthodologiques retenus pour les entretiens avec les agents de la Ville ont été définis après concertation des responsables de service de la Direction des Services aux Familles.

Cette évaluation a été menée en interne par deux agents de la Ville qui travaillent sur le PEdT, la chargée de mission PEDT et la responsable du Programme de Réussite Éducative, avec le renfort d'un étudiant stagiaire pour une partie du travail de recueil puis de synthèse.

Même s'il n'a pas été fait appel à une société d'audit, la méthode choisie, le format des rencontres, les règles d'entretien et de recueil définies, avaient pour ambition de mener une étude qualitative, favorisant l'expression libre des acteurs les premiers impliqués, en privilégiant objectivité et neutralité, tout en ayant conscience que les avis recueillis, malgré ce travail d'objectivation, restaient des avis subjectifs, personnels, peu mesurables.

La volonté de la Ville était que tous puissent s'exprimer.

Des entretiens individuels ou collectifs et des réunions par catégorie de personnel ont été menés en respectant les règles suivantes : pas de lien hiérarchique entre les personnes interrogées et le rapporteur, et comme pour les conseils d'école, respect de l'anonymat dans toutes les restitutions, les propos et avis de chacun étant recueillis de manière anonyme en indiquant uniquement le statut de la personne (coordinateur, référent, animateur, ATSEM, agent de service et de restauration,...).

Voir en annexe 15 les différentes étapes de l'évaluation du PEdT.

2.1.2 Entretiens avec les autres acteurs éducatifs

Personnes rencontrées :

- Intervenants associatifs et prestataires en AEP
- Personnels de l'Éducation Nationale : conseillère pédagogique, coordinatrice Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), enseignante du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), coordinatrice des écoles privées
- Présidente de la Fédération de parents FCPE
- Référents de prévention de la Maison Départementale des Solidarités
- TISF de l'association Adomicile49
- Personnels de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : médiathèque, médiation culturelle et École intercommunale de musique du saumurois.

2.2 Restitution synthétique des échanges en conseils d'école

2.2.1 Organisation de la semaine scolaire

- Apprécié par tous que les horaires soient les mêmes tous les jours de la semaine.
- Rythme discontinu sur la semaine, besoin de refaire une "mise en route" en classe après le jour d'AEP.
- Particulièrement problématique quand l'AEP est le lundi après-midi.
- Début de la classe trop tôt le matin (pour les maternelles), fin de la classe trop tôt le mercredi midi et le soir (la garderie s'impose pour de nombreuses familles).
- Garderie gratuite très fréquentée en maternelle, journée et semaine très longues en collectivité pour des petits.
- Pause méridienne jugée trop longue par certains enseignants.

2.2.2. Activités Éducatives Périscolaires (AEP)

-
- Gratuité des AEP appréciée en terme d'accessibilité et d'équité, ainsi que pour l'étude surveillée / aide aux leçons et le 1er créneau de garderie.
- Qualité des AEP reconnue, avec les intervenants spécialisés notamment.

- Les parents se sentent privilégiés à Saumur.
- Diversité des activités proposées, sportives, culturelles,... accessibles à des enfants qui n'en bénéficient pas en extrascolaire.
- Proposition formulée par des enseignants d'activités simples, utiles et complémentaires de bricolage, cuisine,... et sportives pour lutter contre l'inactivité physique.
- Grand créneau d'AEP permet de proposer des projets plus intéressants, mais ne permet pas d'alléger les journées.
- Jugement de favoritisme porté par certains parents qui ont parfois l'impression que certains groupes ou écoles sont privilégiés, alors que le choix des activités dépend aussi de la disponibilité des intervenants (ex : école de musique uniquement le jeudi).
- Compétences des animateurs moins reconnues, au regard des conditions d'encadrement avec des enfants en mode "récréation", plus dissipés et bruyants que sur le temps scolaire.
- Les enfants restent dans le cadre de l'école en AEP : problématique des salles peu adaptées, privilégier les lieux spécifiques.

2.2.3. Impact sur les enfants

- Semaine longue et sans répit pour les enfants et les enseignants.
- Manquent, pour certains, la coupure du mercredi et la relâche du mardi soir.
- Enfants fatigués, énervés. Les journées ne sont pas moins longues. Fins de semaine difficiles.
- Problèmes d'attention, de concentration. Rythme qui convient mieux aux grands d'élémentaire.
- 1 matinée supplémentaire de classe permet d'aller plus loin dans les apprentissages (cité dans 4 écoles).
- Même si recommandations de l'Inspection de l'Éducation Nationale d'alléger le contenu du programme du mercredi matin.
- Problème d'absentéisme le mercredi matin, surtout en maternelle mais pas exclusivement, et dans une moindre mesure le matin de l'AEP.

2.2.4. Échanges et collaboration entre partenaires

- Rôle du référent très apprécié par les parents et les enseignants, idem rôle des ATSEM auprès des maternels, dans une démarche de continuité éducative. Mais moins de flexibilité des ATSEM.
- Demande des parents d'avoir une présentation en début d'année de toute l'équipe éducative (enseignante et municipale, agents de restauration compris).
- Besoin d'échanger au sein de l'école pour harmoniser les projets d'AEP, notamment en maternelle, qui peuvent être redondants avec ceux proposés sur le temps scolaire.
- Besoin d'échanger sur la vie de l'école mais pas de temps institutionnel dédié pour tous.
- Groupe d'AEP différent du groupe classe, et absence en AEP de certains enfants : les élèves d'une même classe ne font pas tous la même activité, frein pour réexploiter les activités périscolaires sur le temps scolaire.
- Moments de transition (13h50/12h et 16h20/30) plutôt critiques avec des agents en déplacement d'une école à l'autre et des enfants agités.
- Amélioration de la communication au public mais limites d'internet.

2.3 Restitution synthétique des échanges avec les agents municipaux

Ressenti très positif des deux personnes chargées du recueil des avis qui ont eu en face d'elles des agents impliqués, contents d'avoir l'occasion de s'exprimer, de donner leur avis.

Les agents se sont interrogés en restant à leur niveau de responsabilité, chacun reprenant à son compte les différentes problématiques.

Tout le monde a joué le jeu, y compris les responsables de service qui ont pris le risque d'avoir des retours négatifs.

Il ressort des différents entretiens avec les agents municipaux que cette réforme fut un énorme *challenge* qui a considérablement impacté le travail de la plupart d'entre eux, avec aujourd'hui plutôt un sentiment de réussite et de fierté, chacun ayant pleinement assumé ses responsabilités, malgré une certaine appréhension et pression au départ.

2.3.1 Les animateurs

Les animateurs de temps périscolaires ont vu leur contrat horaire augmenter et donc leur rémunération. Des postes ont été pérennisés, des agents titularisés.

La problématique pour certains aujourd'hui, en cas de retour à la semaine de 4 jours, serait un retour vers plus de précarité.

Les conditions de travail, avec un taux d'encadrement assoupli par rapport aux activités extrascolaires (1 pour 18 au lieu de 1 pour 12) et des locaux scolaires peu adaptés à des activités de loisirs, ont parfois mis en difficulté ces agents.

A noter également que ces agents interviennent sur différentes écoles et sur différents temps. Ils sont donc amenés à se déplacer d'une école à l'autre plusieurs fois dans la journée.

Il leur a fallu développer de nouvelles compétences en périscolaire, accompagnés en cela par un plan de formation continue développé pour répondre à la commande initiale des élus de proposer des projets d'activités suffisamment riches dans des domaines spécifiques comme les sciences, l'environnement, la santé, ..., tout en restant attachés à leur cœur de métier d'animateur de loisirs.

2.3.2 Les ATSEM

Les ATSEM ont aussi vu leur rythme de travail hebdomadaire augmenter, passant de 38h50 à 41h30 par semaine, sans répit dans la semaine et moins de temps pour préparer les activités scolaires.

La moyenne d'âge de cette catégorie de personnel étant plutôt élevée, des craintes importantes se sont exprimées avant la réforme, et de la fatigue a été ressentie par un certain nombre d'entre elles.

Cependant, les ATSEM se sont adaptées à ce changement de travail, avec une prise de responsabilité directe des enfants et non plus seulement dans un rôle d'assistant éducatif au côté des enseignants. Elles ont pris leurs marques dans cette nouvelle posture professionnelle et apprécient de travailler de manière plus autonome, cette nouvelle autonomie allant de pair avec davantage de reconnaissance de la part des parents.

2.3.3 Les animateurs référents

Les référents sont sans doute ceux qui ont tiré le meilleur bénéfice de cette réforme, à partir du moment où ils ont été déchargés sur les temps d'AEP (dernière période de l'année scolaire 2014/15), avec des responsabilités grandissantes, l'inscription à une formation management probante, des relations de coopération bien reconnues avec les enseignants, des relations privilégiées avec les parents sur les temps périscolaires, tout en gardant le plaisir de l'animation "sur le terrain" en accueil de loisirs.

2.3.4 L'équipe de coordination

Pour les trois coordonnateurs de temps éducatifs et leur responsable, le niveau d'engagement et la charge de travail restent encore forts, sans qu'un point de confort n'ait pu être atteint, qui leur permettrait d'envisager plus sereinement le maintien d'une telle organisation sur la durée. Plusieurs projets importants en cours : accueil des enfants porteurs de handicap, accueil des familles allophones, création du groupe de travail « Vivre ensemble »,...

Sans doute besoin de stabiliser les choses et d'améliorer l'existant en ne multipliant pas trop les nouveaux projets.

Des marges d'évolution sont aujourd'hui identifiées et des axes de travail envisagés sur les autres temps péri et extrascolaires (pause méridienne, aide aux leçons et études surveillées, accueils de loisirs) pour développer la participation et l'autonomie de l'enfant, en réinterrogeant la posture professionnelle des animateurs, les organisations, les aménagements,...

2.3.5 Travail en équipe

Pour l'ensemble des agents, davantage d'espaces d'échange avec d'abord des temps de rencontre par catégorie d'agents, l'instauration d'une journée pédagogique, de réunions d'équipe au sein de chaque école, et plus récemment d'un nouveau format de réunions référent - animateurs.

Des collaborations se sont créées et développées avec les autres services : service des Sports, École d'Art, Ville d'Art et d'Histoire, Centre J. Percereau, Espace Parents, service Démocratie participative,...

Restent pour certains animateurs et ATSEM le sentiment d'un manque de reconnaissance de la part des enseignants, des collaborations encore difficiles ou inexistantes.

3. SYNTHÈSE DES AVIS RECUEILLIS PAR THÉMATIQUE

3.1 Organisation de la semaine scolaire

Les familles sont satisfaites des horaires, avec une heure de sortie unique et identique tous les jours à 16h20, même les jours d'AEP.

A été souvent souligné l'intérêt des AEP sur un après-midi entier libéré, qui permet de proposer des activités de qualité, de sortir de l'école et de se déplacer sur des sites dédiés à une activité spécifique (gymnases, École de musique, École d'art, Boule de fort, ludothèque,...), même si cela ne permet pas d'alléger les journées.

Les nouveaux horaires font démarrer la classe plus tôt le matin qu'avant la réforme, trop tôt selon certains, notamment pour les maternels (matinées longues, avec de la fatigue en fin de matinée évoquée par les parents et le personnel du RASED).

Fatigue soulignée par les familles, les enseignants et le personnel municipal et remarquée particulièrement en fin de semaine.

Les observations et les analyses divergent en fonction des jours d'AEP dans la semaine, avec un rythme discontinu dans la semaine et la nécessité de refaire une « mise en route » en classe. Particulièrement problématique quand l'AEP est le lundi.

Certaines familles, ayant trouvé leur organisation familiale, ont exprimé un certain mécontentement à l'issue de la première année par rapport au changement de jour des AEP, qui change chaque année, en passant du lundi, au mardi puis au jeudi. Cependant les raisons et les réponses

apportées ont suffi à faire comprendre ces contraintes : une répartition sur 3 après-midi a permis d'optimiser l'emploi du temps des animateurs avec des contrats horaires plus intéressants, faire tourner permet également de ne pas privilégier une école plutôt qu'une autre, et enfin, certains intervenants ne sont disponibles que certains jours de la semaine (ex : le jeudi pour les enseignants de l'École de musique), ce qui permet d'en faire profiter le plus grand nombre.

La Ville de Saumur a mis l'accent sur l'accessibilité et l'équité, avec la gratuité des différents services proposés (garderie, étude surveillée, aide aux leçons, transport vers les accueils de loisirs le mercredi), cette démarche est appréciée par tous les acteurs.

Les transitions entre les différents temps de vie de l'enfant à l'école restent des moments compliqués, générateurs de stress et d'excitation, qui méritent une attention particulière et un travail partenarial de concertation entre les équipes enseignantes et municipales afin d'aplanir ces difficultés au bénéfice de l'enfant.

3.2 Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs furent un peu les « parents pauvres » de cette réforme, même si la montée en compétences des équipes d'animation leur a bénéficié également.

Toutes les énergies et les projets ont été déployés sur les AEP, or les accueils du mercredi ont été aussi impactés par cette nouvelle organisation : accueil des enfants des écoles privées le matin, arrivée des enfants des écoles publiques par car pour déjeuner, sans compter les taux d'encadrement allégé qui mettaient déjà en difficulté les animateurs sur les AEP et qui ont été appliqués un peu vite, sans accompagnement ni progressivité, le mercredi.

Les responsables des accueils de loisirs qui sont devenus coordinateurs ont vu leur temps se partager entre ces deux missions avec plus ou moins de réussite et de satisfaction.

Par ailleurs, lors d'une première inscription en accueil de loisirs, les familles sont invitées par le personnel d'accueil à prendre rendez-vous avec les responsables des accueils de loisirs pour une première rencontre et une visite des locaux, occasion d'échanges sur le projet pédagogique de la structure, les attentes des parents et les besoins spécifiques de l'enfant.

Parmi les échanges nécessaires à avoir au moment de l'inscription avec les familles, la régularité de présence des enfants doit pouvoir être discutée au regard des besoins des familles et de l'intérêt de l'enfant.

La Ville de Saumur offre en effet une grande souplesse en terme d'inscription, avec la possibilité d'inscrire les enfants seulement 1 jour par semaine, ce qui peut être intéressant en terme de coût et d'organisation familiale.

Cependant, en terme de rythme et de continuité éducative, il peut parfois être difficile pour un enfant de s'intégrer à un groupe et à un projet en étant ainsi « parachuté », les projets étant menés généralement sur une semaine. Il est donc important de pouvoir en échanger au préalable avec la famille afin de tenir compte des besoins et des attentes de chacun et d'ajuster en connaissance de cause, sans générer de frustration.

3.3 Le mercredi matin

Il paraît important à ce niveau de rappeler l'objectif de la réforme des rythmes scolaires qui était de passer à 4 jours $\frac{1}{2}$ avec 5 matinées de classe par semaine au lieu de 4, permettant ainsi de mieux répartir les horaires de classe sur la semaine et d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus réceptifs et concentrés.

Un certain nombre de personnes parmi les personnes interrogées ont émis le souhait de connaître les impacts de cette matinée de classe supplémentaire sur les apprentissages et la réussite scolaire des enfants et sont en attente des résultats d'une évaluation des effets qui aurait pu être menée au niveau national.

A Saumur, quelques enseignants ont témoigné de l'intérêt de cette matinée supplémentaire dans le rythme de la semaine, permettant une meilleure intégration des rituels et d'aller plus loin dans les apprentissages. Même s'ils ont reçu des recommandations de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale d'alléger le contenu du programme du mercredi matin.

De la même manière, des agents de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) nous ont fait part de l'intérêt pour les familles qu'ils accompagnent de cette matinée supplémentaire, structurante pour la dynamique familiale et permettant de lutter contre les ruptures et l'oisiveté. Même si par ailleurs, cela réduit les plages disponibles (concentrées sur une demi-journée au lieu d'une journée auparavant) pour leurs interventions (soutien éducatif, mesures de protection de l'enfance ou autres types de prise en charge), les visites médiatisées, les différentes prises en charge des enfants, entraînant du coup pour certains enfants un maintien des soins (orthophoniques, psychothérapeutiques) le mercredi matin.

De l'absentéisme a été relevé dans les écoles le mercredi matin, certains parents mettant en avant le caractère non obligatoire de la scolarisation avant 6 ans pour le justifier en maternelle, or la règle d'assiduité s'applique même pour les maternels.

Une autre problématique soulevée est celle de la mixité public / privé, étant donné que seules les écoles publiques ont adopté cette nouvelle organisation scolaire à Saumur.

L'accueil de loisirs de l'Île des Enfants accueille uniquement des enfants des écoles privées le mercredi matin et certaines associations, à la marge, continuent de proposer des activités extrascolaires le mercredi matin, les créneaux restant ne suffisant pas à satisfaire toutes les demandes.

La question du rythme des enfants sur la semaine, sans la coupure du mercredi, est toujours prégnante dans le discours des parents, qui témoignent d'un rythme familial plus soutenu pour ceux qui gardaient auparavant leurs enfants à la maison le mercredi.

Les enseignants font part également de la densité de travail sur la semaine pour eux-mêmes, avec l'impression de « passer leur vie » à l'école.

Se pose aussi la question des devoirs à la maison, au regard de ce rythme. Certains parents ont ainsi demandé à ce que leurs enfants puissent avoir un temps dédié pour cela au sein de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, et ne pas rallonger encore leur journée par ces tâches qui resteraient à accomplir en rentrant à la maison le soir. C'est ainsi qu'un partenariat s'est engagé avec l'association O.A.S.I.S. (Organisme d'Accompagnement Scolaire Intercycle de Saumur), présente dans les locaux pour accompagner ces enfants.

3.4 Relation avec les familles et communication

3.4.1 Communication avec les familles

A l'issue de la première année d'expérimentation, les familles interrogées à travers l'enquête de satisfaction avaient exprimé un besoin de communication, soucieux d'en savoir davantage sur ce qui se faisait, comment et avec qui en AEP.

Les familles font régulièrement la demande de rencontrer les équipes pédagogiques au complet en début d'année dans les écoles. Il est cependant difficile de le mettre en œuvre au sein de chaque établissement et de mobiliser tous les agents municipaux pour répondre à cette attente.

En revanche, l'accueil des parents en début de matinée lors de la journée de rentrée scolaire des enfants pourrait être l'occasion d'une présentation aux familles de l'animateur référent par le directeur d'école.

Par ailleurs, des réunions publiques ont été organisées, d'abord à l'Espace Jean Rostand avec les référents et les animateurs, puis l'année suivante dans l'Espace des Hauts Quartiers avec uniquement les référents, mais finalement peu de personnes s'en sont saisies.

Des trombinoscopes présentant les équipes municipales, et enseignants lorsqu'ils étaient d'accord, ont été créés et affichés dans chaque école avec la photo, le nom et la fonction des personnes.

La programmation des AEP par école et par groupe est disponible en ligne sur le site de la Ville, avec l'intitulé de l'activité, un court descriptif, le nom de l'animateur et/ou de l'intervenant et le lieu où cela se déroule. La première année, cette programmation était également distribuée à toutes les familles en version papier, avant d'être uniquement affichée et téléchargeable en ligne, par souci d'économie, sauf sur demande pour les familles non connectées.

Après ce travail de communication en amont, qui arrive à ses limites si l'on souhaite laisser un minimum d'autonomie et d'adaptation possible aux animateurs en fonction des situations et des envies des enfants, l'autre axe à développer était le retour aux familles. C'est ainsi que les parents sont invités à des temps de restitution en fin de période pour assister à des représentations de théâtre, de musique,... sans oublier les mots d'information, les affichages et autres expositions proposées.

Voir exemple ci-dessous :




Information parents

Dans le cadre des **Activités Éducatives Périscolaires**, dans le domaine Scientifique et Technique, votre enfant a participé à un atelier **ASTRONOMIE** animé par Bertrand MILTEAU.

Les enfants ont pu découvrir les merveilles du ciel et de l'Univers, le système solaire, les reliefs de la lune, les anneaux de Saturne, les galaxies et amas d'étoiles, l'attraction terrestre... lors de 3 séances de manipulation et d'expérimentation :

- Réalisation des cratères de la lune en relief
- Formation du système solaire à modéliser
- Construction et lancement de fusée à eau.

Les œuvres réalisées sont exposées dans le hall de l'école.



Le référent, animateur municipal, présent sur tous les temps périscolaires est aussi la personne la plus à même de renseigner les familles sur les différents services municipaux proposés au sein de l'école. Il est l'interface entre la Ville, les enseignants et les parents. C'est l'interlocuteur privilégié des familles en dehors de l'enseignant et bien identifié comme tel.

Des échanges peuvent aussi se faire via le cahier de liaison pour informer les familles sur les éventuelles sorties, les besoins de parents accompagnateurs, les soucis sanitaires,... Parfois, les parents informent également de cette manière les services d'un événement qui concerne leur enfant.

A noter qu'un tableau d'affichage disposé à l'entrée des écoles permet de présenter le planning AEP de la période, les différents dispositifs de la ville (Guichet Famille, Espace Parents, PRE dans certaines écoles...), et autres informations municipales (affiches événementielles).

Le trombinoscope est quant à lui affiché à l'intérieur de l'école.

Lorsque les échanges physiques ne peuvent avoir lieu avec une famille, un contact téléphonique peut être proposé en cas de besoin, par le référent ou le coordinateur en charge du groupe de travail « Vivre ensemble ».

C'est notamment le cas lorsqu'il y a des difficultés rencontrées avec un enfant. Les rencontres physiques sont toujours privilégiées, à l'école ou à l'accueil de loisirs, si besoin avec un

professionnel extérieur (éducateur, intervenant social du CADA¹ pour les familles en demande d'asile,...).

3.4.2 - Le Guichet Famille

A partir du 1er février 2016, la Ville de Saumur a mis en place un "Guichet Famille".

Le Guichet Famille est un lieu unique à destination des parents pour s'informer et réaliser toutes les démarches administratives concernant les prestations petite enfance, enfance et jeunesse. Il concerne aussi l'École d'art et les activités sportives ou éducatives.

Il y est également procédé aux inscriptions scolaires.

Détail des services ou prestations concernés :

- Les modes d'accueil du jeune enfant
 - Collectifs : multi-accueils et halte garderie
 - Individuels : crèche familiale, assistants maternels...
- La Scolarité (inscription dans une nouvelle école)
- La Restauration scolaire
- La Garderie périscolaire (étude surveillée, aide aux leçons et accueil périscolaire)
- Les Activités Éducatives Périscolaires (AEP)
- Le Dispositif du Programme de Réussite Éducative (PRE)
- Les Accueils de loisirs (ALSH)
- L'École d'art
- L'École Municipale des Sports (EMS)



Avantages du Guichet Famille pour les usagers :

Le Guichet Famille simplifie considérablement les démarches quotidiennes des familles en proposant un point d'entrée unique. Il facilite l'accès des usagers à l'information en leur permettant de s'inscrire et d'obtenir facilement les informations. Ainsi, il n'est plus nécessaire de traverser la ville pour procéder à l'inscription dans différentes structures. De même, les documents administratifs ne sont à fournir qu'une fois.

Informations pratiques :

Les familles sont accueillies par 3 personnes du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, à l'Hôtel de Ville, 9 rue Molière.

L'Espace Parents et le Relais Assistants Maternels (RAM) ont également intégré ces locaux.

Le Guichet Famille sur Internet :

Un portail virtuel, appelé *Espace Citoyens*, est également fonctionnel depuis le mois de mars 2016. Il permet aux familles d'obtenir directement les informations sans avoir à se déplacer. Elles peuvent ainsi accéder 24h/24h et 7J/7 à leur espace personnel et suivre ou modifier l'activité de leur(s) enfant(s).

¹ CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile.

C'est via l'*Espace Citoyen* que les familles peuvent également laisser un message à l'attention des coordinateurs de temps éducatifs, pour des questions de changement de groupe, des incidents,...

Le personnel de la Maison Départementale des Solidarités nous a cependant rappelé les limites d'internet et indiqué privilégier l'accueil physique en orientant les familles qu'ils accompagnent vers le Guichet Famille pour trouver en face d'elles des personnes qui peuvent expliquer.

3.4.3. Participation des parents

Les parents sont régulièrement sollicités pour accompagner les enfants lors de déplacements vers les équipements sportifs ou culturels.

En revanche, ils ne sont pas sollicités pour mettre à profit des compétences qu'ils pourraient avoir dans certains domaines pour intervenir auprès des enfants.

La Ville de Saumur a fait davantage le choix de s'appuyer sur son réseau associatif, principalement sportif et culturel, avec l'intervention de professionnels qualifiés.

Solliciter les parents peut être intéressant pour permettre aux familles de "rentrer" dans l'école et de s'impliquer dans la réussite de leur enfant.

Cependant, solliciter l'intervention de parents ne s'improvise pas, cela nécessite pour les animateurs d'être au clair et à l'aise dans leur posture professionnelle afin de ne pas être mis en difficulté, et d'être accompagnés avec des règles bien définies au préalable sur les rôles de chacun.

Des expérimentations ont cependant été menées sur des projets spécifiques avec des partenaires et un accompagnement renforcé :

- Projet avec le Centre J. Percereau autour de la préparation de la Fête de l'école des Violettes : ateliers parents - enfants de bricolage pour la réalisation de décors,.
- Projet autour de la lecture du soir avec l'Espace Parents, le Centre J. Percereau et la Médiathèque,...

Voir en annexe 16 le compte-rendu de réunion du projet Perrault.

3.4.4. Groupe de travail « Vivre Ensemble »

Avant la réforme, les questions de discipline sur les temps périscolaires pouvant nécessiter de communiquer avec les familles pour un simple rappel à l'ordre ou en dernier recours une exclusion temporaire ou définitive, étaient gérées par le service Éducation.

Depuis la réforme, c'est l'un des trois coordinateurs de temps éducatifs du service Animation Enfance Jeunesse qui a repris cette mission.

La procédure a été redéfinie, afin de gérer les conflits et les problèmes de discipline, d'être attentif aux difficultés des agents, d'informer les parents et d'échanger avec eux :

- 1^{ère} étape : un premier mot dans le cahier de liaison est adressé aux parents par le référent de temps éducatifs pour les informer d'un incident suffisamment marquant pour être rapporté (agressivité, violence,... importante et/ou répétée). L'enseignant de l'enfant est informé. Le référent prend contact avec la famille, soit en direct, soit par téléphone. A noter que la majorité des procédures s'arrête à cette première étape (70%).
- 2^{ème} étape : au deuxième incident majeur, un nouveau mot dans le cahier et un premier courrier d'avertissement signé de l' élu en charge de l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse, sont adressés à la famille, avec proposition d'une rencontre avec le coordinateur en charge du groupe de travail « Vivre Ensemble » qui prend contact avec la famille et pourra prendre en compte les situations particulières de l'enfant et de sa famille.

- 3^{ème} étape : des contacts avec les professionnels qui suivent l'enfant peuvent être pris en accord avec la famille (services sociaux ou de soin). Des aménagements d'accueil (ex : accueil de l'enfant uniquement 2 midis par semaine) peuvent être proposés ou une désinscription volontaire de la famille effectuée sur certains temps, dans l'intérêt de l'enfant. Exceptionnellement, une exclusion temporaire de 15 jours peut être prononcée, elle peut être partielle et ne concerner que certains temps périscolaires qui posent le plus de difficultés (ex : pause méridienne et études surveillées mais maintien des AEP).
- 4^{ème} étape : si les solutions recherchées ont échoué, une exclusion permanente peut être décidée, de manière totale ou partielle.

En 2016, deux exclusions définitives ont été prononcées, l'une de manière partielle avec maintien de l'accueil en AEP et l'autre situation, particulièrement complexe, a fait l'objet de la transmission d'une information préoccupante au Département.

Au-delà de la procédure, c'est toute la relation à l'enfant et à la famille qui a été réinterrogée et nos pratiques remises en question.

Dorénavant les échanges avec la famille sont privilégiés. Un contact physique direct doit accompagner les mots dans le cahier de liaison quand c'est possible, sinon (enfant qui rentre seul, parents qui travaillent,...) un contact téléphonique sera recherché par le référent d'abord puis par le coordinateur en charge du groupe de travail « Vivre Ensemble » ; l'objectif étant de prendre en compte les situations particulières des familles, les difficultés rencontrées, d'envisager ensemble les solutions les plus adaptées pour la famille et pour l'enfant.

3.4.5 Échanges avec l'enfant

Avant l'activation de la première étape de la procédure, le rôle de l'animateur ou de l'ATSEM puis du référent a été rappelé et renforcé pour gérer d'abord la situation problématique directement avec l'enfant, faire un travail de médiation.

Une formation *Gestion des conflits* avec l'association *Graine de citoyen* a ainsi été mise en place pour 15 animateurs, afin de leur proposer des outils pédagogiques comme le contrat avec l'enfant, le travail sur le ressenti, la boîte à colère,...

La Ville a de plus en plus de demandes spécifiques concernant les accueils périscolaires et extrascolaires en accueils de loisirs (intégration d'enfants, aménagement de l'accueil,...) et les coordinateurs de plus en plus de contacts avec des professionnels extérieurs (SAEMO², IME³, ITEP⁴, CADA, CMP⁵, SESSAD⁶...).

Le groupe de travail « Vivre Ensemble » a donc pour objectif de prendre en compte les différentes situations d'accueil de manière cohérente : enfants porteurs de handicap, enfants « particuliers », échanges avec les professionnels, gestion des "indisciplines", voire Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

3.4.6 L'accueil des enfants en situation de handicap

Le groupe de travail « Vivre Ensemble » cherche à répondre à un certain nombre de questions qui se posent suite à l'application de la nouvelle politique d'accueil des enfants porteurs de handicap développée par la Ville de Saumur, et dont une 2^{ème} coordinatrice est pilote :

- Quel type d'accueil proposer à la famille en fonction de ses attentes, des besoins spécifiques de l'enfant, des contraintes de la structure,... ? Régularité, horaires, avec

2 SAEMO : Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (association ASEA 49).

3 IME : Institut Médico-Educatif.

4 ITEP : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique.

5 CMP : Centre Médico-Psychologique (centre hospitalier).

6 SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile.

accompagnement individuel ou renforcé sur le groupe, sans accompagnement spécifique,...

Soutenir la coordinatrice dans cette évaluation.

- Quels profils d'animateur supplémentaire pour un accompagnement spécifique d'enfant porteur de handicap, sur quel volume d'heures en fonction des besoins de l'enfant (sur tous les temps de présence, sur les temps d'accueil, de vie quotidienne, d'activités, de sortie,...)?
- Comment faire le lien avec le PRE ?
- Quelle dimension éducative des PAI, au-delà de la prise en charge médicale.

3.5 Les Activités Éducatives Périscolaires

3.5.1 Domaines d'activité

Les parents et les enfants n'ont pas la possibilité de choisir une activité, cependant, l'objectif éducatif retenu est de permettre aux enfants de découvrir des activités variées, identifiées dans 5 domaines généraux :

- Activités artistiques et culturelles : modelage avec un céramiste, dessin et peinture avec l'École d'Art, jeux de société avec la ludothèque, patrimoine avec Ville d'Art et Histoire,...
- Activités scientifiques et techniques : cuisine scientifique, robotique,...
- Activités physiques et sportives : activités nautiques, sports collectifs, judo, boule de fort, échecs, vélo,...
- Citoyenneté, environnement : découverte des oiseaux avec la LPO, le jardin, le tri des déchets, les Droits de l'Enfant,...
- Santé, bien être : relaxation, alimentation, premiers secours,...

3.5.2 Des intervenants qualifiés

Les Activités Éducatives Périscolaires sont globalement appréciées des familles, parents et enfants, qui se sentent privilégiés à Saumur avec une offre de qualité grâce à l'intervention de professionnels qualifiés :

- Personnel municipal : ATSEM, animateurs, enseignantes de l'École d'Art et du service Ville d'Art et d'Histoire, éducateurs sportifs, ludothécaires, animateur jeunesse scientifique.
- Intervenants extérieurs : associations sportives (judo, handball, voile, aviron, rugby,...), centre équestre, Fédération des jeux de boules de fort du Saumurois, associations ou organismes extérieurs tels que la LPO Anjou, Unis-Cités, API restauration, l'Échiquier Saumurois, l'École Intercommunale de musique du Saumurois, *C'est Beau C'est Bon la relaxation*, *Coup de Théâtre* de Saumur, association Espérance,...

Une enveloppe budgétaire est allouée pour solliciter un certain nombre de prestataires lorsque ce ne sont pas des associations déjà subventionnées par la Ville et qui en contrepartie mettent à disposition du personnel (comme les associations sportives).

3.5.3 Montée en compétence des ATSEM et animateurs

Les responsables de service mettent en valeur une montée en compétences de leurs équipes pédagogiques (ATSEM et animateurs) accompagnés en cela par un développement de la formation continue.

Pour autant, on note un manque de reconnaissance par les parents et certains enseignants du professionnalisme des animateurs, en comparaison aux intervenants qualifiés dans un domaine spécifique.

En terme d'encadrement et de coordination, la Ville de Saumur a pris la décision à partir d'avril 2015 de décharger les référents de temps éducatifs de l'animation sur les AEP, afin de permettre une meilleure gestion au sein de chaque école et de soulager la charge de travail des coordinateurs qui devaient auparavant passer systématiquement dans chaque école.

3.5.4 Respect du rythme des enfants

Au-delà de la richesse de cette offre éducative, les ATSEM et les animateurs ont déjà bien compris que les enfants ont besoin de temps de répit, de détente.

Il s'agit donc de proposer des Activités Éducatives Périscolaires qui répondent aux besoins et aux envies des enfants, respectant la sieste pour les plus jeunes, valorisant l'autonomie et sans enjeux d'apprentissage de savoirs, en proposant des activités de loisir, ludiques, attractives, se différenciant de ce qui est proposé sur le temps scolaire.

Cet enseignement, tiré de l'analyse de l'évaluation, a fait partie des recommandations faites aux agents municipaux lors de la réunion de pré-rentree 2017.

En maternelle, la consigne est avant tout de respecter le rythme des jeunes enfants, notamment le temps de sieste, avec ensuite proposition d'activités d'éveil, sans obligation pour l'enfant d'y participer (possibilité de « ne rien faire »). Le niveau d'exigence en terme de programmation est moins élevé que pour les élémentaires. Il est tout de même proposé des temps de concertation aux ATSEM afin qu'elles puissent réfléchir à des projets communs au sein de l'école qui puissent être communiqués aux familles.

3.5.5 Encadrement

Cependant les taux d'encadrement restent élevés pour les animateurs, à 1 encadrant pour 18 enfants lorsqu'ils sont seuls pour animer (sans intervenant extérieur) et dans des locaux scolaires peu adaptés aux activités de loisir.

Les animateurs suggèrent un taux d'encadrement à 1 pour 15, déjà expérimenté, seuil au-delà duquel c'est parfois très compliqué à gérer.

Les ATSEM suggèrent quant à elles un taux d'encadrement à 1 pour 12, ce qui permettrait de faire 2 tables de 6 enfants.

On observe des enfants « en mode récréation » qui perçoivent l'aspect facultatif de ces activités par rapport au temps d'enseignement et supportent parfois mal les contraintes et règles liées à toute organisation collective.

Les enfants, très sollicités tout au long de la semaine, sont énervés en fin de semaine.

3.5.6 Contenu pédagogique

Au regard de ces constats, on se rend compte que l'ambition de départ d'activités de « loisirs éducatifs » n'est pas complètement tenable, qu'il faut revoir les choses « à la baisse », avec un contenu pédagogique peut-être moins ambitieux mais qui va rechercher l'ouverture, la découverte et le plaisir.

Plutôt que de développer la richesse de l'offre, la Ville de Saumur cherche aujourd'hui à privilégier la qualité de l'accueil et de la relation à l'enfant ainsi que la recherche d'autonomie.

Cela nécessite un effort de communication vers les familles afin que ces nouvelles orientations soient bien comprises et accueillies.

Les enseignants verraient aussi d'un bon œil, ainsi qu'ils ont pu l'exprimer lors des échanges en conseils d'école, que la Ville puisse proposer des activités simples, sportives, manuelles,... plus éloignées des notions d'apprentissage tout en étant complémentaires des enseignements, certaines par le passé ayant pu empiéter sur le domaine scolaire et créer quelques incompréhensions.

3.6 - Coopération et continuité éducative

3.6.1 Relations avec les enseignants

Le dernier point abordé dans le paragraphe précédent évoque déjà la question de la continuité éducative, du regard que chaque groupe professionnel porte aux autres, de la collaboration équipe enseignante / équipe municipale.

Le rapport avec les enseignants a évolué.

Malgré un refus initial de participer à la réflexion et à l'élaboration du PEdT en 2014, des avis et des souhaits de collaboration se sont exprimés, des actions passerelles entre le scolaire et le périscolaire ont pu se mettre en œuvre dans certaines écoles avec des directeurs facilitateurs.

Le développement des coopérations passe aussi pour la Ville par le développement des missions et des responsabilités des animateurs référents, première interface entre la Ville et les équipes enseignantes.

Des enseignants ont exprimé en conseils d'école le besoin d'échanger au sein de l'école pour harmoniser les projets d'AEP, notamment en maternelle, qui peuvent facilement être redondants avec ceux proposés sur le temps scolaire, comme les ateliers jardinage, cuisine,...

Et besoin partagé d'échanger sur la vie de l'école, mais la difficulté reste qu'il n'y a pas de temps institutionnel dédié pour tous, comme ont pu le soulever certains enseignants.

Les règles établies à travers les chartes de vie et les règlements intérieurs dans chaque école par les équipes enseignantes, pour les temps scolaires, peuvent être une occasion de concertation avec les agents en charge du périscolaire.

Le but recherché n'est pas forcément d'établir les mêmes règles pour tous les temps, mais de les identifier, de les discuter, de les faire reconnaître et accepter par tous, même dans leur spécificité.

On observe dans les écoles où des collaborations naturelles et spontanées se mettent en place, dans une reconnaissance mutuelle et un respect des missions et des responsabilités de chacun, une gestion des situations difficiles plus sereine par exemple.

Nous avons en effet en face des différents encadrants les mêmes enfants, qui peuvent se comporter de manière différente en fonction des situations.

Afficher une cohérence éducative viendra renforcer et sécuriser les postures de chaque professionnel vis-à-vis des enfants et des parents, éléments favorables à un bon climat scolaire.

3.6.2 Coordination scolaire / périscolaire et développement de projets transversaux

Lors de la réunion de bilan avec les intervenants extérieurs, les médiatrices culturelles de l'Abbaye Royale de Fontevraud et l'animatrice patrimoine du service Ville d'Art et d'Histoire nous ont interrogé sur les prolongements de leurs interventions sur le temps scolaire.

Ce sont en effet des ateliers structurés et séquencés, qui s'inscrivent dans les programmes scolaires et pourraient être réexploités par les enseignants.

Mais il existe des réticences liées au fait que tous les enfants ne participent pas aux AEP et que la constitution des groupes d'AEP ne correspond pas aux groupes classe.

S'appuyer sur le groupe d'enfants initiés qui pourrait transmettre aux autres n'est pas envisagé par les enseignants.

De telles collaborations ont cependant pu s'expérimenter sur des projets spécifiques co-construits :

- **Projet Énergie à l'école du Dolmen** sur l'année scolaire 2016-17 avec le Parc Naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement (Alisée), le service Animation Enfance Jeunesse, le service Énergie de la Ville, la conseillère pédagogique de l'Éducation Nationale, la responsable de temps éducatifs et la référente de l'école. Formation des animateurs programmée et initiée

en 2015-16 puis développement du projet avec une programmation des actions sur le temps scolaire dans un premier temps pour les aspects plus théoriques puis sur le temps périscolaire pour la mise en œuvre d'ateliers pratiques.

- **Projet avec les parents à l'école des Violettes** avec le Centre J. Percereau, l'équipe de temps éducatifs et l'équipe enseignante, à partir de l'année scolaire 2015-16, mobilisant l'implication des parents d'élèves dans la préparation de la Fête de l'école. Suite aux échanges entre la directrice de l'école et la référente et avec le soutien de l'animatrice famille du Centre J. Percereau, des ateliers enfants - parents de préparation de la Fête de l'école ont été proposés dans le cadre des AEP.
- **Projet Néo-Citoyens** avec les jeunes volontaires en service civique d'Unicités, dans les écoles ciblées (Pergaud et Millocheau en 2015-16, et Maremaillette, Millocheau et Violettes en 2016-17). Lien avec l'Éducation Nationale pour une déclinaison du projet sur les temps périscolaires (pause méridienne et AEP) et scolaires (jeux de cours pendant la récréation du matin avec les enseignants), après l'organisation d'une séance de formation avec la conseillère pédagogique et un animateur du PIJ, par ailleurs formateur BAFA ayant déjà mené des actions de sensibilisation sur ce thème auprès d'animateurs.
- **Projet Respect de soi de l'école C. Perrault** : sollicitation émanant de la directrice en 2015. Recherche et développement d'un partenariat avec l'Institut de Soins Infirmiers de Saumur (IFSI) par la chargée de mission PEdT. Rencontre avec l'équipe de direction et de formation, inscription d'un partenariat durable sur la santé publique avec interventions des étudiants auprès des élèves sur les questions d'hygiène, de sommeil et d'alimentation. Construction d'un partenariat école Charles Perrault / Centre J. Percereau / Espace Parents / Médiathèque : Valorisation de la lecture du soir, mise en place de rituels, soirée sans télé, prévention des problèmes d'endormissement et de fatigue. Organisation de 2 "Matinées pyjama" fin juin à l'école à titre expérimental, en présence des parents, avec un temps de lecture partagée et un temps de bricolage. Puis poursuite du projet l'année suivante avec 3 étapes successives pour encourager les familles à découvrir les actions du Centre J. Percereau sans risque de perte :
 - une action à l'école sur le temps scolaire,
 - une action à l'école sur le temps périscolaire,
 - une action au Centre J. Percereau sur le temps périscolaire.Participation importante des familles maintenue jusqu'au bout du projet. A reconduire.
- **Projet animations Tour de France** avec le Service des Sports (2016) : définition et mise en œuvre d'un projet éducatif autour du Tour de France, en collaboration avec les éducateurs sportifs, la conseillère pédagogique de l'Éducation Nationale, la police municipale et le Centre J. Percereau. Installation d'une piste de sécurité routière, programmation d'ateliers de sécurité sur le temps scolaire et d'ateliers maniabilité puis de sorties vélo sur pistes cyclables et en ville dans le cadre des AEP.
- **Projets Tous Prêts Euro 2016 et Championnat du monde de Handball 2017** : définition au sein du groupe de travail d'un projet éducatif autour de ces événementiels, sur la dimension citoyenneté, avec des ateliers sur le respect de l'arbitrage et le fair-play, la réalisation d'une charte par une classe des Violettes affichée dans les gymnases. Participation aux réunions partenariales avec Graine de Citoyen, les clubs sportifs, l'Éducation Nationale, Unicités,...
- **Projet avec la LICRA 49** contre les discriminations et le racisme sur les AEP, avec réalisation d'un jeu de l'oie par un groupe de C. Perrault et un groupe des Violettes. Restitution à l'école Charles Perrault pendant les AEP avec le groupe des Violettes et leur enseignant sur du temps scolaire.

- **Un Corps pour grandir** : Projet partenarial mené depuis 2015 qui vise à proposer des actions sur le quartier prioritaire (Chemin Vert et Hauts Quartiers) et en dehors, à destination des parents et des enfants de 3 mois à 11 ans.

Objectifs généraux :

- favoriser le lien parents/enfants/école/structures de la Ville,
- favoriser le lien école/périscolaire/accueil de loisirs et la continuité éducative.

Objectifs secondaires :

- sensibiliser les parents à l'importance, pour l'enfant, de l'exploration et de l'expérimentation par le corps pour bien grandir, et valoriser leurs compétences,
- valoriser les enfants, dans leurs compétences et leurs explorations sensorimotrices afin de favoriser la confiance et l'estime de soi,
- impulser une dynamique de territoire.

Description de l'action :

- des ateliers parents enfants dans les structures partenaires,
- des ateliers parents pour créer du matériel support (matériel Montessori, tapis lecture, livres, éléments de motricité ...),
- un temps fort en fin d'année scolaire dans le quartier du Chemin Vert (suggestions : Salle Maurice Langlet, île des enfants ..) afin de valoriser les créations des parents, les ateliers parents-enfants et de renforcer les liens créés au cours de ces ateliers.

Différentes thématiques :

- sport avec le service des Sports de la Ville de Saumur,
- autour du livre avec le réseau Imagin'R et/ou association,
- psychomotricité avec un prestataire extérieur (à proposer aux moins de 4 ans),
- cuisine avec des professionnels Ville de Saumur, partenaires et associations du territoire, en lien avec les projets autour de l'équilibre alimentaire dans les écoles,
- Montessori avec des professionnels Ville,
- École d'art avec des professionnels Ville.

3.6.3 Autres projets transversaux

Les projets cités ci-après répondent aux ambitions éducatives du PEdT bien qu'ils ne soient pas tous initiés et pilotés dans ce cadre. Pour cette raison, la Ville est particulièrement mobilisée à en favoriser l'accessibilité pour ses habitants.

- **Groupe de travail « Accompagnement à la scolarité »** (PRE-PEdT)

Suite au projet de la SCOPE de mettre en œuvre une action d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS⁷ à la rentrée scolaire 2015, la Ville a initié un groupe de travail début 2015 avec les différents acteurs locaux intervenant dans le champ de l'accompagnement à la scolarité (SCOPE, O.A.S.I.S., PRE).

Ce groupe de travail a pour objectif l'identification des différents acteurs et projets, l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs, le partage de bonnes pratiques et l'élaboration d'une stratégie de communication commune à destination du public et des partenaires.

- **Projets autour du harcèlement** (PRE-PEdT)

Sous l'impulsion de la FCPE, participation à différents échanges, définition d'actions de prévention et identification des besoins de formation des animateurs. Formation de 15 animateurs municipaux sur les violences scolaires, la gestion des conflits et la médiation avec « Graine de citoyen ».

- **Participation au projet du Réseau d'Éducation Prioritaire** (PRE-PEdT)

Projets de collaboration sur différentes thématiques :

- Réflexion autour de la nouvelle mesure « devoirs faits » qui vient réinterroger les dispositifs municipaux d'aide aux leçons et d'étude surveillée, et les offres des associations et du PRE, ainsi que l'accompagnement des familles dans ces dispositifs.

⁷ CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CAF).

- Eu égard aux attentes et besoins exprimés par les enseignants, proposition de rencontres interprofessionnelles (équipes pédagogiques et éducatives des écoles, travailleurs sociaux, soignants...)
- **Participation à une soirée d'information sur le décrochage scolaire et sa prévention** organisée par la FCPE à destination des parents en 2016 (PRE).
- **Participation au comité technique pour le projet de déploiement de la Maison des Adolescents 49 en Saumurois** : Création d'un lieu dédié aux adolescents de 13 à 20 ans et leurs parents, sur le territoire du Saumurois et mise à disposition d'un local par la Ville de Saumur pour :
 - accueil, écoute, évaluation et orientation pour les jeunes de 13 à 20 ans et/ou leurs parents
 - information et sensibilisation à destination des usagers
 - accompagnement des acteurs locaux en tant que dispositif ressource, fédérateur autour des problématiques adolescentes (aide à la réflexion, information et formation, interconnexion des acteurs, analyse de la pratique, etc.).
- **« J'apprends à faire du vélo ».**

En lien avec le Tour de France, de passage à Saumur en 2016, des activités autour de la pratique du vélo, de la maniabilité, de la sécurité routière, de la valorisation des pistes cyclables ont été proposées aux enfants des écoles dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires (AEP) et aux familles avec le centre Jacques Percereau.

A cette occasion, les intervenants ont constaté que des enfants d'âge élémentaire (6/11 ans) ne savaient pas faire de vélo. Pourtant, l'apprentissage du vélo est une étape stimulante pour l'enfant, tant sur le plan moteur (contrôle postural, dissociation, coordination, équilibre, force), que sur le plan affectif.

En effet, à vélo, l'enfant développe non seulement une nouvelle forme d'autonomie dans ses déplacements, mais aussi un grand sentiment de compétence et de confiance en son corps.

Cette action vise donc à :

- Développer et faciliter l'accès au sport pour tous ;
- Valoriser et encourager la pratique du vélo en ville ;
- Valoriser la pratique du sport pour le développement du bien-être et de la santé ;
- Sensibiliser les enfants à l'environnement et à leur cadre de vie immédiat.

Au-delà de cette action, les objectifs de la municipalité saumuroise sont :

- d'accroître le taux d'utilisation du vélo comme mode de déplacement par les enfants, seuls ou accompagnés ;
- d'inciter les enfants à mener une réflexion plus large quant aux modes de déplacement alternatifs au « tout voiture » ;
- de donner aux enfants le goût d'une pratique qui met le corps en mouvement ;
- de faire acquérir aux enfants les compétences théoriques (Code de la route), techniques (mécanique vélo) et pratiques (maîtrise du vélo, comportement en rue) pour pouvoir circuler à vélo avec un maximum de sécurité ;
- de valoriser les bandes et pistes cyclables en service sur la Ville de Saumur.

Voir en annexe 17 le dossier de presse « J'apprends à faire du vélo ».

- **Projets école de musique** (École Intercommunale de Musique du Saumurois), dans le cadre du contrat de ville, pour le déploiement de cours de musique dans le quartier prioritaire, dans les écoles sur le temps périscolaire et au centre Jacques Percereau ou à l'Île des Enfants sur les temps extrascolaires.
38 enfants bénéficient actuellement de ce dispositif d'accès à la culture.

	Clarinette		Éveil musical	Fanfare en Famille	Piano	Chorale en famille
<i>Lieu</i>	École des Violettes	École Clos Coutard	École Petit Poucet	Centre J Percereau	École C. Perrault	Île des Enfants
<i>Horaires</i>	Lundi 12h-13h	Mardi 12h-13h	Mardi 14h-15h	Jeudi 17h-18h	Lundi jeudi 13h-13h45	Vendredi 18h45-19h45
<i>Enseignant école de musique</i>	Philippe MARCHAL & Gérard RAMIREZ	Philippe MARCHAL	Béatrice GERARD	Thomas PRESTELLE	Serge SCHOENO WSKY et Ludovic BUILLET	Timothée BLANCHET et Béatrice GERARD
<i>Réunions info</i>	16/10/17	19/10/17		19/10/17	12/10/17	20/10/17
<i>Nombres d'enfants inscrits</i>	8	4	14	2	10	0

- « **J'apprends à nager** » (JA Natation) et « **Semaine de la Glisse** » (CASVL⁸) : ces dispositifs visent à repérer les enfants et adolescents ne sachant pas nager et à les inscrire dans un processus d'apprentissage.
- **Lire et Faire Lire**, ce dispositif est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans, offrent une partie de leur temps libre aux enfants des classes de primaire pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser ainsi leur approche de la littérature jeunesse.
Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe sur le temps périscolaire du midi, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.
6 écoles publiques en bénéficient.
- **Prévention de la maltraitance**, réflexion à l'échelle de la direction des Services aux Familles.
- Projet à venir **Semaine sans écran** sur le quartier prioritaire, en réponse à la sollicitation des enseignants par rapport à leur projet de sensibilisation aux images violentes, et en lien avec le projet Un corps pour grandir.

3.6.4 Projet Continuum éducatif petite enfance

La tranche d'âge définie comme champ de compétences et d'actions du PEdT a été établie initialement de 2 à 11 ans.

Cependant, très vite, il est apparu nécessaire de dépasser ces limites et de faire du lien avec le service Petite Enfance - Parentalité de la Ville pour toutes les questions de rythme de vie de l'enfant en maternelle, ce service et ses établissements d'accueil du jeune enfant travaillant depuis de nombreuses années sur ces enjeux éducatifs, à travers notamment l'élaboration des projets d'établissements et des groupes d'analyse de la pratique.

L'ambition de la Ville est de considérer l'enfant sur tous ses temps de vie et durant toutes les étapes de son développement et de sa prise en charge, en favorisant le partage d'expériences, l'interconnaissance, l'harmonisation.

Or quelle cohérence éducative pour la Ville si on cherche à développer l'autonomie de l'enfant dans les structures petite enfance en lui permettant par exemple d'utiliser un couteau et de se

⁸ CASVL : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

servir seul si ensuite on ne lui en laisse plus la possibilité dans les écoles ou les accueils de loisirs ?

- **Projet sieste**

Organisation avec le service Petite Enfance - Parentalité de temps de sensibilisation et de formation des ATSEM sur les rythmes de vie des enfants de maternelle.

Constitution d'un groupe de travail Ville - Éducation Nationale pour la définition et la mise en œuvre de préconisations concernant la sieste en maternelle, dans une recherche de respect du rythme des enfants : les enfants sont couchés juste après le repas, sans aller en récréation et un enfant qui ne dort pas ne doit pas être contraint à rester couché au-delà d'une demi-heure.

Accompagnement de la démarche expérimentale sur 2 écoles pilotes (Petit Poucet et Violettes).

Présentation des conclusions en réunion des directeurs pour une harmonisation et généralisation des bonnes pratiques.

Observation des organisations des temps de repas, en lien avec les pratiques en structures petite enfance.

- **Présence hebdomadaire des TPS⁹ en collectivité**

Observation de l'augmentation de la fréquentation de la garderie gratuite du soir en maternelle et de l'accueil de loisirs le mercredi dès l'entrée en maternelle.

Organisation d'une rencontre au Petit Poucet, en concertation avec la directrice de l'école également coordinatrice REP, les responsables du Guichet Famille, et l'Espace Parents concernant la présence hebdomadaire des TPS en collectivité.

Préconisations partagées :

- Sensibiliser le personnel d'accueil du Guichet Famille aux enjeux éducatifs de l'accueil du jeune enfant et les familles au rythme de vie de leur enfant.
- Redéfinir les temps obligatoires et non obligatoires à l'école pour les familles allophones.
- Rendre systématique un rendez-vous et une visite avec la responsable de l'accueil de loisirs pour les familles qui inscrivent leur enfant pour la première fois.
- Favoriser les échanges entre structures (petite enfance, écoles maternelles et accueils de loisirs).

3.6.5 PEdT / PRE, fil rouge au sein de la Direction des Services aux Familles (DSF)

Le choix a été fait en 2015, dans le cadre de la dernière réorganisation des services de la Ville de Saumur, de rapprocher le PEdT et le PRE et de les rattacher à la Direction des Services aux Familles pour favoriser une démarche de transversalité et une dynamique de projet au sein de la direction.

Le PRE a rejoint le PEdT, non pas en tant que dispositif indépendant, mais en tant que spécialiste porteur de valeurs et d'une expertise en matière de co-éducation, d'égalité des chances et de travail avec les familles, dans une vision globale de la réussite éducative à l'échelle de la ville.

Afin de favoriser l'appropriation du PEdT par les différents services de la direction, le projet « fil rouge » est alors initié, piloté et coordonné par la chargée de mission PEdT et la coordinatrice du PRE sur sa mission PEdT (0,20 ETP).

Le pilotage pris en charge par ce binôme doit permettre d'accompagner les collègues dans une démarche globale de mise en cohérence des actions entre elles et des partenariats mobilisés.

Au-delà des missions propres à chaque service ou structure, à chaque équipe ou agent, le PEdT devait constituer un axe transversal fort et fédérateur au sein de la DSF.

Il appartenait donc à toutes et tous de se l'approprier et de permettre qu'il se concrétise bien au-delà de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Chaque agent devait pouvoir s'y référer et réinterroger ses propres projets au regard des ambitions éducatives promues.

9 TPS : Toute Petite Section (enfants de moins de 3 ans).

Il s'agissait donc de faire connaître le PEdT, son processus d'élaboration, son contenu, les objectifs éducatifs qui y sont définis, ainsi que les objectifs opérationnels et les projets d'action envisagés, le PEdT ne devant pas rester un document figé, élaboré à un instant T, mais un document de référence en évolution permanente.

Par ailleurs, le PEdt doit s'articuler avec les autres cadres de référence : le projet social de la ville et le contrat de ville d'une part, les projets de service, éducatifs, d'animation, d'établissement... d'autre part.

Deux axes de travail privilégiés ont été dégagés pour les services de la DSF :

- **Axe 1 : Continuité éducative et transversalité**

En priorité, les équipes doivent garantir aux enfants et adolescents saumurois un parcours éducatif cohérent et de qualité au sein des services de la Ville, de la crèche à la majorité.

Moyens :

- Définition et mise en œuvre d'exigences, de principes et de "bonnes pratiques", communs à l'ensemble des services de la DSF, dans le respect des missions spécifiques de chacun.
- Favoriser le bien-être, l'expression et la participation des enfants et des jeunes en valorisant leur parole et leur engagement, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité (environnement familial) et la continuité éducative.
- Développer la transversalité au sein de la DSF : échanges, mutualisation d'outils, de compétences...
- Investir davantage le champ de la prévention.

- **Axe 2 : Objectifs fixés par le PEdT**

Progressivement et en fonction des priorités fixées par les élus, il s'agit de travailler autour des objectifs définis et projets d'actions évoqués avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration du PEdT en 2014.

- Développer et renforcer l'accès aux ressources du territoire (Guichet Unique, répertoire, outils de communication...).
- Développer le travail en réseau, organiser des rencontres inter-professionnelles.
- Renforcer l'accompagnement des familles, développer une dynamique de co-éducation.
- Favoriser la mixité et les actions de lutte contre les discriminations (origine sociale, ethnique, sexe...).
- Améliorer la relation famille- école.
- Engager une dynamique de réflexion et d'action autour du décrochage scolaire et des moyens de le prévenir.

- **Méthodologie et outils**

Il a été convenu que chaque projet d'action fasse à minima l'objet d'une information aux deux personnes en charge d'animer le PEdT, d'une invitation à un groupe de travail restreint, ouvert ou non à des partenaires extérieurs, et incluant le service communication.

Une fiche action type a été créée. *Voir en annexe.*

Un tableau récapitulatif des différentes actions et partenaires extérieurs mobilisés n'a pas encore été finalisé.

Des outils de lecture du nouveau PEdT avec les déclinaisons possibles dans différents cadres (projet éducatif, projet pédagogique, projet d'action, charte, règles de vie...) avait été envisagé, mais on est plutôt aujourd'hui dans une démarche de co-construction et de réajustement au moment des réactualisations.

Les collaborations se sont développées, surtout au sein de la DSF.

Il y a une meilleure interconnaissance et davantage de coopération.

4. SYNTHESE ET ELEMENTS D'ANALYSE - PERSPECTIVES

4.1 Rythme de l'enfant

Lors des échanges en conseil d'école, certains parents et enseignants tiraient la conclusion que cette organisation scolaire convenait sans doute davantage à des enfants d'élémentaire qui peuvent tirer bénéfice de la richesse des activités périscolaires proposées, tandis que les plus jeunes peuvent en subir davantage les effets négatifs, notamment le mercredi lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux le midi et doivent se rendre à l'accueil de loisirs en car pour y déjeuner et y passer l'après-midi. Cette journée, avec des ruptures, est alors génératrice de stress.

Pour pallier ces risques, la Ville de Saumur est pourtant restée vigilante à respecter le rythme des plus jeunes. Elle a été attentive à mettre en application les préconisations formulées par le ministre de l'Éducation Nationale en 2014 après un an d'expérimentation sur le territoire national :

- respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste) ;
- aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ;
- organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire ;
- adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

L'encadrement des AEP par les ATSEM, personnes repères pour l'enfant dans une démarche de continuité éducative, a été privilégié.

Et les recommandations formulées à Saumur pour les maternelles, depuis le début de la mise en œuvre de la réforme, ont été de respecter les temps de sieste et une relation bienveillante à l'enfant, avec une prévalence de la qualité de la prise en charge de l'enfant sur la construction de projet d'activités.

Et en ce qui concerne les 5 matinées travaillées, ce rythme régulier dans la semaine est plutôt favorable selon certains enseignants pour l'acquisition des rituels de mise au travail et d'apprentissage. A noter que l'Éducation Nationale n'a pas évalué, au niveau national, et ne nous a pas fait retour de l'intérêt des 5 matinées travaillées par rapport à 4 sur les apprentissages.

Cette régularité sur la semaine est également, selon des travailleurs sociaux au regard des difficultés des familles défavorisées qu'ils accompagnent, plutôt structurante dans l'organisation familiale et permet de lutter contre l'oisiveté.

A noter le problème de l'absentéisme le mercredi matin, surtout en maternelle mais pas exclusivement, alors que la règle d'assiduité doit prévaloir même avant 6 ans.

Cependant, élus et techniciens souhaiteraient pouvoir s'appuyer sur des éléments d'analyse plus objectifs, émanant d'une enquête d'envergure nationale, qui viendrait confirmer ou non les bénéfices d'une telle organisation, en objectivant la question de la fatigue des enfants souvent évoquée mais difficilement mesurable, tout autant que la réussite scolaire, avant de prendre une décision de maintien ou non de cette organisation scolaire.

Deux études menées dans le cadre d'une convention de partenariat entre la ville d'Arras et l'Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des Enfants et des Jeunes (ORTEJ) démontrent, même si l'organisation choisie n'est pas la même qu'à Saumur, que l'implication de tous les membres de la communauté éducative constitue un facteur de succès.

L'étude souligne que la semaine de quatre jours n'était pas satisfaisante en terme de rythme, et en raison d'une consommation excessive des écrans (mobiles, tablettes, ordinateurs), l'intérêt de sensibiliser les familles à l'importance du sommeil pour le développement des enfants.

Les problèmes de fatigue évoqués par les membres de la communauté éducative pourraient donc être en lien avec d'autres motifs que la semaine de 5 jours.

Un contexte sociétal également évoqué par les travailleurs sociaux rencontrés, qui mettent l'accent sur la passivité des enfants aujourd'hui, la place des écrans et le repli sur soi, au détriment de sortie entre pairs pour jouer dehors et faire des expériences constructives et socialisantes.

On note également une augmentation de la fréquentation de la garderie gratuite le soir en maternelle et de l'inscription en accueil de loisirs le mercredi, dès l'entrée en maternelle.

Il faut, par la première entrée du Guichet Famille, sensibiliser les parents au rythme de vie des jeunes enfants, préciser les temps obligatoires et non obligatoires à l'école notamment pour les familles allophones et valoriser une entrée progressive en collectivité, voir le maintien en structure petite enfance, avec un taux d'encadrement plus important, le mercredi si besoin.

4.2 Activités Éducatives Périscolaires, des attentes fortes

Au lancement de la réforme, les attentes étaient fortes concernant le contenu des AEP :

- de la part des élus qui l'ont formulé à travers les termes choisis de "loisirs éducatifs", la définition de domaines techniques d'activités et l'attribution d'un budget de prestation et de formation ;
- de la part des parents qui exigeaient davantage de communication sur le contenu des AEP et d'information sur les critères de planification, rejetant toute activité occupationnelle, avec parfois un jugement de favoritisme d'une école ou d'un groupe à l'autre concernant les activités les plus plébiscitées (équitation, musique,...) ;
- de la part des enseignants avec le transfert de certaines interventions auparavant proposées sur le temps scolaire par les éducateurs sportifs, les animateurs culturels,... et une crainte que les AEP n'empiètent sur leur champ de compétence.

Les résultats ont plutôt, d'une manière générale, répondu à ces attentes et levé un certain nombre d'a priori et d'appréhension, mais ce ne fut pas sans une certaine pression ressentie par les animateurs, les coordinateurs et leur responsable de temps éducatifs qui aspirent aujourd'hui à plus de sérénité.

Ce niveau d'exigence préalable était sans doute un passage obligé pour structurer, donner du sens à ces nouveaux temps périscolaires, et a permis une montée en compétences des agents qui bénéficie aussi aux accueils de loisirs dans la proposition de projets d'activités.

Mais on se rend compte aujourd'hui que les enfants sont très sollicités tout au long de la semaine et qu'ils ont besoin de répit, de détente.

Il faut donc sans doute revenir à des propositions, des activités, plus simples, proches d'activités de loisirs, ludiques, sans enjeux d'apprentissage de savoirs. Au-delà des 24h d'enseignement, les enfants n'ont pas vocation à être dans une posture d'élève assis à leur table.

L'ambition éducative n'en reste pas moins importante, car il s'agit de proposer des activités qui répondent aux besoins et aux envies des enfants, qui favorisent leur participation et leur autonomie. Des qualités relationnelles et éducatives, davantage que techniques, sont en effet requises afin que les animateurs puissent mener à bien cette mission.

4.3 Transversalité entre services et partenariat

La réforme a eu un rôle d'accélérateur pour développer des actions en mode projet, travailler en transversalité entre les services, définir et afficher des ambitions éducatives fortes, déjà affirmées à travers le renouvellement du label Ville Amie des Enfants attribué par l'UNICEF, et aujourd'hui partagées avec les acteurs éducatifs du territoire qui gravitent autour de l'école.

Les collaborations entre différentes catégories de personnel et entre partenaires se multiplient. Les Assises de l'Éducation furent un temps fort d'élaboration du PEdT et de ses objectifs éducatifs pour la Ville de Saumur qui n'avait pas de Projet Éducatif Local (PEL) ou de Projet Éducatif Global (PEG).

Le comité de suivi Activités Éducatives Périscolaires et Temps éducatifs périscolaires issu du Comité consultatif Écoles publiques et Restauration Scolaire contribue également à cette démarche partenariale.

Cette dynamique de collaboration était attendue par la plupart de nos interlocuteurs, pour mieux se connaître, faire du lien, développer des projets communs, travailler en synergie,...

La Ville peut avoir un rôle fédérateur dans cette dynamique, légitimé par le PEdT.

C'est ainsi que ce sont développés des projets impliquant différents partenaires tels que des associations locales, les services de l'Éducation Nationale, sa coordinatrice de Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), la Maison Départementale des Solidarités (MDS), la FCPE,...

Le nouveau PEdT est aussi l'occasion de mettre en perspective ses objectifs éducatifs avec ceux du projet REP qui ont été présentés à la Ville.

Des projets de collaboration sur différentes thématiques telles que l'aide aux leçons et l'accompagnement à la scolarité ou les rencontres interprofessionnelles sont en cours.

Enfin, du point de vue de l'Éducation Nationale, le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages.

La Ville de Saumur, ayant tout intérêt à travers son PEdT à soutenir cette transition entre l'école primaire et le collège, propose d'étendre la tranche d'âge de référence à 12 ans (au lieu de 11 ans initialement).

4.4 Relation avec les familles

La co-éducation doit se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative, pour favoriser la réussite de tous les enfants.

C'est un enjeu majeur dans les écoles du quartier prioritaire et un des objectifs éducatifs du PEdT.

C'est aussi ce que stipule le ministère de l'Éducation Nationale concernant la place des parents à l'école, prônant comme moyens d'actions de « favoriser les échanges entre les professionnels et les parents en développant des partenariats, en particulier avec les associations, de manière à favoriser le croisement des regards et des savoirs, d'assurer la cohérence et la visibilité des actions de soutien à la parentalité... ».

La Ville de Saumur peut accompagner les équipes enseignantes dans cette dynamique, avoir un rôle de facilitateur et de fédérateur, en mettant en relation les écoles et les associations ou structures partenaires qui peuvent accompagner les familles.

La Ville n'a pas véritablement exploité l'opportunité des AEP pour développer la participation des parents et les faire "rentrer" davantage dans l'école, hormis en tant que parent-accompagnateur et pour assister à des temps de restitution en fin de période, pour les raisons évoquées plus haut.

Elle a par contre encouragé la participation des parents, à travers des projets partenariaux (« Un corps pour grandir », Fête de l'école aux Violettes ou « Respect de soi » à C. Perrault), avec le Centre J. Percereau, l'Espace Parents et le PRE notamment.

Cela fonctionne bien lorsqu'il y a triangulation, l'aide d'un tiers formé à la médiation familiale.

C'est un axe de travail à poursuivre et ce quelle que soit l'organisation scolaire retenue à la rentrée 2018.

CONCLUSION

Le Projet Éducatif Territorial a eu le mérite d'impulser une dynamique nouvelle en terme de formation des agents municipaux, de transversalité entre les services de la Ville de Saumur, de consultation des enfants, de démarche de co-éducation impliquant les parents et de partenariat entre les différents acteurs éducatifs du territoire saumurois, au prix d'une importante charge de travail notamment la première année.

Ces avancées sont au service d'une meilleure qualité de l'accueil et de la prise en charge des enfants.

Par ailleurs, la diversité et la richesse des activités proposées dans le cadre des AEP (issues de la réforme), ainsi que le rythme de cinq matinées travaillées consécutives paraissent plutôt favorables aux enfants des familles les moins favorisées et donc vecteurs d'égalité des chances.

Pour le moment, il semble important de consolider les acquis et de les renforcer avant d'envisager de nouveaux projets et/ou un élargissement de la tranche d'âge couverte par le PEdT.

Les avis sont réservés voire critiques sur le rythme de vie des enfants dans le cadre de l'organisation mise en œuvre depuis 2014, en lien notamment avec le temps passé en collectivité, plus important.

Et la question des taux d'encadrement doit pouvoir être rediscutée, au regard des difficultés que cela entraîne pour les encadrants et le climat général.

Avant de prendre une décision de maintien ou non de cette organisation scolaire, la Ville souhaiterait pouvoir s'appuyer sur des éléments d'analyse plus objectifs, émanant d'une enquête nationale, qui viendraient confirmer ou non les bénéfices d'une telle organisation en objectivant la question de la fatigue des enfants souvent évoquée mais difficilement mesurable, tout autant que la réussite scolaire.

L'engagement humain, à travers la formation des agents, et financier de la ville de Saumur au côté de ses partenaires (État et Caisse d'Allocations Familiales), montre qu'un nouveau cap au niveau de la co-éducation a été franchi à Saumur depuis 3 ans.

Le PEdT en est l'outil structurant et la semaine des 4,5 jours un moyen pour que la municipalité participe significativement à la continuité éducative des jeunes saumurois.

Quelle que soit l'organisation scolaire retenue à la rentrée scolaire 2018, des axes de travail engagés à l'appui du PEdT seraient à poursuivre, en faveur de la réussite éducative des enfants saumurois, et notamment les moins favorisés d'entre eux :

- la participation des enfants
- la formation continue des agents en charge des enfants,
- la transversalité au sein des services de la Ville,
- les modalités d'accueil en accueils de loisirs
- la démarche de coéducation avec les parents,
- la dynamique de réseau entre les acteurs éducatifs du territoire.

Chapitre 12 : Contacts

Christophe CARDET,
Adjoint délégué à l'Éducation, la Jeunesse et l'Enfance
02 41 83 30 00
christophe.cardet@ville-saumur.fr

Baba GUEYE
Directeur des Services aux Familles
02 41 83 31 61
b.gueye@ville-saumur.fr

Myriam BLANCHARD
Chargée de mission PEdT
02 41 53 78 06
m.blanchard@ville-saumur.fr

Mélanie POUVREAU
Coordinatrice du Programme de Réussite Éducative
02 41 83 30 94
m.pouvreau@ville-saumur.fr

Hôtel de Ville
Rue Molière CS 54006
49408 SAUMUR CEDEX

Annexes

Annexe 1 Convention 2015 PEdT Saumur
Annexe 1 Relevé de conclusions – Assises de l'Éducation 08102014
Annexe 2 Effectifs 2017 établissements privés
Annexe 2 Effectifs 2017 établissements publics
Annexe 2 Structures d'accueil petite enfance
Annexe 3 Planning écoles groupe 1
Annexe 3 Planning écoles groupe 2
Annexe 3 Planning écoles groupe 3
Annexe 3 Planning école Jean de la fontaine
Annexe 4 Déclaration ACM temps périscolaires et AEP
Annexe 5 PRE flyer
Annexe 5 Statistiques PRE 2016 2017
Annexe 6 Formulaire Aide à la pratique sportive
Annexe 7 Règlement des temps périscolaires
Annexe 8 Règlement de fonctionnement ALSH
Annexe 9 Charte ATSEM
Annexe 9 Formations pers éducatifs 2014 - 2017
Annexe 9 Journée pédagogique 2016 Pause méridienne
Annexe 9 Journée pédagogique 2017 Situations difficiles et postures professionnelles
Annexe 10 Inscriptions périscolaires rentrée 2017
Annexe 10 Intervenants AEP 2014 - 2017
Annexe 11 Dispositifs d'accompagnement à la scolarité
Annexe 12 CR Comité de pilotage PEdT 20141114
Annexe 12 CR Comité de pilotage PEdT 20171207
Annexe 13 CR Comité de suivi AEP et TEP 20141209
Annexe 13 CR Comité de suivi AEP et TEP 20150618
Annexe 13 CR Comité de suivi AEP et TEP 20160627
Annexe 13 CR Comité de suivi AEP et TEP 20170626
Annexe 14 CR réunion bilan intervenants AEP 201516
Annexe 15 Étapes évaluation PEdT
Annexe 16 CR Projet Perrault Centre JP Médiathèque
Annexe 17 DP J'apprends à faire du vélo.